



*Au service
des peuples
et des nations*

Evaluation des interventions du PNUD en matière de Promotion de l'égalité genre

**Par KAM Oleh
Consultant International**

Titre de l'intervention	Programme de pays pour la Mauritanie (2018-2022)
Calendrier de l'évaluation et date du rapport d'évaluation	28 février 2020-26 mars 2020
Pays	Mauritanie
Evaluateur	KAM Oleh, Consultant International
Organisation initiant l'évaluation	PNUD

REMERCIEMENTS

La mission d'évaluation a enregistré la pleine coopération des parties prenantes : le PNUD à travers son Bureau Pays en Mauritanie; la partie nationale à travers le Ministère des Affaires Sociales de l'Enfance et de la Famille (MASEF), Le Ministère de l'Intérieur et la Décentralisation (MIDEC) ; ainsi que les entités publiques partenaires : les femmes élues du Réseau des femmes Elues Locales (REFELA) ; les coopératives NASRA I et II ; le centre d'écoute d'ALEG ; la coopérative Babilly ; le centre de formation de la promotion féminine); les partenaires techniques et financiers !
Que tous en soient remerciés !

Mars 2020

Sommaire



*Au service
des peuples
et des nations*

.....	1
Liste des tableaux.....	4
Liste des graphiques.....	4
Sigles et abréviations	5
Résumé analytique	6
I-INTRODUCTION.....	11
1.1. Description du projet	12
1.1.1. Bref aperçu de la problématique du genre en Mauritanie	12
1.1.2. Réponses nationales en Mauritanie en matière d'égalités du genre	13
I-2-Cadre normatif	13
I-3- Acquis	15
I-4- Défis.....	16
I-5-Le CPD.....	17
Tableau 1 : Cadre d'allocation des ressources pour la Mauritanie (2018-2022).....	18
1.2 Evaluation.....	19
1.2.1. Objectif de l'évaluation	19
1.2.2. Méthodologie de l'évaluation.....	20
1.2.2.1. La revue documentaire	20
1.2.2.2. Les entretiens individuels semi-directifs	21
1.2.2.3.. Les entretiens de groupe	21
.....	22
1.2.2.4.. L'observation directe.....	22
1.2.3- Stratégie d'échantillonnage.....	22
1.2.4-Analyse des données.....	22
1.2.5-Limites de l'évaluation	23
1.2.6-Considérations éthiques	23
1.2.7-Structure du rapport	24
II-PRINCIPAUX RESULTATS DE L'EVALUATION GENRE	24
2.1. Pertinence.....	24
2.1.1. Pertinence des interventions du PNUD par rapport aux priorités nationales en matière de genre.....	24
2.1.2. Pertinence par rapport aux priorités internationales	25
2.1.3. Pertinence des interventions par rapport aux besoins et aux intérêts des bénéficiaires	26

2.1.4. Pertinence des interventions du PNUD par rapport aux interventions de d'autres partenaires en matière de genre.....	28
2.1.5. L'intégration de la dimension genre dans le CPD et dans les documents projets/programmes (PRODOC)	29
2.1.5.1. L'intégration de la dimension genre dans la formulation du CPD	29
2.1.5.2. L'intégration de la dimension genre dans les documents projets/programmes	30
2.2. Efficacité	33
2.2. 1. Théorie de changement.....	33
2.1. 2. Cadre des résultats	36
2.1.3. Les mécanismes de redevabilité	41
2.2. Contribution des interventions du PNUD à la réduction des inégalités de genre	43
2.3. Efficience	50
2.3.1. Prise en compte du genre au niveau interne au PNUD	50
2.3.2. Intégration de la dimension genre dans la budgétisation	51
Tableau 10 : Résultat Genre et budget consacré à la prise en compte de cette dimension	52
2.3.3. Intégration de la dimension genre dans les programmes/projets conjoints.....	52
2.4. Durabilité	53
2.4.1. Appropriation nationale/ Ancrage institutionnel	54
III-1- Conclusion.....	56
III-2-Leçons apprises	57
III-3.Bonnes pratiques.....	58
III-4-Recommandations	58
III-4-1. Recommandations stratégiques.....	58
Annexes.....	61
Annexe 2 : Liste des personnes interrogées et des sites visités	67
Annexe 3 :Guide d'entretien	68
Annexe : Bibliographie et documentation consultées	73

Liste des tableaux

Tableau 1 : Cadre d'allocation des ressources pour la Mauritanie (2018-2022)	18
Tableau 2 : Critères d'évaluation des interventions du PNUD en appui à la promotion de l'égalité genre	20
Tableau 3 : Réactivité de la mission aux défis rencontrés	23
Tableau 4 : Répartition des projets/programmes en fonction des composantes relatives au genre	37
Tableau 5 : Indicateurs genre non désagregés du Projet « Promotion des emplois et d'autres moyens de subsistance respectueux de l'environnement	40
Tableau 6 : Indicateurs non désagregés du projet « Renforcement des capacités de gestion des frontières et accès à la sécurité pour la lutte contre le terrorisme dans la région de Hodh El Chargui»,	41
Tableau 7 : Indicateurs non désagregés du projet « prévention et résolution des conflits entre les populations hôtes et les réfugiés dans la zone de Hodh El Chargui »	41
Tableau 8 : Indicateurs quantitatifs	42
Tableau 9 : Exemple de matrice de performance dans les rapports d'activités avec des données non désagregées par sexe	43
Tableau 10 : Résultat Genre et budget consacré à la prise en compte de cette dimension	53

Liste des graphiques

Graphique 1 : Nombre d'indicateurs relatifs au genre dans le CPD	38
Graphique 2 : Les indicateurs genre dans le cadre de résultats des projets/programmes	38
Graphique 3: Répartition du personnel du PNUD par statut et par sexe	51

Sigles et abréviations

AGR	Activités génératrices de revenus
CEDEF	Convention sur l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Égard de la Femme
CENI	Commission Electorale Nationale Indépendante
CIIG	Comité interministériel d'Institutionnalisation du Genre
CIPDH	Convention Internationale relative aux droits des personnes
CSP	Code du Statut Personnel
GNUD	Groupe des Nations Unies pour le développement
GSG	Groupe Suivi Genre
GTEDD	Groupe Thématique Environnement et Développement Durable
DUDH	Déclaration Universelle des Droits de l'Homme
EGS	Egalité du Genre et du Sexe
HCDH	Haut-commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
IEC	Information Education Communication
MASEF	Ministère des Affaires Sociales de l'Enfance et de la Famille
MEF	Ministère de l'Économie et des Finances
MIDEC	Ministère de l'Intérieur et la Décentralisation
OIM	Organisation internationale pour les migrations
ONG	Organisations non gouvernementales
ONU	Organisation des Nations Unies
OSC	Organisations de la Société Civile
OSV	Observatoire de Suivi de Vulnérabilité
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
RGPH	Recensement Général de la Population et l'Habitat
SNIG	Stratégie Nationale d'Institutionnalisation du Genre
SCAP RU	Système communautaire d'alerte précoce et réponse aux Urgences
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
REFELA	Femmes élues du Réseau des femmes Elues Locales
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNEG	United Nations Evaluation Group

Résumé analytique

La République Islamique de Mauritanie a une population qui s'élève à 3 537 368 habitants en 2013, dont 50,7% des femmes. L'espérance de vie à la naissance est 63 ans, 60,7 ans pour les hommes et 65,4 pour les femmes¹. Les caractéristiques de la population montrent : (i) une forte prédominance de la jeunesse ; (ii) des disparités et inégalités de genre et (iii) des opportunités à saisir en matière de bonus du dividende démographique. Les femmes et les filles en Mauritanie représentent une forte proportion de la population touchée par la pauvreté multidimensionnelle. Les femmes et les filles en Mauritanie représentent une forte proportion de la population touchée par la pauvreté multidimensionnelle. L'incidence de pauvreté² est plus élevée en milieu rural (73%) qu'en milieu urbain (9,5%). La pauvreté apparaît plus accentuée chez les ménages dirigés par des femmes que chez les ménages dirigés par des hommes (l'incidence de pauvreté est de 46,3% contre 40,7%), mais avec des parts d'extrême pauvreté comparable.

La femme est peu visible dans l'économie malgré sa forte présence dans l'économie informelle. Elle n'accède que difficilement aux facteurs de production (crédits, foncier, renforcement de capacités, etc.), la quasi absence dans la production de statistiques et d'informations dans le Système National de la Statistique, un taux d'alphabétisation de 41% pour les femmes et 31,3% pour les hommes.

Les principaux obstacles socio culturels, institutionnels, et politiques de la femme en Mauritanie. : Au niveau socioculturel : (i) le faible accès à l'information relative à l'égalité des sexes, les préjugés sociaux, l'analphabétisme, l'ignorance des droits conférés par la loi ; (ii) elles sont soumises traditions sociales ancrées et subissent une forte pression culturelle les pratiques traditionnelles néfastes, en particulier les femmes rurales. Par rapport au niveau institutionnel, l'insuffisance de l'intégration de la dimension genre, dans différents secteurs, au niveau de leurs politiques, stratégies et programmes sectoriels ; l'insuffisance de ressources humaines qualifiées, de coordination et de dialogue sur les questions de genre au niveau de national. Au niveau politique, il s'agit de contraintes structurelles tel que le non-respect du quota et sa limitation aux postes électifs, excluant l'administration ; des perceptions négatives par rapport à la participation politique ; l'insuffisance de sensibilisation à l'égalité des sexes ; Insuffisance de ressources financières et humaines ; La forte résistance des partis politiques à leur investiture.

Afin de promouvoir l'égalité du genre, les différents gouvernements se sont engagés à lutter contre les discriminations à l'égard des femmes et des filles, en adoptant la Stratégie Nationale d'Institutionnalisation du Genre (SNIG). Aussi, différents engagements et instruments guident la détermination de la Mauritanie à lutter contre les inégalités du genre à travers la signature de plusieurs traités et conventions mondiales et régionales ainsi que politiques et stratégies nationales qui permettent de guider ses actions en matière de promotion de l'égalité des sexes.

Malgré cela, ils existent d'énormes contraintes, notamment : (i) la dualité des systèmes de normes traditionnelles et modernes (coutumières et étatiques) ; l'insuffisance de soutien

¹ Recensement général de la population et l'habitat, ONS 2013

² Analyse de la pauvreté monétaire 2016, ONS

financier et matériel, de conseils juridiques ; (ii) la non gratuité des procédures judiciaires qui incite, souvent, les femmes les plus démunies à renoncer à toute procédure judiciaire, (iii) déficit de connaissance et de prise de conscience des femmes sur leurs droits et leurs devoirs respectifs, restent encore difficile pour les femmes dues à la disparité d'accès aux droits et l'Insuffisance de vulgarisation des textes juridiques ; iv) la législation pénale qui ne définit pas le viol, ne protège pas suffisamment les femmes contre les violences d'une façon générale et contre les violences conjugales, plus particulièrement ; (iv) la non gratuité des procédures judiciaires incite, souvent, les femmes les plus démunies à renoncer à toute procédure judiciaire; (iv) la faible protection des droits politiques, économiques, sociaux et culturels des groupes des femmes, en particulier les handicapées.

Le programme de pays pour la Mauritanie (CPD) a pour objectifs de soutenir la stratégie de développement à long terme, de promouvoir une économie et une société inclusives (notamment en poursuivant une croissance économique partagée et durable) et de rompre les cycles d'inégalité et de pauvreté, en particulier dans les zones rurales. Le programme du PNUD s'articule autour de trois axes d'intervention : i) la réalisation d'une croissance forte, inclusive et durable intégrée dans la conception et la mise en œuvre des politiques publiques par les institutions nationales chargées de la planification économique ; ii) l'amélioration de la gouvernance, le renforcement des capacités institutionnelles et la lutte contre la radicalisation et la menace sécuritaire ; et iii) la promotion d'une gestion durable des ressources naturelles et de la résilience face aux catastrophes et au changement climatique.

L'évaluation a pour objectif d'analyser les interventions du PNUD dans le domaine du genre, et des progrès réalisés dans ce domaine et sous quelle forme poursuivre ces interventions. De manière spécifique, il s'agit de : (i) identifier les facteurs externes ou internes ayant influencé positivement ou négativement l'atteinte de l'objectif ; (ii) identifier les lacunes, le cas échéant, qui ont empêché le CPD d'atteindre les résultats sensibles au genre ; (iii) répertorier les stratégies de partenariat développées et leur efficacité ou non pour l'atteinte de l'objectif ; (iv) identifier et documenter les enseignements qui en résultent en termes de bonnes ou de mauvaises pratiques ; (v) faire la typologie de résultats sensibles réalisés : ciblage, responsives et/ou transformatifs ; (vi) identifier les leçons apprises et les bonnes pratiques expérimentées lors de la mise en œuvre. L'évaluation des interventions en matière de promotion du genre a couvert les interventions mises en œuvre dans le cadre du programme de coopération 2018-2022.

L'évaluation a été effectuée en conformité avec les critères d'évaluation et les standards de l'United Nations Evaluation Group l'UNEG. Pour la réalisation de la mission, une approche participative et inclusive impliquant toutes les parties prenantes et à tous les niveaux a été utilisée. En plus de la revue documentaire, il a été organisé des consultations (entretiens semi-directifs) avec des agences du Système des Nations Unies (FAO), au niveau du PNUD (les leaders thématiques (gouvernance, développement durable), la responsable de l'unité économique ; l'experte genre ; les chargés de programmes ; le Responsable suivi évaluation, le responsable de la communication) ; au niveau des partenaires nationaux (la Directrice de la promotion de la femme du Ministère des Affaires Sociales de l'Enfance et de la Famille (MASEF), le Directeur général de la protection civile (Ministère de l'Intérieur et la Décentralisation (MIDEC) ; les femmes élues du Réseau des femmes Elues Locales (REFELA), ; au niveau des Partenaires internationaux (GIZ). Des entretiens de groupes ont été réalisés auprès des populations et communautés bénéficiaires des interventions du PNUD (les femmes élues locales, les femmes des coopératives NASRA I et II, les jeunes (femmes et hommes) du centre d'écoute d'ALEG ; les femmes de la coopérative Babilly ; les femmes en apprentissage dans le centre de formation de la promotion féminine) pour recueillir leurs

opinions et perceptions sur la prise en compte du genre dans les différentes étapes du programme. La démarche a consisté également à l'observation de certaines réalisations sur le terrain à Aleg.

Les conclusions issues de l'analyse des informations disponibles selon les différents critères d'évaluation sont :

Pertinence :

Les interventions du PNUD en matière d'égalités du genre étaient pertinentes car elles sont en harmonie avec les cadres législatifs et institutionnels et programmatiques de la Mauritanie. En outre, les interventions s'inscrivent dans les programmes régionaux et nationaux en vigueur dans ce pays en termes de Croissance forte, inclusive et durable et d'amélioration de la gouvernance, renforcement des capacités institutionnelles et lutte contre la radicalisation et la menace sécuritaire. Par ailleurs, les projets/programmes répondent aussi aux besoins des pays mais aussi des femmes, des jeunes, des hommes. Enfin, les interventions du PNUD ont été conçues conformément aux normes et conventions internationales relatives à l'EGS (CEDAW, DUDH,...) ratifiées/signées par la Mauritanie. Cependant, la conduite d'une analyse genre lors de la phase de la formulation des projets/programmes a été modérément réalisée de sorte que pour certains projets/programmes, l'analyse genre n'a pas fourni des informations de qualité sur les causes fondamentales des inégalités et des discriminations qui soient de nature à orienter les interventions du PNUD.

Efficacité :

Les théories du changement des interventions du PNUD ne sont pas formulées et annoncées dans la majorité des projets/programmes. Les théories de changement des interventions du PNUD ne disposent pas de composantes robustes en matière d'égalités de genre du fait de l'insuffisance de résultats, produits, activités sensibles au genre. Le fait que la grande majorité des théories de changement ne soient pas construites, annoncées, ne permet pas de comprendre quels intrants ou quelles activités spécifiques relatives au genre sont censés permettre l'obtention des résultats attendus [produits, effets directs et impacts] dans les domaines de l'Egalité de genre. Les cadres des résultats fixent clairement des objectifs (cibles des indicateurs) en matière d'EGS, cependant, la majorité des indicateurs relatifs au genre ne sont pas désagrégés. Aussi, les interventions ont défini seulement des indicateurs et des références quantitatifs pour mesurer les progrès réalisés en matière d'EGS.

L'analyse des résultats atteints atteste de l'efficacité des interventions du PNUD dans la réduction des inégalités de genre en Mauritanie. Les données collectées sur le terrain confirment l'intégration des femmes, des jeunes, des hommes pendant la mise en œuvre des activités. La mise en œuvre des interventions ont permis le renforcement des capacités des détenteurs des acteurs institutionnels, des femmes, des jeunes. Cependant, les données utilisées lors du suivi ont été faiblement ventilées en fonction de critères pertinents (sexe, âge), excepté dans le CPD.

Les données collectées sur le terrain confirment que la cohésion sociale et la paix ont été renforcées dans les communautés cibles. Les interventions du PNUD ont contribué à l'amélioration de l'engagement des femmes et des jeunes à la paix et à la cohésion sociale. Dans cette même dynamique, les interventions du PNUD ont contribué au développement des valeurs de l'éducation citoyenne au niveau des jeunes et à la lutte contre la radicalisation des jeunes, femmes et hommes. Par ailleurs, les interventions du PNUD ont contribué à améliorer les capacités des femmes, des jeunes à faire face aux risques de catastrophe. Les interventions

du PNUD ont contribué à l'institutionnalisation du genre dans les différents départements ministériels. L'appui du PNUD a contribué à la participation accrue des femmes et des jeunes à la vie politique. Bien que des résultats probants aient été atteints en termes de réduction des inégalités de genre, cependant, la mesure de la performance des interventions du PNUD en matière de promotion de l'égalité du genre a été affectée, par des faiblesses au niveau des cadres des résultats des projets/programmes.

Efficiencia :

Le bureau du PNUD Mauritanie dispose d'un expert genre. Cependant, en termes de parité hommes-femmes, les femmes sont moins représentées que les hommes. Le PNUD s'est engagé dans le programme global du PNUD d'évaluation et de certification sur l'égalité de genre, connu sous le nom Gender Equality Seal (GES). Cependant, l'intégration de la dimension genre dans la budgétisation dans les processus de planification, de mise en œuvre et de suivi des programmes/projets reste encore un défi

Durabilité :

Les acquis des interventions du PNUD en matière d'égalités de genre sont susceptibles d'être pérennisés car la mise en œuvre des activités s'est appuyée sur les ministères compétents, mais aussi le renforcement des systèmes. L'implication des structures de l'Etat confère un ancrage institutionnel significatif au projet. D'une manière générale, l'appropriation nationale du Programme du PNUD est solide. Au niveau politique, institutionnel et juridique, des efforts remarquables ont été accomplis par les Gouvernements avec l'appui du PNUD pour promouvoir un environnement favorable à la réduction des inégalités de genre. Cependant, ces efforts peuvent être entravés par la persistance de certaines pesanteurs socioculturelles relatives à la participation des femmes à la prise de décisions et à la non-disponibilité des données désagrégées sur le genre aux niveaux infranational et local.

III-2-Leçons apprises

- L'insuffisance d'une analyse exhaustive du genre lors de la formulation des projets/programmes constitue un frein à l'intégration systématique du genre dans les interventions du PNUD en matière d'égalités de genre.
- La faiblesse dans la collecte et la publication de données statistiques désagrégées aux niveaux infranational et local, rend délicat le suivi des progrès réalisés en matière de réduction des inégalités de genre
- La présence d'un expert genre dans le staff du PNUD favorise la prise en compte de la dimension genre lors de la formulation, de la mise en œuvre et du suivi des interventions du PNUD en matière d'égalités de genre.
- L'absence de théories de changement formulées, annoncées, explicites ne permet pas de comprendre comment les interventions du PNUD sont censées produire un ensemble de résultats qui contribueraient à la réalisation de la réduction des inégalités de genre. Cette absence rend délicat l'établissement des liens entre les causes qui sont à la base de l'inégalité des genres et les activités à mener pour obtenir des résultats afin de réduire ces inégalités et promouvoir la pleine participation des femmes au processus de développement durable.

- La formation à l'outil informatique dans les centres d'écoute des jeunes est un instrument d'autonomisation dont les femmes et les jeunes se sont appropriées en assurant eux –mêmes les coûts de fonctionnement.
- Le partenariat stratégique avec les structures du Gouvernement, les ONG nationales et internationales permet d'obtenir des résultats probants et garantit la durabilité des acquis en matière de réduction des inégalités de genre;
- La mise en place des mécanismes communautaires (SCAP-RU) et OSV favorise l'implication des femmes dans les activités relatives au relèvement précoce
- La création de synergies d'action avec les programmes des autres agences du SNU et autres initiatives au niveau national, régional et local permet une harmonisation des interventions, et une optimisation des interventions en matière d'intégration du genre dans les projets/programmes.

III-3.Bonnes pratiques

- La collecte des données lors de la formulation des programmes/projets permet de fournir des données récentes et fiables en vue de rendre le système de suivi-évaluation plus efficace et plus objective l'appréciation des résultats du Programme de pays pour la Mauritanie (CPD)
- L'implication et la participation des communautés dans la mise en œuvre des projets/programmes permettent d'obtenir les résultats escomptés et l'appropriation des actions
- L'analyse des goulots d'étranglement relatifs aux inégalités de genre lors de l'élaboration des projets/programmes permet de les identifier afin de mieux les adresser ;

Le recours à des organisations déjà implantées sur le terrain d'intervention favorise le succès des activités car elles connaissent mieux les réalités socioculturelles et économiques de ces localités et les populations

III-4-Recommandations

Les recommandations sont adressées au PNUD.

III-4-1. Recommandations stratégiques

- Appuyer la mise en œuvre de la Stratégie nationale d'institutionnalisation du genre par l'accompagnement technique et financier à l'opérationnalisation des cellules genre dans les Départements ministériels et les institutions
- Renforcer la collaboration avec le MASEF par son implication dans le choix des partenaires de mise en œuvre des projets/programmes relatifs au genre ;
- Appuyer la mise en œuvre de la nouvelle Stratégie nationale de développement de la statistique 2016- 2020 et du plan d'action correspondant par l'élaboration d'indicateurs

nationaux harmonisés en matière de genre et de la constitution d'une base de données nationales en matière de genre ;

- Appuyer la mise en place d'un groupe inter-agence genre au niveau des Agences du Système des Nations Unies
- Renforcer la collaboration avec ONUFEMMES

III-4-2. Recommandations opérationnelles

- Veiller à améliorer les capacités du staff du bureau de pays pour leur permettre d'intégrer significativement le genre à travers une formation continue
- Mettre en œuvre le plan d'action de la stratégie genre du PNUD Mauritanie
- Veiller à ce que les indicateurs des PRODOC tiennent compte d'une perspective de genre, de sorte qu'ils suivent les changements liés aux sexospécificités au fil du temps
- Désagréger, quand c'est pertinent, les données dans les cadres de résultats et rapports d'activités
- Poursuivre le renforcement des capacités des parlementaires, des femmes élues à l'intégration de la dimension genre lors de l'examen des projets de loi,
- Poursuivre le plaidoyer en faveur de l'amélioration de l'accès des femmes aux postes de responsabilité dans l'administration et pour une meilleure représentativité aux postes exécutifs des partis politiques
- Appuyer la redynamisation des cellules genre et la création des cellules genre au niveau de chaque département ministériel.
- Elaborer des théories de changement explicites lors de la formulation des programmes/projets qui tiennent en compte la dimension genre
- Renforcer les capacités des partenaires pour le S&E sensible au genre, notamment l'ONS afin qu'ils publient des données ventilées par sexe

I-INTRODUCTION

1.1.Description du projet

1.1.1. Bref aperçu de la problématique du genre en Mauritanie

La République Islamique de Mauritanie est située en Afrique de l'ouest entre le 15ème et le 27^{ème} degrés de latitude nord et le 5ème et 17ème degré de longitude ouest, avec une superficie de 1.030.700 km²³. La Mauritanie est limitée au nord-ouest par le Sud du Maroc, au Nord-est par l'Algérie, au Sud-est par le Mali, et par le Sénégal au Sud. À l'ouest, le pays est limité par l'Océan Atlantique et ses côtes s'étendent sur près de 754 km. Selon les données issues du Recensement⁴ Général de la Population et l'Habitat (RGPH), la population mauritanienne s'élève à 3 537 368 habitants en 2013, dont 50,7% des femmes. Le taux de croissance démographique moyen annuel, qui était de 2,9% entre 1977 et 1988, a légèrement baissé se situant à 2,4 % entre 1988 et 2000 et à 2,77% en 2016. L'espérance de vie à la naissance est 63 ans, 60,7 ans pour les hommes et 65,4 pour les femmes.

Pour ce qui est de l'alphabétisation, les données du RGPH 2013 indiquent un taux d'analphabétisme se situant à 36,3% contre 46,9% en 2000, soit une régression de plus dix points (41,0% pour les femmes et 31,3% pour les hommes). Le taux⁵ d'activité des hommes (69,6%) est largement supérieur à celui des femmes 20,5%. L'indice de développement humain⁶, selon le rapport du PNUD de 2017 est de 0.520, le pays se situant en 159ème position sur 188 pays. Le taux d'urbanisation est passé de 22,7% en 1977 à 48,3% en 2013, soit un doublement en 36 ans. Selon les projections de la Division de la Population des Nations Unies, la Mauritanie devrait devenir un pays majoritairement urbain vers 2025. A cet horizon, la population compterait 4.690.927 habitants et elle sera de 5.278. 457 habitants en 2030.

Les caractéristiques de la population d'aujourd'hui montrent : (i) une forte prédominance de la jeunesse ; (ii) des disparités et inégalités de genre et (iii) des opportunités à saisir en matière de bonus du dividende démographique. Le taux de sédentarisation est passé de 63,6% en 1977 à 87,9% en 1988 puis à 98,1% en 2013. Les femmes et les filles en Mauritanie représentent une forte proportion de la population touchée par la pauvreté multidimensionnelle. L'incidence de pauvreté⁷ est plus élevée en milieu rural (73%) qu'en milieu urbain (9,5%). La pauvreté apparaît plus accentuée chez les ménages dirigés par des femmes que chez les ménages dirigés par des hommes (l'incidence de pauvreté est de 46,3% contre 40,7%), mais avec des parts d'extrême pauvreté comparable. Les principaux obstacles socio culturels, institutionnels, et politiques de la femme en Mauritanie. :

- Au niveau socioculturel : (i) le faible accès à l'information relative à l'égalité des sexes, les préjugés sociaux, l'analphabétisme, l'ignorance des droits conférés par la loi ; (ii) elles sont soumises traditions sociales ancrées et subissent une forte pression culturelle les pratiques traditionnelles néfastes, en particulier les femmes rurales.
- Par rapport au niveau institutionnel, l'insuffisance de l'intégration de la dimension genre, dans différents secteurs, au niveau de leurs politiques, stratégies et programmes sectoriels ; l'insuffisance de ressources humaines qualifiées, de coordination et de dialogue sur les questions de genre au niveau de national.

³ STRATEGIE GENRE DU PNUD EN MAURITANIE 2019-2022

⁴ Recensement général de la population et l'habitat, ONS 2013

⁵ PNUD 2017

⁶ PNUD 2017

⁷ Analyse de la pauvreté monétaire 2016, ONS

- Au niveau politique, on note l'absence d'une politique de promotion de la parité, l'existence de contraintes structurelles tel que le non-respect du quota et sa limitation aux postes électifs, excluant l'administration ; des perceptions négatives par rapport à la participation politique ; l'insuffisance de sensibilisation à l'égalité des sexes ; Insuffisance de ressources financières et humaines ; La forte résistance des partis politiques à leur investiture.

Malgré les progrès accomplis et l'arsenal de textes juridiques, l'accès des femmes à la justice est limité par des problèmes de mentalités et par la faiblesse de leurs moyens financiers ; La dualité des systèmes de normes traditionnelles et modernes (coutumières et étatiques); L'insuffisance de soutien financier et matériel, de conseils juridiques, de médiation sociale et d'accompagnement ; La non gratuité des procédures judiciaires ; La disparité d'accès aux droits ; l'Insuffisance de vulgarisation des textes juridiques . ;

La femme est peu visible dans l'économie malgré sa forte présence dans l'économie informelle. Elle n'accède que difficilement aux facteurs de production (crédits, foncier, renforcement de capacités, etc.), la quasi-absence dans la production de statistiques et d'informations dans le Système National de la Statistique, un taux d'alphabétisation de 41% pour les femmes et 31,3% pour les hommes. Les femmes ne détiennent que 27% du revenu du travail contre 73% détenus par les hommes, ce qui rend difficile la réduction de l'inégalité des sexes. La répartition par sexe de la population occupée montre une très forte disparité entre hommes (70,59 %) et femmes (22,41%). Taux d'activité des hommes en 2014 (69%) est largement supérieur à celui des femmes (27,4%) ; Le taux de chômage des femmes est estimé à 11,72%.

1.1.2. Réponses nationales en Mauritanie en matière d'égalités du genre

I-2-Cadre normatif

Différents engagements et instruments guident la détermination de la Mauritanie à lutter contre les inégalités du genre à travers la signature de plusieurs traités et conventions mondiales et régionales ainsi que politiques et stratégies nationales qui permettent de guider ses actions en matière de promotion de l'égalité des sexes. La Mauritanie fait partie des Pays membres de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et donc signataire de La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH), adoptée le 10 décembre 1948 par l'Assemblée Générale des Nations Unies et constituée de 30 articles ; la DUDH indique dans son article premier : « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité⁸. » La DUDH, en son article 2-1, stipule que « Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamées dans la présente déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation ».

Ces dernières décennies sont caractérisées par l'adoption de nombreux textes relatifs à l'égalité, à l'équité des sexes et au renforcement du pouvoir des femmes, il s'agit notamment de : la Convention sur l'Elimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Egard de la Femme (CEDEF 1979), la Plateforme d'action de Dakar (1994), le Programme d'Action de la quatrième Conférence Mondiale sur les Femmes des Nations Unies (Beijing, 1995) ; et la résolution sur les femmes, la paix et la sécurité 1325 (2000) du Conseil de Sécurité. S'ajoute à

⁸Article 1^{er} de la DUDH

cela son adoption de la Charte des Nations Unies, des genres de 1945 ; la Convention sur les droits politiques de la femme de 1953, ratifiée par la Mauritanie le 04 mai 1976, la Convention de l'OIT n°3 sur la protection de la maternité de 1919, ratifiée le 08.11.1963 ; et la Convention Internationale relative aux droits des personnes handicapées (CIPDH), ratifiée en 2012. La Mauritanie a, par ailleurs, ratifié en 2005, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques⁹ (1966), qui annonce dans son article 3 : « Les États parties au présent Pacte s'engagent à assurer le droit égal des hommes et des femmes de jouir de tous les droits civils et politiques énoncés dans le présent Pacte.

Les différents gouvernements se sont engagés à lutter contre les discriminations à l'égard des femmes et des filles, en adoptant la Stratégie Nationale d'Institutionnalisation du Genre (SNIG) en conseil des ministres de mars 2015. La SNIG, à laquelle contribuent en plus du MASEF, des département Ministériels, à travers un dispositif institutionnel, qui s'articule autour des trois instances suivantes : (i) le Comité interministériel d'Institutionnalisation du Genre (CIIG) présidé par le Premier Ministre et composé des Ministres concernés ; (ii) le Groupe Suivi Genre (GSG) présidé par un conseiller du Premier Ministre, et (iii) les cellules sectorielles genre formées au niveau de chaque département ministériel concerné, de représentants des structures concernées.

La promulgation de nouvelles législations destinées à lutter contre les discriminations à l'égard des femmes, notamment : le Code du Statut Personnel (CSP, 2001), le Code du Travail (2004), la révision de la loi 61-016 du 30 janvier 1961 fixant le régime des pensions civiles de la Caisse de retraite modifiée par la loi 2012-003 du 22 février 2012, en application depuis 2013, pour permettre à la femme fonctionnaire décédée de faire bénéficier ses enfants de sa pension de retraite ; aussi, l'approbation de la loi sur l'aide judiciaire, n°2015-030 du 10 septembre 2015. Quant au niveau régional, la Mauritanie a ratifié d'importantes conventions, notamment la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples et le Protocole à la Charte relatif aux droits des femmes en Afrique, la charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance, le Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatifs aux droits de la femme en Afrique (2003). En plus la Déclaration Solennelle des Chefs d'Etats de l'Union Africaine sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique de l'Ouest (2004) ; et la Politique Genre de l'Union Africaine (2008).

La Mauritanie prend appui, au niveau national, sur un ensemble de fondements d'ordre juridique, politique, socioéconomique et socioculturel, notamment la Constitution du 20 juillet 1991, modifiée en 2012 et qui garantit les mêmes droits aux citoyens des deux sexes sans discrimination dans son 1er article « la République assure à tous les citoyens sans distinction d'origine, de race, de sexe ou de condition sociale, l'égalité devant la loi ». Au niveau politique, la constitution permet aux femmes d'être électrices (art.3) ; Elle garantit le droit à la propriété et à un héritage pour tous et pour toutes (art 15.1 et 15.2) ; et interdit toute violence morale ou physique (art. 13.4). En plus le CSP réglemente plusieurs domaines de grande utilité pour les femmes : mariage, garde d'enfants, divorces. Il reconnaît également le droit de la femme à disposer, en toute liberté, de ses biens personnels.

Malgré cela, ils existent d'énormes contraintes, notamment : (i) La dualité des systèmes de normes traditionnelles et modernes (coutumières et étatiques) ; L'insuffisance de soutien financier et matériel, de conseils juridiques ; (ii) La non-gratuité des procédures judiciaires qui incite, souvent, les femmes les plus démunies à renoncer à toute procédure judiciaire. (iii)

⁹Adopté par L'assemblée Générale des Nationaux Unies le 16 décembre 1966

déficit de connaissance et de prise de conscience des femmes sur leurs droits et leurs devoirs respectifs, restent encore difficile pour les femmes dues à la disparité d'accès aux droits et l'Insuffisance de vulgarisation des textes juridiques ; iv) la législation pénale qui ne définit pas le viol, ne protège pas suffisamment les femmes contre les violences d'une façon générale et contre les violences conjugales, plus particulièrement ; (iv) la non gratuité des procédures judiciaires incite, souvent, les femmes les plus démunies à renoncer à toute procédure judiciaire; (iv) la faible protection des droits politiques, économiques, sociaux et culturels des groupes des femmes, en particulier les handicapées.

I-3- Acquis

Au niveau national, de nombreux efforts ont été investis ces deux dernières décennies visant l'égalité genre au niveau institutionnels, socio-économiques et juridique, où la constitution consacre les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels tels que proclamés par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies de 1948 et la Charte africaine des Droits de l'Homme et des Peuples de 1981, sans distinction aucune. Également la promulgation de nouvelles législations destinées à lutter contre les discriminations à l'égard des femmes, notamment : le CSP, 2001, le Code du Travail (2004), la révision de la loi 61-016 du 30 janvier 1961 fixant le régime des pensions civiles de la Caisse de retraite modifiée par la loi 2012-003 du 22 février 2012, en application depuis 2013, pour permettre à la femme fonctionnaire décédée de faire bénéficier ses enfants de sa pension de retraite ; Aussi, l'approbation de la loi sur l'aide judiciaire, n°2015-030 du 10 septembre 2015.

Les différents gouvernements se sont engagés à lutter contre les discriminations à l'égard des femmes et des filles, en adoptant la Stratégie Nationale d'Institutionnalisation du Genre (SNIG) en conseil des ministres de mars 2015. La SNIG, à laquelle contribuent en plus du Ministère des Affaires Sociales de l'Enfance et de la Famille (MASEF) des département Ministériels, à travers un dispositif institutionnel s'articule autour des trois instances suivantes : (i) le Comité interministériel d'Institutionnalisation du Genre (CIIG) présidé par le Premier Ministre et composé des Ministres concernés ; (ii) le Groupe Suivi Genre (GSG) présidé par un conseiller du Premier Ministre, et (iii) les cellules sectorielles genre formées au niveau de chaque département ministériel concerné, de représentants des structures concernées.

Le Ministère de l'Elevage a élaboré une stratégie sectorielle genre de l'élevage et du pastoralisme, la mise en place de cellules sectorielles, l'élaboration d'une feuille de route pour la prise en compte genre 2019-2021. Le Ministère de la santé a élaboré une étude sur la prise en compte genre dans le plan d'action du Ministère. On a vu la création de plusieurs autres mécanismes relevant généralement du MASEF : un Comité National de lutte contre les violences basées sur le Genre (2008) ; des Comités régionaux et départementaux de lutte contre les violences fondées sur le genre ; la mise en place du Comité de suivi des recommandations CEDEF en 2007 ; la révision en cours du CSP (TDR lancés) ; la mise en place de la commission multisectorielle contre le mariage d'enfants, présidée par le conseiller juridique du MASEF.

L'élaboration du plan d'action de la SNIG renforce les différentes réalisations, dont un début de sa mise en œuvre avec l'appui des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) ; Puis l'adoption de politiques/stratégies en matière d'égalité des sexes, la stratégie nationale de Promotion féminine (SNPF, 1992) ; de la protection de la famille (2006); la Politique Nationale de développement de la Nutrition(2006), de la protection des handicapés ; la stratégie nationale de protection sociale (2010) ; et l'Approche Systémique pour de Meilleurs Résultats en matière

d'Enseignement de la petite enfance (SABER) en 2016 . Également, l'actualisation de Stratégie nationale d'abandon des MGF en 2018 et son plan d'action d'abandon volontaire ; le démarrage de la mise en œuvre du Plan d'action national (2014-2018) sur les VBG, et du Plan d'action de la femme rurale, la stratégie nationale de cohésion sociale, entre autres. L'adoption de la loi de la Santé de la Reproduction approuvée en janvier 2017, avec une réserve générale. De même la loi de 2015 instituant un mécanisme national de prévention de la torture qui prévoit en son article 8 qu'un tiers des membres doit être des femmes ; Et le code général de l'enfance adoptée en 2018.

Par rapport à l'autonomisation économique des femmes, une nette amélioration est perceptible à travers le financement d'activités génératrices de revenus (AGR) ; en plus du renforcement du niveau d'accès aux moyens de production, à la micro finance, des quotas de bourses pour les filles, le développement de la formation professionnelle, notamment en milieux défavorisés et l'ouverture de nouvelles antennes du Centre de Formation pour la Promotion Féminine, qui constitue un espace privilégié Information Education Communication (IEC) pour les femmes. Au niveau politique, l'adoption de la loi organique de 2006, instaurant un quota de 20% pour les femmes sur toutes les listes électorales. La nouvelle loi organique n° 2012-034 du 11 avril 2012 relative à la promotion de l'accès des femmes aux mandats électoraux et aux fonctions électives modifiant certaines dispositions de l'ordonnance 2006 citée ci-dessus a prévu le même dispositif. Les résultats de la mise en œuvre de loi constituent une base solide.

Au niveau socioculturel, le Gouvernement a institué la commémoration, à partir de 2003, de la Journée Internationale de Lutte contre les Violences à l'Égard des Femmes, la mise en place, en juillet 2008, du Comité national de lutte contre les violences basées sur le genre y compris les MGF, avec des campagnes nationales tolérance zéro des MGF et de lutte contre les mariages précoces ; l'adoption de l'ordonnance n°2005-015 portant protection pénale de l'enfant pénalisant les auteurs des mutilations génitales, et la vulgarisation de la Fatwa relative à l'abandon des mutilations génitales prononcée en 2010.

I-4- Défis

D'importants défis sur le chemin de la promotion de l'égalité de genre et de la progression des droits des femmes restent encore, notamment l'accès à la justice et la fourniture de services judiciaires, en particulier lorsqu'il s'agit des droits des femmes, en plus de la lenteur observée dans l'adoption des législations relatives aux mutilations génitales féminines (MGF) ou aux violences basées sur le genre. Par ailleurs, et malgré la volonté déclarée d'améliorer la prise en compte de l'aspect genre dans les politiques publiques, la Mauritanie ne prend pas les mesures nécessaires pour palier certains vides juridiques, en particulier la législation pénale qui ne définit pas le viol ; l'ineffectivité des droits et de l'accès insuffisant des femmes à la justice, par exemple la non mise en œuvre de la loi sur l'aide judiciaire ; la non gratuité des procédures judiciaires limite l'accès des femmes à la justice. L'exemple du projet de loi sur le genre et les formes de discriminations contre les femmes présenté devant le Parlement en 2017 et 2018 et retiré par le gouvernement. Également, la faiblesse institutionnelle quant à la mise en œuvre des textes, et la méconnaissance des droits et des procédures judiciaires fragilisent le cadre de réduction des inégalités liées au Genre.

La forte mobilisation des Organisations de la Société Civile (OSC) et l'appui des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) ont été renforcés considérablement, au cours de ces dernières années, avec une plus grande présence sur la scène politique. Toutefois, ces avancées risquent d'être compromises avec l'organisation des élections de septembre passé, en raison de sa faible représentation dans les listes électorales déposées par les partis politiques. L'exemple le plus

frappant est le taux général de 19,67% des femmes au niveau du Parlement lors des élections de 2018 ; Ceci qui dénote de la non prise en compte du quota par la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI). Au niveau institutionnel, l'insuffisance de ressources humaines et financières est un handicap majeur à la mise en œuvre des politiques relatives au genre, le peu de données désagrégées sur le genre et des violences (domestiques, conjugales, psychologiques, harcèlement sexuel) qui sont aggravées par la faible connaissance de leurs droits, l'absence de capacités et d'opportunités.

On note une faiblesse de l'ancrage institutionnel du suivi de la mise en œuvre de la SNIG pour le MASEF ; un manque de l'élaboration de notes ou de rapports annuels de sa mise en œuvre ; et une faiblesse de coordination technique entre les différents acteurs. Les inégalités entre les sexes et les pratiques discriminatoires qui les perpétuent font référence en particulier (i) la faible compréhension de l'approche genre ; (ii) l'adoption d'approches axées sur le bien-être et sur les programmes ciblant spécifiquement les femmes ; et (iii) l'existence d'une culture non participative et peu encourageante à l'égard des organisations de la société civile.

I-5-Le CPD

Le CPD vient soutenir la nouvelle SCAPP 2016-2030 en assurant le suivi et la mise en œuvre des engagements et traités internationaux (notamment l'Agenda 2063 de l'Union africaine, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les ODD, le Programme d'action d'Addis-Abeba, le Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, l'Accord de Paris sur le changement climatique, les accords multilatéraux sur l'environnement, et d'autres traités internationaux/régionaux relatifs aux droits de l'homme). Le CPD s'articule autour de trois axes d'intervention : i) la réalisation d'une croissance forte, inclusive et durable intégrée dans la conception et la mise en œuvre des politiques publiques par les institutions nationales chargées de la planification économique ; ii) l'amélioration de la gouvernance, le renforcement des capacités institutionnelles et la lutte contre la radicalisation et la menace sécuritaire ; et iii) la promotion d'une gestion durable des ressources naturelles et de la résilience face aux catastrophes et au changement climatique. Le CPD est ancré dans le plan stratégique du PNUD, le plan stratégique relatif au genre, la stratégie de coopération Sud-Sud et le plan de prévention de l'extrémisme violent.

Au niveau de l'amélioration de la gouvernance, renforcement des capacités institutionnelles et lutte contre la radicalisation et la menace sécuritaire, les interventions du PNUD contribueront à améliorer la gouvernance régionale et inspireront une approche intégrée du développement économique local pour créer des opportunités économiques pour les femmes et les jeunes. Elles cibleront essentiellement les régions les plus pauvres, et le PNUD travaillera avec l'Union européenne, la Banque mondiale, la GIZ, l'Agence française de développement et d'autres partenaires sur la décentralisation et la gouvernance régionale, et sur la facilitation de la coordination entre les partenaires de développement et le gouvernement.

Au niveau de la promotion d'une gestion durable des ressources naturelles et de la résilience face aux catastrophes et au changement climatique, le CPD contribuera à l'unification des cadres juridiques et réglementaires pour une gestion durable de l'environnement en aidant à harmoniser les dispositions juridiques concernant la gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement et à finaliser et faire adopter la loi cadre relative à l'environnement.

Tableau 1 : Cadre d'allocation des ressources pour la Mauritanie (2018-2022)

PRIORITÉ OU OBJECTIF NATIONAL : Axe d'intervention no 1 : Promouvoir une croissance forte, durable et inclusive		
EFFET DANS LE PNUAD (OU TOUT OUTIL ÉQUIVALENT) CONCERNANT LE PNUD NO 1 : Les institutions chargées du pilotage économique élaborent et mettent en œuvre des politiques qui contribuent à une croissance inclusive et durable.		
EFFET CONNEXE DU PLAN STRATÉGIQUE : Effet 1. La croissance et le développement sont inclusifs et durables, intégrant des capacités productives qui créent des emplois et des moyens de subsistance pour les pauvres et les exclus		
Produits indicatifs du programme de pays	Principaux partenaires/cadres de partenariat	Ressources indicatives par effet (\$)
Produit 1.1 : Les institutions nationales en charge des affaires économiques (MEF) ont la capacité de concevoir des stratégies, d'assurer la coordination intersectorielle, la mise en œuvre et le suivi et l'évaluation de politiques publiques sensibles au genre qui créent des emplois et des moyens de subsistance pour les pauvres et les exclus. Produit 1.2 : Les groupes marginalisés (femmes et jeunes) dans les zones cibles bénéficient de meilleures perspectives d'emploi Produit 1.3 : Les institutions disposent de capacités et d'une expertise accrues pour produire et rendre disponibles des données désagrégées et des analyses de vulnérabilité afin d'assurer un suivi régulier du niveau de réalisation des effets, y compris pour la SCAPP.	MEF ; Banque mondiale ; Union européenne ; GIZ ; BMZ ; Banque allemande de développement Office national de la statistique UNICEF ; UNFPA ; BAD ; Organisation internationale du Travail (OIT) ; et le secteur privé.	Ressources ordinaires : 3 828 000 Autres ressources : 2 500 000
PRIORITÉ OU OBJECTIF NATIONAL : Axe d'intervention no 3 : Renforcement de la gouvernance dans toutes ses dimensions		
EFFET DANS LE PNUAD (OU TOUT OUTIL ÉQUIVALENT) CONCERNANT LE PNUD NO 1 : Les institutions démocratiques travaillent de manière plus transparente et participative, le système judiciaire et carcéral est plus indépendant et efficace, l'espace démocratique est élargi (en particulier pour les organisations de la société civile et les groupes marginalisés) afin d'améliorer la coexistence pacifique, la cohésion sociale et la sécurité.		
EFFET CONNEXE DU PLAN STRATÉGIQUE : Effet 2 : Les attentes des citoyens en ce qui concerne la représentation, le développement, l'état de droit et l'éthique de responsabilité sont comblées grâce à des systèmes de gouvernance démocratique plus solides		
Produit 2.1 : Les acteurs du secteur judiciaire disposent des capacités techniques et organisationnelles nécessaires à l'application de la loi Produit 2.2 : Les OSC qui défendent les droits de l'homme disposent des capacités techniques et organisationnelles nécessaires pour prêter assistance aux victimes Produit 2.3 : Les groupes vulnérables (femmes, personnes vivant dans l'extrême pauvreté, handicapés, victimes des séquelles de l'esclavage) ont accès à un service d'aide juridique Produit 2.4 : Les acteurs de l'administration publique et des collectivités locales dans huit wilayas (régions) disposent des capacités techniques, financières et organisationnelles pour concevoir et mettre en œuvre des politiques de développement sensibles au genre au niveau infranational. Produit 2.5 : Des femmes et des jeunes présentent leur candidature aux élections locales et nationales. Produit 2.6 : Les jeunes et les femmes au niveau national et dans les zones frontalières connaissent mieux les dangers de la radicalisation et du terrorisme.	Ministère de la Justice ; Ministère des Affaires sociales ; Commission nationale des droits de l'homme ; OSC travaillant sur les droits de l'homme ; Ministère de la Fonction publique ; MEF ; Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation ; GIZ ; Union européenne ; Agence française de développement ;	Ressources ordinaires : 2 832 400 Autres ressources : 17 500 000

	Banque mondiale ; BAD ; CENI ; Ministère de la Jeunesse et des Sports ; Associations de jeunes et de femmes au niveau local ;	
PRIORITÉ OU OBJECTIF NATIONAL : Axe d'intervention no 3 : Renforcement de la gouvernance dans toutes ses dimensions/Travail stratégique sur la gouvernance environnementale		
EFFET DANS LE PNUAD (OU TOUT OUTIL ÉQUIVALENT) CONCERNANT LE PNUD NO 3 : Les institutions et les communautés contribuent à la gestion durable des ressources naturelles, afin d'anticiper les crises et les effets du changement climatique et d'y apporter des réponses.		
EFFET CONNEXE DU PLAN STRATÉGIQUE : Effet 1. La croissance et le développement sont inclusifs et durables, intégrant des capacités productives qui créent des emplois et des moyens de subsistance pour les pauvres et les exclus		
Produit 3.1 : Les institutions nationales disposent des capacités techniques, financières et organisationnelles nécessaires pour assurer la coordination des opérations environnementales, la protection des écosystèmes et la gestion efficace des risques de catastrophe Produit 3.2 : Les populations vulnérables disposent de suffisamment de capacités, de ressources et d'un environnement favorable pour renforcer la résilience des ressources pour le développement socioéconomique et des moyens d'existence des populations locales grâce à une gestion efficace des risques liés aux catastrophes et au climat Produit 3.3 : Les acteurs nationaux disposent des capacités techniques, financières et organisationnelles nécessaires pour intégrer efficacement le changement climatique et la réduction des risques de catastrophe dans les politiques et stratégies de développement et pour promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables Produit 3.4 : Les institutions nationales et les communautés rurales élaborent et mettent en œuvre des modèles durables d'accès aux énergies renouvelables Produit 3.5 : Les institutions nationales disposent des capacités techniques et organisationnelles nécessaires pour assurer une gestion efficace des ressources en eau sensible au genre.	Ministère de l'Environnement et du Développement durable ; Ministère de l'Économie et des Finances ; Ministère de l'Agriculture ; Ministère des Pêches ; Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation ; GIZ ; Union européenne ; Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement ; OSC et secteur privé	Ressources ordinaires : 2 600 000 Autres ressources : 17 450 000

1.2 Évaluation

1.2.1. Objectif de l'évaluation

L'évaluation a pour objectif d'analyser les interventions du PNUD dans le domaine du genre, et des progrès réalisés dans ce domaine et sous quelle forme poursuivre ces interventions. De manière spécifique, il s'agit de : (i) identifier les facteurs externes ou internes ayant influencé positivement ou négativement l'atteinte de l'objectif ; (ii) identifier les lacunes, le cas échéant, qui ont empêché le CPD d'atteindre les résultats sensibles au genre ; (iii) répertorier les stratégies de partenariat développées et leur efficacité ou non pour l'atteinte de l'objectif ; (iv) identifier et documenter les enseignements qui en résultent en termes de bonnes ou de mauvaises pratiques ; (v) faire la typologie de résultats sensibles réalisés : ciblage, responsives et/ou transformatifs ; (vi) identifier les leçons apprises et les bonnes pratiques expérimentées lors de la mise en œuvre. L'évaluation des interventions en matière de promotion du genre a couvert les interventions mises en œuvre dans le cadre du programme de coopération 2018-2022. L'évaluation des interventions du PNUD en appui à la promotion de l'égalité genre se

basera sur quatre (4) critères d'évaluation de l'OCDE/DAC, à savoir la pertinence, l'efficacité, l'efficience et la durabilité.

Tableau 2 : Critères d'évaluation des interventions du PNUD en appui à la promotion de l'égalité genre

Critères	Définition
Pertinence	▪ Mesure selon laquelle l'intervention est conforme aux instruments internationaux (CEDAW, CRPD, CRC...) et aux normes et principes relatifs à l'égalité de genre et contribue à leur application. ▪ Mesure selon laquelle l'intervention est conforme aux accords régionaux et aux politiques et stratégies nationales relatifs à l'égalité de genre et contribue à leur mise en œuvre ; ▪ Mesure selon laquelle l'intervention s'appuie sur une analyse genre approfondie et adaptée au contexte qui mette en évidence les principales causes faisant obstacle à l'égalité des genre; ▪ Mesure selon laquelle l'intervention tient compte des besoins et des intérêts des différents groupes de parties prenantes au moyen de consultations approfondies ; ▪ Pertinence de la participation des parties prenantes à l'intervention
Efficacité	▪ Mesure selon laquelle la Théorie du changement et le cadre de résultats de l'intervention tiennent compte du genre ; ▪ Mesure selon laquelle une approche fondée sur le genre et une stratégie d'intégration des genres ont été intégrées à la conception et à la mise en œuvre de l'intervention ; ▪ Présence de résultats clés en matière d'égalité de genre.
Efficience	▪ Mobilisation des ressources appropriées afin d'intégrer le genre à l'intervention correspondant à un investissement dans les bénéfices à court, moyen et long terme ; ▪ Les coûts induits par la non mobilisation de ressources destinées à intégrer le genre (les bénéfices supplémentaires qu'aurait pu permettre de réaliser un modeste investissement) ; ▪ Mesure selon laquelle l'attribution de ressources à des groupes ciblés tient compte de la nécessité de donner la priorité aux plus marginalisés.
Durabilité	▪ Mettre en place un environnement propice à une évolution réelle dans le domaine de l'égalité de genre; ▪ Changement institutionnel facilitant la prise en considération systématique des questions relatives à l'égalité de genre ▪ Changements d'attitude et de comportement réels et permanents, propices à la réalisation de l'égalité des genre; ▪ Mise en place de systèmes de responsabilité et de supervision entre les détenteurs de droits et les responsables ; ▪ Renforcement des capacités des détenteurs de droits et des responsables ciblés pour les aider, les uns à faire valoir leurs droits, les autres à les mettre en application ; ▪ Redistribution des ressources, du pouvoir et de la charge de travail entre femmes et hommes. ▪ Mesure dans laquelle les résultats obtenus peuvent perdurer au fil du temps.

1.2.2. Méthodologie de l'évaluation

L'évaluation a été effectuée en conformité avec les critères de l'OCDE et les principes du guide de l'évaluation du Groupe de Nations Unies pour l'Evaluation (UNEG). Dans le but de répondre à toutes les questions indiquées dans les TdR, la méthodologie utilisée a été une approche participative inclusive impliquant toutes les parties prenantes, utilisant les méthodes de collecte de données quantitatives et qualitatives (méthodes mixtes) basées sur la triangulation des données primaires et secondaires. Pour la collecte des informations, les techniques utilisées ont été : i) la revue documentaire, ii) les entretiens semi-directifs, iii) les focus groups dirigés, iv) ainsi que l'observation directe à travers des visites de certains sites d'intervention. La collecte des données a commencé avec le staff du bureau pays PNUD pour bien cerner les contours des interventions avant d'aller vers les autres acteurs (ministères techniques, partenaires techniques et financiers, associations, ONG...) avec des précisions et/ou vérifications précises à demander ou à faire.

1.2.2.1. La revue documentaire

La revue documentaire a permis de collecter des informations utiles pour mieux cerner l'intégration du genre dans les interventions du PNUD et d'élaborer les outils de collecte des données. Pour ce faire, les documents suivants ont été consultés : (i) Document de programme (CPD) ; (ii) Stratégie genre du PNUD (2019-2022) ; (iii) Stratégie nationale d'institutionnalisation du genre ; (iv) les PRODOC et rapports d'activités/évaluations des projets/programmes : les documents de projets suivants : PAGOURDEL, Promotion à la Participation Politique des femmes, Gestion des frontières et accès à la sécurité Hodh El Chargui, Prévention et résolution des conflits entre les populations, Enhanced capacities of local communities and local authorities to jointly promote, Promotion de la Culture Démocratique, Peace Building Fund Bassikounou, projet de Croissance Inclusive, Résilience et Sécurité humaine, Promotion des emplois et d'autres moyens de subsistance ; projet "promouvoir des mini-reseaux dans les provinces mauritaniennes à l'aide de technologies hybrides (MINIGRIDS)". D'autres documents genre ont été aussi consultés tel que : Directives pour un langage sensible au genre, PNUD Mauritanie ; Politique de prévention de harcèlement sexuel, PNUD Mauritanie ; Guide pour un processus de recrutement sensible au genre, PNUD Mauritanie ; les conventions internationales et régionales relatives aux DH et l'EGS.

1.2.2.2. Les entretiens individuels semi-directifs

Les entretiens semi-directifs ont été réalisés auprès des acteurs impliqués dans la formulation, la mise en œuvre et le suivi des interventions. Des outils de collecte (voir annexe 3) ont été élaborés à cet effet. Les questions des outils de collecte ne sont donc que des guides. Les informations collectées ont porté sur notamment sur: i) l'intégration de la dimension Genre dans le cadre de la Conception et de la planification des interventions; (ii) l'intégration de la dimension Genre dans la mise en œuvre et le suivi évaluation des interventions ; (iii) l'analyse du partenariat, l'analyse genre au niveau du bureau du PNUD (analyse interne). Les entretiens ont été réalisés:

Au niveau du PNUD : les leaders thématiques (gouvernance, développement durable), la responsable de l'unité économique ; l'experte genre ; les chargés de programmes ; le Responsable suivi évaluation, le responsable de la communication.

Au niveau des partenaires nationaux :

- La Directrice de la promotion de la femme du Ministère des Affaires Sociales de l'Enfance et de la Famille (MASEF)
- Le Directeur général de la protection civile (Ministère de l'Intérieur et la Décentralisation (MIDEC) ;
- Les femmes élues du Réseau des femmes Elues Locales (REFELA)

Au niveau des Partenaires internationaux:

- La responsable genre de la FAO
- Un ex-chef de projet au niveau de GIZ

1.2.2.3.. Les entretiens de groupe

Les entretiens de groupes ont été réalisés auprès des populations et communautés bénéficiaires des interventions du PNUD (les femmes élues locales, les femmes des coopératives NASRA I et II, les jeunes (femmes et hommes) du centre d'écoute d'ALEG ; les femmes de la coopérative Babilly ; les femmes en apprentissage dans le centre de formation de la promotion féminine) pour recueillir leurs opinions et perceptions sur la prise en compte du genre dans les différentes

étapes du programme. Des grilles de discussion ont été élaborées à cet effet. Au total 5 groupes de discussion ont été réalisés avec 60 participants dont 78 % de femmes.



1.2.2.4.. L'observation directe

L'observation directe s'est faite sous forme de visites de terrain dans les services (centre de formation des jeunes filles) et dans les communautés bénéficiaires.

1.2.3- Stratégie d'échantillonnage

Le processus d'échantillonnage des localités bénéficiaires des interventions du PNUD a été articulé de la manière suivante :

- Dans une première phase, une cartographie des interventions mises en œuvre au niveau de chaque domaine programmatique (gouvernance, développement durable) a été élaborée.
- Dans une seconde phase, à la lumière des échanges avec les leaders thématiques et sur la base des rapports d'activités, les projets/programmes ont été rangés par localités de mise en œuvre (Région) ;
- Dans une troisième phase, afin d'assurer une meilleure représentativité de l'échantillon, une classification des régions d'interventions a été effectuée pour capter les régions où des interventions de la gouvernance et du développement durable ont été mises en œuvre.
- Dans une quatrième, sur la base des critères (i) le volume d'activités ; (ii) la fin de mise en œuvre des projets (ce qui permet de mesurer les effets et la durabilité), (iii) localités où l'on trouve des bons et moins bons résultats, (iv) la distance (contrainte temporelle), la Moughataa (Département) d'ALEG dans la région de Brakna a été retenue.

1.2.4-Analyse des données

Les données collectées des différents entretiens (individuels et de groupe) ont fait l'objet d'une analyse de contenu pour dégager les principales tendances et idées « plus récurrentes », mais aussi pour mettre en exergue d'autres idées/nuances par rapport à une même question. L'analyse globale s'est faite sur la base des constats obtenus (pour chacune des questions d'évaluation) après triangulation des informations recueillies, c'est-à-dire par une comparaison croisée des trois méthodes de collecte de données décrites plus haut ou par un recoupement auprès de diverses sources.

1.2.5-Limites de l'évaluation

La collecte de données a été limitée par un certain nombre de facteurs que l'équipe d'évaluation a essayé d'adresser autant que possible lors de la mission (Tableau 3).

Tableau 3 : Réactivité de la mission aux défis rencontrés

DEFIS RENCONTRES	STRATEGIES DE MITIGATION
1) Incapacité de certains répondants dans les structures bénéficiaires à donner des informations sur une période antérieure à leur prise de fonction (absence de mémoire institutionnelle)	• Recours aux précédents responsables
2) Indisponibilité de certains acteurs au niveau des Agences du système des Nations Unies	• Soumission du guide par mail
3) Absence de certains informateurs clés du fait de la fin du projet (projet AMCC et ACCMR de la GIZ)	• Echange avec le staff qui a accepté de coopérer

1.2.6-Considérations éthiques

Cette évaluation a été guidée par le respect le plus profond des principes et standards de l'éthique dans l'évaluation. Tous les sujets qui ont participé à l'évaluation ont été invités à donner leur consentement verbal avant de prendre part aux entretiens individuels ainsi qu'aux groupes de discussion, lesquels se sont déroulés dans leur langue locale pour ceux qui le désiraient. De plus, le consultant a expliqué à tous les participants pourquoi l'évaluation était menée et comment ses résultats seraient utilisés avant de démarrer chaque activité de collecte de données. Ensuite, la confidentialité des personnes interrogées a été également assurée en tout moment et toutes les communications par courrier électronique et par téléphone ainsi que tous les textes des interviews, les images et les vidéos n'ont pas été accessibles à des tiers. Enfin, le consultant a suivi les normes de l'évaluation récemment révisées par le Groupe de l'Evaluation des Nations Unies (UNEG). La participation des enquêtés a été strictement volontaire.

L'approche d'évaluation ainsi que les méthodes de collecte des données ont tenu compte de l'égalité des sexes et des principes de droits de l'homme. Parmi les autres principes suivis par le consultant lors de mandat, on retrouve les suivants :

- Anonymat et confidentialité : L'évaluation a respecté les droits des personnes qui ont fourni des informations, en garantissant leur anonymat et la confidentialité.
- Responsabilité : Le rapport a fait état de tous les conflits ou divergences d'opinion ayant pu se manifester entre les consultants (e) ou entre le consultant (e) et les responsables du projet par rapport aux conclusions et/ou recommandations de l'évaluation.
- Honnêteté et Intégrité : Le consultant a travaillé dans les limites de leur formation professionnelle et de leurs capacités en évaluation. En outre, le consultant a veillé à présenter avec précision les procédures, données et conclusions, en veillant notamment à ce que les résultats de l'évaluation ne soient pas biaisés
- Indépendance : Le consultant a veillé à rester indépendant vis-à-vis du programme examiné, et n'a pas été associé à sa gestion ou à quelque élément de celle-ci.
- Validation de l'information : Le consultant a garanti l'exactitude des informations recueillies lors de la préparation des rapports et a été responsable de l'information présentée dans le rapport final.

- Propriété intellectuelle : En utilisant les différentes sources d'information, le consultant a respecté les droits de propriété intellectuelle des institutions et des communautés examinées.

1.2.7-Structure du rapport

Ce rapport a été préparé conformément aux instructions stipulées dans les termes de référence de l'évaluation (Annexe A). Il est constitué d'une introduction, des principaux résultats ventilés par critères d'évaluation et enfin de la conclusion incluant les leçons apprises et recommandations.

II-PRINCIPAUX RESULTATS DE L'EVALUATION GENRE

Les constats et les conclusions de cette évaluation ont été regroupés ensemble par chacun des 4 critères d'évaluation: pertinence, efficacité, efficience et durabilité. La question clé concernant l'intégration du genre aux étapes du cycle des interventions du PNUD, en particulier pendant l'identification, la préparation, l'évaluation est la suivante : « Les interventions du PNUD sont-elles de nature à promouvoir ou améliorer l'égalité homme-femme ? »

2.1. Pertinence

C1.Les interventions du PNUD en matière d'égalité du genre répondent aux besoins des populations bénéficiaires et priorités nationales en matière de genre telles qu'exprimées dans les politiques nationales et plans ainsi que dans les cadres de développement sectoriel. Les interventions sont une réponse pertinente aux plans régional et local (appropriation et engagement des parties prenantes). Les interventions ont été conçues conformément aux normes et conventions internationales relatives à l'EGS (CEDAW, DUDH.).

2.1.1. Pertinence des interventions du PNUD par rapport aux priorités nationales en matière de genre

Le document de programme pays (CPD) 2018-2022 du PNUD en Mauritanie affiche clairement et de façon explicite la prise en compte du genre dans les interventions comme mentionné « *Le nouveau programme poursuivra ces efforts et fera en sorte que les inégalités et l'exclusion soient intégrées pour jeter les bases de l'amélioration de l'accès à des opportunités d'emploi durable et décent pour les groupes marginalisés, y compris les jeunes et les femmes dans les zones urbaines, suburbaines et rurales* » ou encore « *Les interventions du PNUD seront axées sur l'amélioration de la gouvernance régionale et une approche intégrée de développement économique locale visant la création d'opportunités économiques pour les femmes et les jeunes* » (PRODOC, p.5)

La revue documentaire, les entretiens avec les acteurs et les visites de terrain ont montré que le CPD et ses composantes étaient appropriés au contexte de la Mauritanie en ce sens qu'ils s'inscrivaient dans le cadre législatif, politique en matière de genre. Les interventions du PNUD s'inscrivent dans les efforts de l'Etat mauritanien dans la prise en compte des questions de genre qui se manifestent notamment à travers son engagement international à promouvoir et respecter les droits des femmes. La Mauritanie a adhéré à diverses conventions internationales relatives aux droits de l'Homme, et plus particulièrement, à la Convention pour l'Elimination de toutes les Formes de Discriminations à l'égard des Femmes (CEDEF), ratifiée avec une réserve

générale en 2001, à la Convention des Droits de l'Enfant (CDE), ratifiée en 1991, à la Plate forme d'action de Beijing qui a fait de l'intégration systématique du genre le mécanisme prioritaire en vue de réaliser l'égalité des genres, à la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD), à la CIDPH et la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples. De même, les interventions du PNUD en matière d'égalité de genre sont en harmonie avec le Levier 2 : Développer le capital humain et l'accès aux services sociaux de base de la Stratégie de Croissance Accélérée et Prospérité Partagée (SCAPP), qui « *vise à promouvoir le développement d'un capital humain ayant les caractéristiques quantitatives et qualitatives à même de faciliter la croissance économique et d'en tirer le meilleur profit, loin de toutes sortes d'inégalités* ».

Le Programme « *Promotion de la participation politique des femmes en Mauritanie* » est en droite ligne avec les objectifs nationaux en matière de gouvernance en particulier ceux concernant la promotion et la protection des droits de l'homme, l'égalité des sexes et la réduction des disparités liées au genre et le renforcement du pouvoir législatif. De par ses activités et son approche de mise en œuvre, le projet contribue à la réalisation des objectifs stratégiques de la Stratégie de Croissance accélérée et de Prospérité partagée (SCAPP) et des politiques sectorielles notamment la Stratégie nationale d'institutionnalisation du genre et les plans de promotion des droits de l'homme. Par ailleurs, ce programme s'insère dans l'axe 4 de l'UNDAF relatif à l'amélioration de la gouvernance et au renforcement des capacités des acteurs et participe aux effets 1 et 2 de cet axe : Effet 1 : « *Les institutions démocratiques sont renforcées pour le plein exercice de leurs fonctions, et favorisent la participation et le contrôle citoyens* » et Effet 2 : « *L'administration publique dispose de capacités et compétences accrues pour une conduite plus efficace des politiques de développement, y inclus à travers de l'approche sensible au genre et droits humains.* »

2.1.2. Pertinence par rapport aux priorités internationales

Les interventions du PNUD ont été conçues conformément aux normes et conventions internationales relatives à l'EGS (la Convention pour l'Élimination de toutes les Formes de Discriminations à l'égard des Femmes (CEDEF), et à la Convention des Droits de l'Enfant (CDE)...Par ailleurs, elles sont conçues conformément au Plan stratégique du PNUD pour la période 2019-2022 qui vise à « *promouvoir l'égalité hommes-femmes, ainsi que l'autonomisation des femmes et des filles* ».

Les interventions du PNUD sont en cohérence avec la politique genre de l'Union Africaine qui repositionne des questions essentielles qui sont entre autres : l'indépendance économique égale, la participation et l'accès égaux aux opportunités de la mondialisation, la représentation égale aux instances de prise de décisions ainsi que l'intégration du genre dans tous les processus nationaux y compris la budgétisation. Les interventions sont aussi en harmonie avec les articles 7 et 14 de la CEDEF: « *Les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées pour éliminer la discrimination à l'égard des femmes dans la vie politique et publique du pays et ... leur assurent, dans des conditions d'égalité avec les hommes, le droit : ... De prendre part à l'élaboration de la politique de l'Etat et..., occuper des emplois publics ... Les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées ... [aux femmes dans les zones rurales] afin d'assurer, ... le droit ... de participer pleinement à l'élaboration et à l'exécution des plans de développement à tous les échelons... » (Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, art. 7 et 14).*

Par ailleurs, les projets/programmes sont en harmonie avec l'UNDAF et les ODD. En effet, le Programme « *Promotion de la participation politique des femmes en Mauritanie* » s'insère dans l'axe 4 de l'UNDAF relatif à l'amélioration de la gouvernance et au renforcement des capacités des acteurs et participe aux effets 1 et 2 de cet axe : Effet 1 : « *Les institutions démocratiques sont renforcées pour le plein exercice de leurs fonctions, et favorisent la participation et le contrôle citoyens* » et Effet 2 : « *L'administration publique dispose de capacités et compétences accrues pour une conduite plus efficace des politiques de développement, y inclus à travers de l'approche sensible au genre et droits humains.* » Plus particulièrement, le programme intègre les produits du plan d'action de l'UNDAF 2012-2016 pour le PNUD, 1.1.4 *Les femmes élues au niveau du Parlement disposent de compétences accrues et d'outils pour exercer un leadership politique* ; 2.3.3. *Les acteurs nationaux disposent d'un cadre amélioré pour favoriser le leadership et la participation politique des femmes conformément aux standards internationaux* ». En outre, ce programme constitue un apport contributif à l'atteinte au niveau national des cibles de l'ODD 5 « *Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles* ».

Le projet « *Renforcement des capacités de gestion des frontières et accès à la sécurité pour la lutte contre le terrorisme dans la région de Hodh El Chargui* » est en cohérence avec le Produit 2.6 du Plan stratégique du PNUD: « *Les jeunes et les femmes au niveau national et dans les zones frontalières ont amélioré leurs connaissances sur les dangers de la radicalisation et du terrorisme* ». De même, il contribue à l'atteinte de l'ODD 5 relatif à l'autonomisation des femmes (5.5).

Le projet « *Prévention et résolution des conflits entre les populations hôtes et les réfugiés dans la zone de Hodh El Chargui* », vient apporter une réponse à la résolution 2122 de l'ONU qui a pour objet de souligner l'importance de la participation des femmes à toutes les phases de la prévention des conflits, du règlement des conflits et de la consolidation de la paix. Dans cette même dynamique, le PAGOURDEL est en harmonie avec l'Effet 2 UNDAF en matière de genre: « *L'administration publique dispose de capacités et compétences accrues pour une conduite plus efficace des politiques de développement, y inclus à travers de l'approche sensible au genre et droits humains* ». Le « *Projet d'Appui à la mise en place d'un Programme National de Volontariat en Mauritanie (PNVM)* » est en cohérence avec l'Effet 2 UNDAF: « *Les populations vulnérables, en particulier les jeunes et les femmes dans les zones d'intervention, ont accès à des opportunités d'emplois et d'auto-emplois pour améliorer leurs revenus* ». Le Projet : Appui à la Promotion de la Culture Démocratique et Participation Citoyenne s'inscrit dans l'Effet 2 du Document de Programme du Pays : Vers 2022, la Mauritanie a une bonne gouvernance où « *les populations, particulièrement les jeunes et les femmes, sont engagées dans la lutte contre la radicalisation et les menaces de sécurité* ».

2.1.3. Pertinence des interventions par rapport aux besoins et aux intérêts des bénéficiaires

La revue documentaire, les entretiens avec les acteurs et parties prenantes et les visites sur le terrain ont montré que les interventions du PNUD ont clairement identifié au préalable les risques et les goulots d'étranglement en matière d'égalité de genre, propres au contexte de pays lors de la formulation. En effet, en termes de participation politique de la femme, la Mauritanie connaît des déséquilibres entre de genres, sur les plans politique, économique, social, culturel et juridique. Ces déséquilibres constituent autant d'obstacles à la jouissance des mêmes droits humains pour tous et empêchent, en particulier les femmes qui représentent plus de la moitié de la population de jouer pleinement leur rôle. En outre, des contraintes existaient encore quant

à la promotion des droits humains des femmes. De même, l'on notait la survivance de pratiques discriminatoires à l'égard des femmes et la timide participation de celles-ci au processus de prise de décision. Malgré les acquis et les avancées significatives dans les domaines juridique, politique et économique, les femmes souffrent encore des contraintes qui continuent de pénaliser la pleine utilisation des potentialités existantes. La prise de décision dans la sphère politique, dans l'administration publique et dans la sphère économique reste majoritairement dévolue aux hommes. Des facteurs institutionnels et sociaux culturels empêchent les femmes de jouir pleinement de leurs droits. Les capacités des femmes sont fragilisées par les pesanteurs socioculturelles, la non effectivité des lois et de la division sociale du travail. Les violences à l'égard des femmes sont de plus en plus fréquentes. Le statut de la femme demeure précaire en termes d'accès aux ressources économiques ainsi que dans le secteur de l'emploi. Les interventions mises en œuvre dans le cadre du programme conjoint « *Promotion de la participation politique des femmes en Mauritanie* » constituent une réponse institutionnelle et programmatique à une problématique majeure et prend en compte des besoins réels des femmes en particulier les femmes dans des positions de prise de décision.

En matière d'emplois, selon les données de l'ENRE-SI de 2017, le taux de chômage se situe à 11,8% (10,9% masculin et 13,3% féminin). Les interventions du PNUD ont constitué une réponse à ces défis en renforçant les capacités des femmes sur la fabrication du savon et de jus à travers les produits locaux, le maraîchage et sur la teinture, l'organisation d'une visite d'échange. En outre, le PNUD a appuyé la Jeune chambre de commerce, en collaboration avec le Groupe de la Banque mondiale et le secteur privé mauritanien, à promouvoir l'autonomisation et l'emploi des jeunes (dans le cadre de la mise en œuvre de l'ODD 8), en parrainant le «marathon des entrepreneurs». Le PNUD a fourni un appui technique et facilité la réalisation du «Marathon des entrepreneurs» et la sélection du lauréat du projet «Prix écologique».

En termes d'impact des changements climatiques sur l'économie et les moyens d'existences des ménages, la vulnérabilité des femmes, ainsi que des ménages avec une femme pour chef de ménage, devrait augmenter avec les impacts négatifs des changements climatiques. Les femmes sont souvent victimes d'inégalités en droits, en ressources et en parole, ainsi que dans les responsabilités au sein du ménage, qui sont reliées au genre. Les femmes assument l'essentiel des activités, peu ou pas rémunérées et faiblement reconnues socialement, de reproduction sociale, de production de biens et de services à petite échelle ou pour de faibles revenus, et à l'échelle collective, les « activités communautaires de base », liées à leur rôle stratégique dans la gestion de la « vie quotidienne». Le cumul de ces trois rôles représente une contribution considérable des femmes à la vie sociale et, paradoxalement, souvent un frein à leur liberté et à leur indépendance. Elles risquent par conséquent de souffrir d'avantage des dommages créés par les risques climatiques et auront des capacités plus limitées pour s'adapter. Aussi, la pauvreté, induite par les impacts du changement climatique, amplifie les inégalités sociales de sexe, au détriment de la femme qui voit sa vulnérabilité accrue car ayant un accès limité aux ressources et aux facteurs de production et ne contrôlant pas la gestion des ressources. Les interventions du PNUD ont constitué une réponse à ces défis liés au changement climatique à travers les projets AMCC et le Projet Promouvoir des emplois et d'autres moyens de subsistance respectueux de l'environnement. Le projet Alliance Mondiale contre le Changement Climatique a permis d'accroître la résilience des personnes vulnérables aux effets des changements climatiques dans les zones ciblées dans une perspective de renforcer leur sécurité alimentaire. Pour ce faire, des plans climats territoriaux intégrés (PCTIs), ont été réalisés. Dans le cadre du second projet, des Activités génératrices de revenus ont été créées au profit des hommes et des femmes, avec 95% de femmes.

Dans le domaine de la prévention des conflits, le Département de Bassikounou est essentiellement pastoral et il est affecté par des vulnérabilités multiples et souvent graves, notamment en termes de sécheresse cyclique et d'insécurité alimentaire associée, de malnutrition (au-dessus des seuils d'urgence), de disponibilité en eau et en pâturages. Les effets de la crise au Mali et la présence de réfugiés aggravent les schémas plus larges de vulnérabilités préexistantes. Les services sociaux limités ou inexistantes qui en résultent, le manque d'infrastructures et une économie non diversifiée largement tributaire de l'élevage bovin et de l'agriculture de subsistance entraînent des niveaux élevés de pauvreté chronique, d'analphabétisme, de chômage des jeunes et de migration vers les centres urbains. Les groupes particulièrement vulnérables incluent les populations rurales du Département, les descendants d'esclaves (réfugiés et populations hôtes), les femmes, les enfants et la jeunesse. Le manque d'accès équitable aux services entre les réfugiés et les communautés d'accueil est une source de frustrations importantes. Les formes traditionnelles de prise de décision communale et de résolution des conflits sont organisées autour de la génération plus âgée. Cela limite la responsabilité et la participation des jeunes et en particulier des jeunes filles. Les interventions du PNUD ont constitué une réponse à la prévention et gestion des conflits à travers le renforcement des capacités des acteurs dont les femmes.

En matière de Gouvernance Régionale et de Développement économique local, la faible implication des femmes dans les affaires publiques demeure un handicap pour le développement car leur participation dans ce processus est une condition nécessaire pour une croissance durable, juste et équitable. Au niveau de l'Administration en Mauritanie, il est noté qu'il existe une faible participation des femmes aux postes de décision. Selon le profil genre 2015 en Mauritanie, les femmes présentent au sein de la fonction publique (14.6%) et occupent surtout des postes d'agents d'administration (25.2%) et de secrétaires (83.7%) et ne représentent que 5.9% des directeurs de l'administration. Dans certains postes administratifs, les femmes sont très peu représentées, notamment, dans l'administration territoriale où il n'y a pas encore de femmes gouverneurs (Wali), ni Préfets (hakem) et seules 2 femmes préfets adjointes (Hakem Moussaid). Ceci est dû à un grand nombre des facteurs parmi lesquels il y a les facteurs socioculturels, le taux élevé d'alphabétisation, le taux élevé de chômage et même le faible niveau du plaidoyer auprès du gouvernement. Les interventions du PNUD ont constitué une réponse à ce défi d'implication des femmes dans les affaires publiques à travers des actions de renforcement des capacités des acteurs, de plaidoyer.

Cependant, la revue documentaire, les entretiens avec les acteurs et les visites dans les communautés ont montré que certaines pratiques socioculturelles qui constituent des freins à la participation des jeunes et des femmes dans la sphère de décisions restent encore vivaces.

2.1.4. Pertinence des interventions du PNUD par rapport aux interventions de d'autres partenaires en matière de genre

Les interventions du PNUD s'inscrivent dans des interventions de d'autres partenaires en matière d'égalités du genre. Tel est le cas du projet « Renforcement des capacités de gestion des frontières et accès à la sécurité pour la lutte contre le terrorisme dans la région de Hodh El Chargui » qui vient renforcer les comités mixtes de prévention des conflits déjà mis en place par les partenaires dans les villages frontières avec le Mali. Il s'agit des comités mis en place avec l'appui de l'OIM, du Haut-commissaire des Nations Unies aux Droits de l'Homme (HCDH) et l'ONG INTERSOS, pour la résolution des conflits visant l'amélioration de la cohésion sociale entre la population hôte et les réfugiés. Les comités mixtes sont composés d'hommes leaders ainsi que de jeunes et de femmes. Le rôle des femmes dans la sécurité se

matérialise à travers la surveillance et l'encadrement des jeunes et la détection des signes de radicalisation. En matière de droit interne, le Programme conjoint s'inscrit dans le Code du Statut Personnel (CSP) qui a permis de reconnaître un certain nombre de droits plus protecteurs envers les femmes, tels que la limite du mariage précoce, de même que l'adoption du Code du Travail en 2004. Il s'inscrit dans l'initiative prise par le Gouvernement pour l'organisation d'un concours spécifique devant permettre l'accès de 50 femmes supplémentaires à l'Ecole Nationale d'Administration de Journalisme et de Magistrature (ENAJM), qui montre la volonté du Pays de promouvoir une participation politique plus égalitaire entre les femmes et les hommes. Le programme conjoint s'inscrit également dans la continuité de l'initiative conjointe consacrée à l'appui de l'implication des femmes dans le processus de décision en Mauritanie, mise en œuvre par le PNUD, UNIFEM, UNICEF et le FNUAP avec d'autres partenaires, tels que le Secrétariat d'Etat pour la Condition Féminine (SECF) chargé de l'exécution du projet, la GTZ et le NDI.

Le Projet « Appui à la Promotion de la Culture Démocratique et Participation Citoyenne » s'inscrit dans des initiatives similaires telles que ; (i) l'appui apporté par le PNUD dans la consolidation de la démocratie à travers le financement par l'Union Européenne de l'initiative Gestion du Cycle Électorale (GPECS) ; (ii) l'appui aux réseaux des femmes à travers l'organisation de sessions de formation et l'appui au Réseau des Femmes Élues Locales d'Afrique (REFELA) dans le cadre des activités avec ONU-FEMMES ; (iii) les interventions de la GIZ dans le cadre du Programme Bonne Gouvernance 2011-2015 qui visait la promotion des sujets de gouvernance et la participation politique par la radio à travers la formation sur l'amélioration de la participation politique des femmes rurales (conseillères municipales et femmes de la société civile) au niveau des quatre Centres de Ressources de Pericles (Ajoun, Aleg, Tidjika et Atar).

2.1.5. L'intégration de la dimension genre dans le CPD et dans les documents projets/programmes (PRODOC)

C2. Dans tous les documents de projets il existe une analyse genre. Cependant, cette analyse genre n'est pas toujours exhaustive car des études diagnostiques sur le genre ne sont pas toujours effectuées pendant la phase de formulation des projets/programmes.

L'analyse genre, sur laquelle repose l'intégration de la dimension de genre, a été décrite comme étant « *l'étude des différences de condition, de besoins, de participation, d'accès aux ressources et au développement, de contrôle des biens, de pouvoir de décision, etc., entre les femmes et les hommes dans les rôles sociaux qui leur sont assignés*¹⁰ ». Cette analyse sera faite au niveau de la formulation du CPD et des documents programmes/projets.

2.1.5.1. L'intégration de la dimension genre dans la formulation du CPD

La revue documentaire, les entretiens avec les acteurs montre que la question du genre a été prise en compte de façon significative durant la phase de conception du CPD. Dans la justification du programme, un effort considérable a été fait pour rendre compte des disparités entre les femmes et les hommes en matière de gouvernance, de développement durable. Cette analyse genre a permis la définition de la problématique homme-femme dans les différents domaines d'intervention du PNUD en Mauritanie et a fourni des informations de qualité sur les causes fondamentales des inégalités et des discriminations qui soient de nature à orienter le programme.

¹⁰ Cf. Manuel des concepts et méthodes pour l'intégration de la dimension du genre. Boîte à outils pour l'intégration du genre dans la coopération au développement de la Communauté européenne. p14

Cette étape a favorisé la prise en compte de ces questions de genre à l'aide des données désagrégées disponibles¹¹ dans les rapports de Diagnostics-pays, rapport des institutions internationales, les enquêtes nationales sur les conditions de vie des ménages... Elle a apporté des éclaircissements sur l'existence de politiques nationales relatives au genre et à la bonne gouvernance, l'économie et le développement durable, les informations désagrégées par sexe concernant les principales variables de la Croissance forte, inclusive et durable, de la bonne gouvernance (*par exemple le chômage touche principalement les femmes et les jeunes (19 % pour les femmes et 21 % pour les jeunes de 14 à 34 ans)*), la proportion de femmes siégeant au parlement...). En outre, une opération de collecte de données a été menée pour renseigner les situations de référence pour un ensemble d'indicateurs d'effets et indicateurs de produits du CPD et un ensemble d'indicateurs de produits du Plan stratégique du PNUD.

Cette opération de collecte de données a permis d'obtenir des données sensibles au genre et à contribuer à combler les déficits de données sur la problématique homme-femme, en l'occurrence les données secondaires disponibles auprès des départements ministériels, des organisations nationales et internationales, des Agences du Système des Nations Unies.... Elle a été conduite par le truchement d'une revue de la documentation existante, de consultations avec les parties prenantes potentielles, d'entretiens avec les responsables des institutions publiques et privées, nationales et étrangères, y compris les organisations de la société civile et les personnes ressources sensées pouvoir fournir des informations utiles et fiables. La méthodologie d'analyse des inégalités de genre dans le cadre de la formulation du CPD a été une approche innovante et sensible au genre qui a permis de mieux identifier et répondre aux besoins spécifiques des femmes, des jeunes, des hommes.

2.1.5.2. L'intégration de la dimension genre dans les documents projets/programmes

C3. L'absence de données désagrégées disponibles au niveau national et local constitue un frein pour l'analyse genre lors de la formulation des projets/programmes ; cependant l'analyse genre se fonde aussi sur des données qualitatives issues des diagnostics communautaires, des études et évaluations.

La revue des documents projets/programmes (PRODOC) montre que les considérations de genre ont fait partie de façon systématique, du processus de formulation de tous les projets/programmes. Dans les PRODOC, une section est consacrée réservée à la problématique du genre. Les documents de projets et programmes font l'objet d'un contrôle (checklist genre) pour veiller à la prise en compte de l'égalité des sexes. Par ailleurs, l'experte genre fait partie du Comité Local d'Examen de Projets (CLEP), qui est le comité Ad Hoc qui assure l'assurance qualité des documents projets/programmes pour une meilleure intégration du genre. Ainsi, pendant le processus de formulation, les PRODOC sont soumis à l'experte genre pour vérifier l'effectivité de la prise en compte de la dimension genre.

Cependant, la revue documentaire, les entretiens avec les leaders thématiques, les chargés de programmes, les acteurs de la partie nationale, permettent de faire une catégorisation des documents de projets/programmes en fonction du niveau d'analyse genre effectuée lors de la phase de formulation. Il existe une première catégorie pour laquelle l'analyse genre a été

¹¹ Diagnostic-pays systématique, rapport de la Banque mondiale, 2017.

² Enquête nationale sur les conditions de vie des ménages, 2014.

³ Mauritania Renewable Readiness Assessment, 2015.

⁴ Analyse de la situation effectuée dans le cadre du Projet sur les mini-réseaux hybrides du PNUD/Fonds pour l'environnement mondial, 2016.

conduite de façon significative et exhaustive. Ces PRODOC rendent compte de façon probante des disparités entre les hommes et les femmes et les causes de ces disparités. Dans cette catégorie figurent les projets/programmes tels que (i) le projet « Appui à la Promotion de la Culture Démocratique et Participation Citoyenne » ; (ii) le Programme conjoint Promotion de la participation politique des femmes en Mauritanie. Ces projets/programmes ont bénéficié lors de leur formulation des études genres qui ont été conduites dans le domaine. Ces études ont constitué le socle de l'intégration du genre dans ces projets. Il s'agit de (i) l'étude d'analyse et d'évaluation des capacités des femmes élues en matière de leadership, (ii) l'étude sur la prise en compte du genre dans les partis politiques et les obstacles aux candidatures féminines en Mauritanie et du (iii) diagnostic sur la situation du genre en relation avec les OMD dans les Wilaya (régions) de l'Assaba et du Brakna.

La première grande étude procède d'une analyse et une évaluation des capacités des femmes élues en matière de leadership et la formulation d'un plan d'action sur la base des résultats de l'évaluation. Cette étude a permis de: (i) évaluer, analyser et mettre en évidence le niveau d'importance de la participation politique des femmes pour le développement durable du pays ; (ii) identifier les besoins et les opportunités pour mieux renforcer les capacités des femmes en leadership ; (iii) identifier les contraintes et obstacles qui freinent l'implication des femmes en politique ; (iv) identifier et analyser les points stratégiques pour la prise en compte de la dimension genre au niveau de représentativité politique ; (v) identifier les acteurs stratégiques à impliquer pour mieux tenir en compte la question du genre au politique nationale.

L'étude sur la prise en compte du genre dans les partis politiques et les obstacles aux candidatures féminines en Mauritanie a identifié les obstacles majeurs qui constituent un frein à la participation politique des femmes : (i) l'analphabétisme des femmes ; (ii) les croyances traditionnelles de la société ; (iii) les responsabilités familiales de la femme ; (iv) la difficulté d'accès aux ressources ; (v) les difficultés d'accès à l'emploi ; (vi) la réticence des femmes elles même de s'engager dans le jeu politique. Une initiative-pilote a été menée pour effectuer un diagnostic sur la situation du genre en relation avec les OMD dans les Wilaya (régions) de l'Assaba et du Brakna. L'étude a permis d'analyser la situation de référence du genre en relation avec les OMD dans ces deux régions et de formuler une série de recommandations qui ont servi de base pour la mise en œuvre d'actions relatives à l'amélioration de la participation politique des femmes. L'analyse genre a permis de repérer un certain nombre de contraintes, constituant un frein à un essor plus important de la participation des femmes à la gestion des affaires publiques.

Il existe une seconde catégorie de PRODOC pour lesquels les considérations de genre ont faiblement fait partie du processus de formulation des projets. Ces PRODOC sont très peu entreprenants en matière d'analyse genre. La dimension genre n'est pas mise en relief dans toutes les parties de la conception de l'intervention proposée. L'analyse genre a l'air d'une activité supplémentaire et ne rend pas suffisamment compte des disparités entre les femmes et les hommes et des causes de ces disparités dans les domaines programmatiques visés. Dans cette catégorie, l'on peut citer par exemple, le projet « *Renforcement des capacités de gestion des frontières et accès à la sécurité pour la lutte contre le terrorisme dans la région de Hodh El Chargui* » ; le projet « *Promouvoir des mini-réseaux dans les provinces mauritaniennes à l'aide de technologies hybrides (minigrids)* », le projet de « *Renforcement de la résilience des communautés et la sécurité humaine des communautés vulnérables en milieu urbain* ». Par exemple, en termes d'analyse genre, il est mentionné de façon succincte dans le PRODOC « *Du point de vue du genre, le rôle des femmes dans la lutte contre le terrorisme est d'une importance capitale car elles peuvent (i) propager l'éducation anti-terroriste au sein de leurs familles et*

au niveau de la communauté (ii) identifier les comportements bizarres de leurs enfants et (iii) jouer un rôle dans détection des signes précoces des futures terroristes »¹².(PRODOC p,4). Cette faiblesse d'analyse genre dans cette catégorie de PRODOC s'explique par le fait que des diagnostics n'ont pas été effectués sur le terrain auprès des femmes et des hommes des communautés cibles pour identifier les problèmes, les besoins et les solutions possibles lors de la formulation.

Le personnel du PNUD, les partenaires interrogés ont justifié cette faiblesse de l'analyse genre par l'insuffisance de ressources (financières) et de temps (les délais de soumission des projets sont parfois courts pour effectuer des missions de diagnostic et d'analyse genre sur le terrain). Comme le souligne cet enquêté « *Il y a certains projets pour lesquels, nous n'avons pas assez de temps pour élaborer les projets. Les deadlines de soumission sont très courts pour pouvoir faire une analyse genre et aller sur le terrain ; dans ces cas, nous sommes obligés de capitaliser les informations secondaires existantes dans les rapports des partenaires où les documents nationaux. La difficulté est qu'on ne trouve pas toujours les données en matière de genre dans les rapports et documents existants ; aussi il n'y a pas de budget prévu pour effectuer une analyse genre sur le terrain lors de la formulation* »(EI, staff PNUD)

Il ressort de ce constat que, bien que les données secondaires fournissent des informations de qualité pour l'analyse genre lors de la formulation des interventions du PNUD, néanmoins, davantage d'efforts sont nécessaires à travers des études diagnostiques pour améliorer l'analyse genre dans les documents de projets/programmes. Le seul recours aux données secondaires semble limitatif pour l'intégration du genre de façon exhaustive dans les documents de projets/programmes. Cette analyse genre doit être effectuée sur le terrain avec les communautés cibles et les différents acteurs. Elle se présente comme un outil qui permettrait en effet de définir les interventions du PNUD conformément aux besoins et aux intérêts des femmes, des jeunes, des hommes et de définir les stratégies appropriées pour chaque catégorie de bénéficiaires (femmes et hommes) afin d'obtenir des impacts considérables sur les causes fondamentales des inégalités et des discriminations. Ainsi, si l'absence de données désagrégées au niveau national et local représente un goulot d'étranglement pour l'analyse genre lors de la formulation des projets, cependant la collecte des données qualitatives à travers des diagnostics communautaires, des études et évaluations permet de lever ce handicap. Pour adresser cette insuffisance (faiblesse de l'analyse genre dans les PRODOC), l'experte genre du PNUD doit être mise à contribution pour effectuer des diagnostics sur le terrain. Dans cette même optique, en plus de l'experte genre, l'application de l'approche genre à tous les niveaux de la programmation implique d'améliorer les compétences du personnel (leaders thématiques, chargés de programmes). En effet, malgré le fait que les personnels du bureau sont conscients de l'obligation de l'intégration de genre dans les projets/programmes, le niveau de connaissances et compétences du personnel en matière de genre mérite d'être renforcé.

En somme, que ce soit dans le CPD ou dans les documents de projets/programmes, des efforts restent à faire pour disposer de données désagrégées permettant de mettre l'accent, avec précision, sur les régions, les moughataa, les groupes pauvres et exclus (femmes, jeunes). Les données désagrégées par sexe constituent une condition de base pour l'intégration du genre dans les programmes, puisque c'est à partir d'elles que pourront être mieux cernées les disparités.

¹²« Renforcement des capacités de gestion des frontières et accès à la sécurité pour la lutte contre le terrorisme dans la région de Hodh El Chargui, (PRODOC p.4)

2.2. Efficacité

2.2. 1. Théorie de changement

C4. Les théories de changement des interventions du PNUD ne disposent pas de composantes robustes en matière d'égalités de genre du fait de l'insuffisance de résultats, produits, activités sensibles au genre. Le fait que la grande majorité des théories de changement ne soient pas construites, annoncées, ne permet pas de comprendre quels intrants ou quelles activités spécifiques relatives au genre sont censés permettre l'obtention des résultats attendus [produits, effets directs et impacts] dans les domaines de l'Egalité de genre. L'absence de théories du changement explicites affaiblit l'analyse de la capacité des interventions du PNUD à promouvoir l'égalité des sexes.

On qualifie de « théorie du changement » une approche flexible conçue pour encourager l'esprit critique dans les phases de conception, d'exécution et d'évaluation d'activités de développement. L'analyse du CPD et des documents de projets/programmes montre qu'ils sont dotés de cadre logique permettant la formulation des théories de changement. L'analyse des PRODOC (projets/programmes, CPD), les échanges avec les différents acteurs ont permis de noter que les interventions du PNUD sont ancrées dans des théories du changement et évoquent les risques et hypothèses. Cependant, la grande majorité (81%) des théories de changement ne sont pas annoncées, formulées et explicites. Elles sont implicites dans les propositions de programmes et sous-jacentes aux cadres logiques. En effet, sur un ensemble de onze (11) PRODOC examinés, seuls deux (2), soit 19% contiennent des théories de changement explicites (Projet prévention des conflits dans la Moughataa de Bassikounou, PAGOUEDERL), versus 81% qui n'ont pas de théories de changement formulées

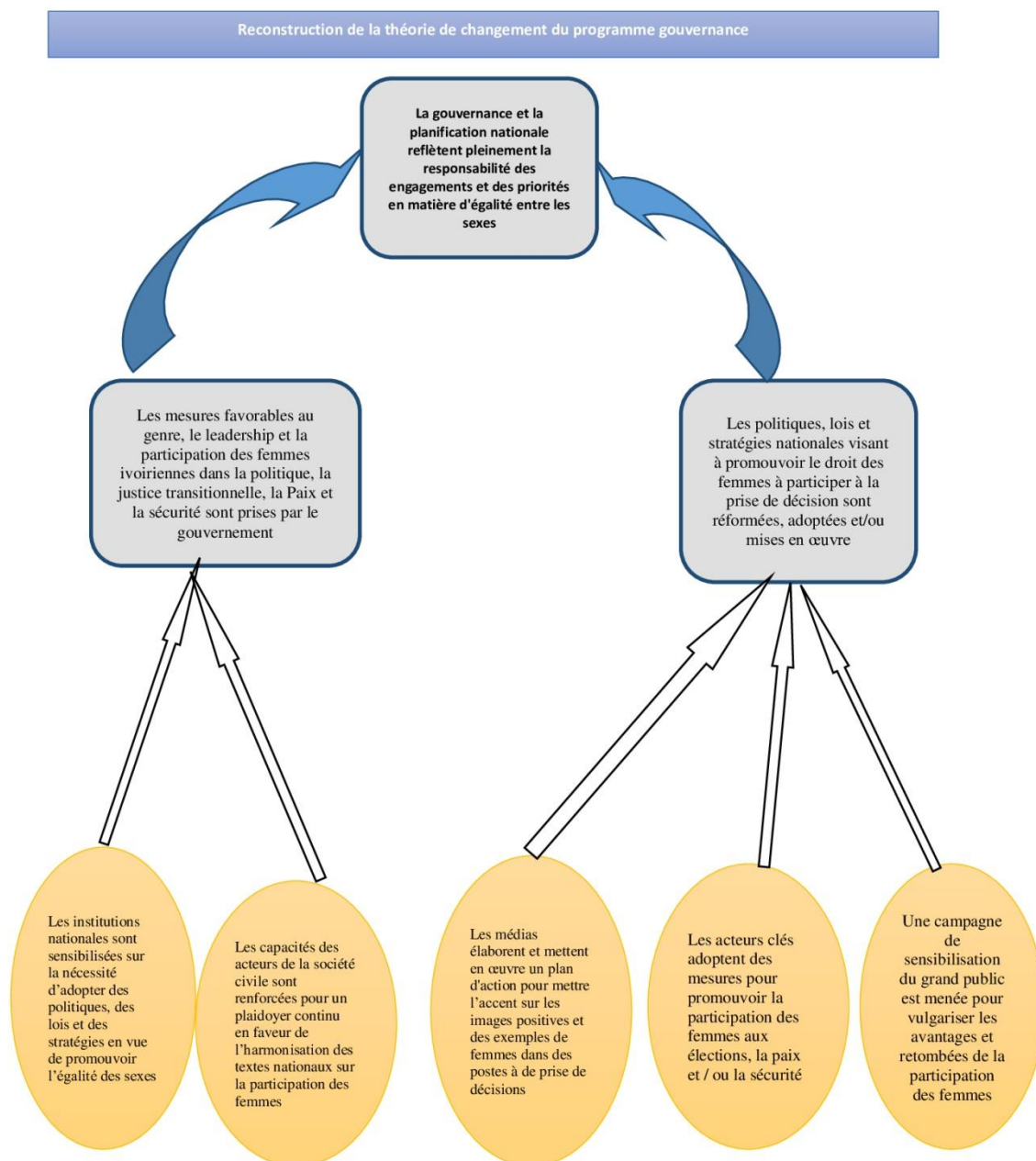
Par ailleurs, ces théories de changement ne sont présentées ni sous forme narrative (excepté dans le PRODOC du projet prévention des conflits dans la Moughataa de Bassikounou) ; ni sous la forme d'une série de cases (excepté le PRODOC du PAGOUEDERL), reliées par des flèches, mettant en relation les activités, les produits et les résultats en matière de genre. Parmi ces deux théories annoncées, aucune n'est formulée dans les deux formats : de façon narrative et schématique. Dans les interventions du PNUD, les théories de changement doivent pouvoir établir les liens entre les causes qui sont à la base de l'inégalité des genres et les activités à mener pour obtenir des résultats afin de réduire ces inégalités et promouvoir la pleine participation des femmes au processus de développement durable. Mais, ces liaisons causales sont manquantes. Le fait que la grande majorité (81%) des théories de changement ne soient pas construites, annoncées, et que ces liaisons sont manquantes, ne permet pas de comprendre quels intrants ou quelles activités spécifiques relatives au genre sont censés permettre l'obtention des résultats attendus [produits, effets directs et impacts] dans les domaines de l'Egalité de genre. L'absence donc de théories du changement explicites affaiblit l'analyse de la capacité des interventions du PNUD à promouvoir l'égalité des sexes.

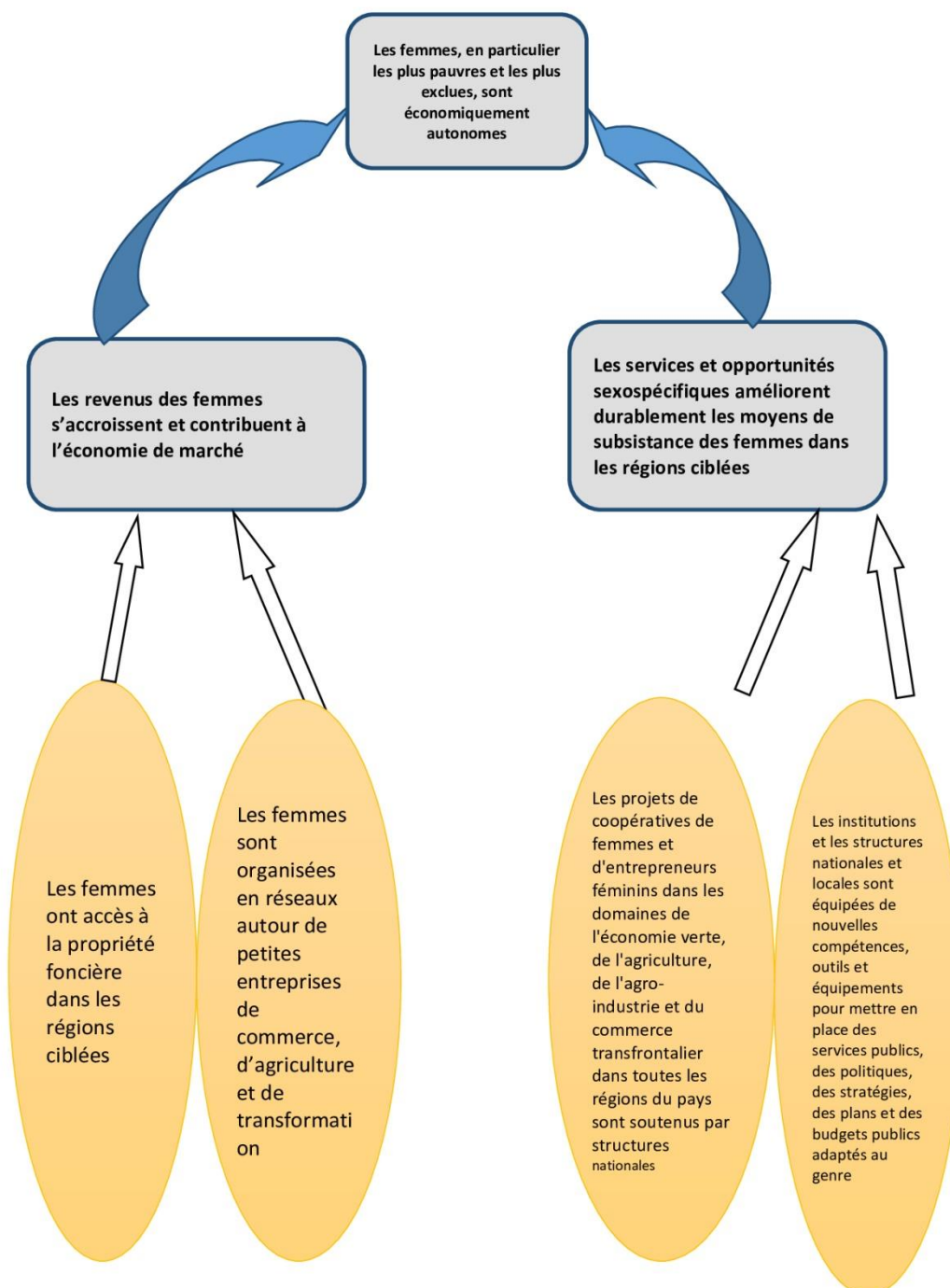
La théorie de changement du projet « *prévention des conflits dans la Moughataa de Bassikounou* » est formulée comme suit :

Théorie de changement du projet prévention des conflits dans la Moughataa de Bassikounou

Le projet suppose que si les réfugiés et les populations d'accueil disposent de cadres de planification et de concertation communs avec les autorités locales pour une gestion participative et équitable des ressources naturelles et si les sources de revenus dans les zones du projet sont diversifiées, et les capacités de gestion pacifique des conflits améliorées, alors la cohésion sociale sera améliorée et les sources de conflits inter et intracommunautaire seront réduites. Si les jeunes et les femmes, notamment ceux qui se sentent marginalisés, sont impliqués dans des activités productives/génératrices de revenus et dans la prise de décision locale, alors leurs motivations pour se livrer des activités illicites ou d'extrémisme violent seront réduites et ils seront moins sujets à recrutement par les groupes qui se livrent à ce genre d'activités. De même, si des systèmes d'appui ainsi que des activités pour la promotion de la non-violence et l'échange entre enfants et jeunes sont créés, alors leurs capacités pour la paix seront renforcées et leur marginalisation réduite.

Les théories du changement du programme gouvernance et développement durables sont reconstruites à partir des résultats attendus des différentes interventions du PNUD.





Aussi, l'évaluation note que la grande majorité des cadres logiques des projets/programmes sont déficients en matière d'intégration du genre dans leurs différentes composantes : résultats, produits et indicateurs, en effet.

- Sur un total de 27 résultats, 7 (26%) sont relatifs au genre ;
- Sur un total de 62 produits, 23 (37%) sont relatifs au genre ;
- Sur un total de 187 activités, 52 (27%) sont relatives au genre.

L'analyse montre que les composantes des cadres logiques ont moins de 50% d'indicateurs relatifs au genre. Comme conclusion, les théories de changement des interventions du PNUD ne disposent pas de composantes robustes en matière d'intégration du genre.

Tableau 4 : Répartition des projets/programmes en fonction des composantes relatives au genre

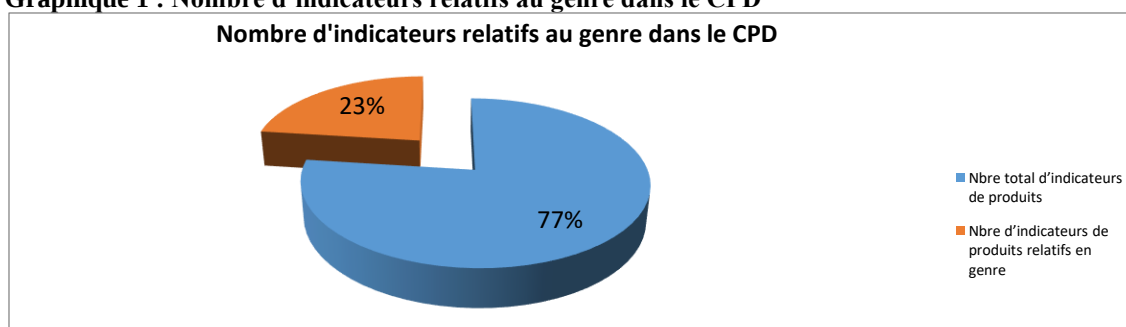
N°	Projets	Nombre total résultats	Nbre résultats genre	%	Nbre total de produits	nbre de produits relatifs au genre	%	Nbre d'activités	Nbre d'activités relatives au genre	%
1	CPD	3	1	33%	14	9	64%			
2	Projet Emplois	1	1	100%	2	1	50%	4	1	25%
3	Renforcement des capacités locales pour la prévention des conflits dans la Moughataa de Bassikoun ou	3	2	67%	8	4	50%	30	12	40%
4	gestion des frontières et accès à la sécurité pour la lutte contre le terrorisme dans la région de Hodh El Chargui,	2	0	0%	4	1	25%	15	3	20%
5	PAGOURDEL	6	0	0%	2	0	0%	44	3	7%
6	ECHO				12	0	0%	14	0	0%
7	MINIGRIDS	4	0							
8	PNVM	1	1	100%	2	0	0%	8	1	12%
9	Prévention et résolution de conflits populations hôtes et réfugiés El Chatgui	1	0	0%	3	0	0%	10	6	60%
10	Promotion de la participation politique des femmes en Mauritanie	2	2	100%	7	7	100%	28	17	61%
11	Appui à la Promotion de la Culture Démocratique et Participation Citoyenne	1	0	0%	2	1	50%	21	9	43%
12	Projet resilience et humansecurity	2	0	0%	6	0	0%	14	0	0%
	Total	26	7	26%	62	23	37%	187	52	27%

2.1. 2. Cadre des résultats

C6. Les cadres de résultats du CPD ont des indicateurs sensibles au genre et désagrégés par sexe. Cela n'est pas le cas pour les documents de projets/programmes qui disposent peu d'indicateurs sensibles au genre. Par ailleurs, les indicateurs sont tous quantitatifs.

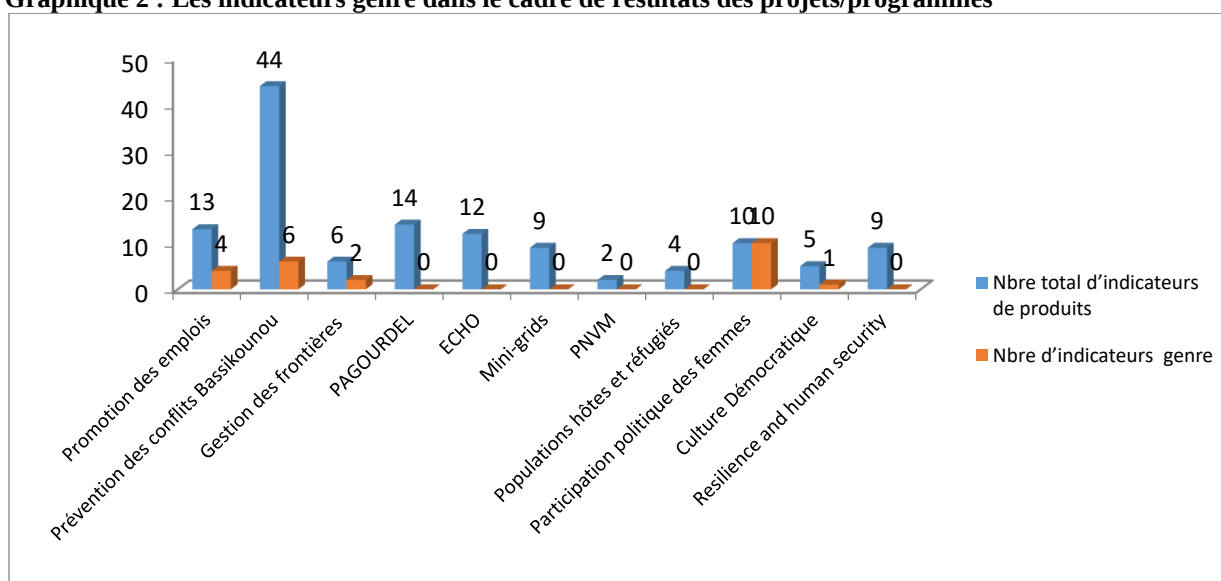
Les cadres des résultats et des ressources du CPD et des PRODOC (projets/programmes) sont bien élaborés, et comportent des indicateurs de performance mesurables. Les indicateurs du cadre de résultats et des ressources du CPD et des documents projets/programmes sont explicites, réalistes et pertinents en matière d'égalité de genre. Cependant, ces cadres de résultats sont faiblement robustes en matière d'indicateurs liés au genre. En effet, les cadres de résultats du CPD et des projets/programmes prennent faiblement en charge la dimension genre. Au niveau du CPD, sur un total de 22 indicateurs de produits, 17 (77%) ne sont pas sensibles au genre..

Graphique 1 : Nombre d'indicateurs relatifs au genre dans le CPD



Au niveau des projets/programmes les indicateurs genre sont indiqués dans le graphique suivant:

Graphique 2 : Les indicateurs genre dans le cadre de résultats des projets/programmes



Cette situation s'explique par le fait que les cadres logiques ne mettent pas suffisamment l'accent sur le genre ni dans la formulation des résultats et des produits, ni dans le libellé de leurs indicateurs. La définition des indicateurs sensibles au genre est nécessaire pour le suivi et l'évaluation. Les indicateurs des documents projets/programmes doivent suffisamment tenir compte de la perspective de genre, de sorte qu'ils suivent les changements liés aux inégalités de sexe au fil du temps. Les indicateurs sensibles au genre permettront de mesurer l'influence des interventions du PNUD sur les rôles assignés à chacun des sexes, par comparaison avec la situation de référence.

Néanmoins, les indicateurs sont assortis de délais précis. Cependant, le cadre des résultats du CPD ne fixe pas toujours des objectifs en matière d'EGS à court, moyen et long terme (2018-2019-2020-2021-2022). Le cadre de résultats du CPD fixe les cibles finales à atteindre en matière de genre sans les répartir sur la durée de mise en œuvre. Les objectifs sont fixés pour l'année 2020 (fin de la mise en œuvre du CPD). Ainsi l'absence d'objectifs qui identifient les effets intermédiaires affaiblit la capacité du cadre de résultats du CPD à mesurer les changements intervenus dans la réduction des inégalités de genre dans les différents domaines d'interventions. De même, le cadre de résultats et de ressources du programme conjoint « *Promotion de la participation politique des femmes en Mauritanie* » ne fixe pas les objectifs dans le temps. Pour les projets/programmes dont la mise en œuvre est de courte durée (12 à 18 mois), les objectifs sont fixés par fréquence de recueil des données (parfois trimestriellement/semestriellement).

En outre, l'évaluation note qu'au niveau de certains documents projets/programmes, bien que des considérations de genre soient indiquées dans les analyses de situation (contexte et justification), cependant les causes des inégalités de genre décrites dans les analyses de situation sont faiblement traduites dans les cadres de résultats. En effet, si dans l'analyse de contexte, une section est consacrée à la problématique du genre, cependant, les inégalités de genre identifiées dans l'analyse genre sont peu reflétées dans le cadre des résultats et des ressources qui est pourtant la matrice d'implémentation du projet. Ainsi, nonobstant l'existence de l'analyse genre dans le contexte et la justification des projets/programmes, la prise en compte des causes des inégalités, causes qui empêchent la réalisation des droits des femmes/hommes/filles/garçons, n'est pas toujours évidente dans les cadres de résultats. Il existe ainsi un déficit de corrélation entre l'analyse genre et les cadres de résultats. Cette insuffisance ne permet pas de mesurer les efforts du PNUD pour adresser les questions d'inégalités de genre décrites dans l'analyse de la situation. Alors que les indicateurs décrits dans les cadres de résultats devraient effectivement permettre d'apprécier la mesure dans laquelle les interventions du PNUD permettront de modifier les inégalités de genre constatées lors de la phase de formulation.

Par exemple, dans le PRODOC du projet « **Prévention et résolution des conflits entre populations hôtes et réfugiés à El Chargui** », il est mentionné dans l'analyse genre :

« la faible implication des jeunes et des femmes dans la promotion de la cohésion sociale et de la prévention et résolution des conflits ; la participation des jeunes et des femmes dans la sphère de décisions étant très faible à cause des pesanteurs socioculturelles et le faible engagement de ces groupes dans la vie politique locale. L'analyse genre de la situation des femmes réfugiées a montré que, dans les camps de réfugiés, la sécurité des femmes n'est pas toujours assurée. L'extrême précarité entraîne une hausse des violences basées sur le genre (VBG). Le projet propose d'assurer la prise en compte du genre dans les différentes étapes de sa mise en œuvre, la participation des femmes des deux communautés dans la promotion de la cohésion sociale et de la prévention et résolution des conflits. A cet effet, un effort sera accordé à la participation des femmes et des jeunes dans la promotion de la culture de sociétés pacifiques, la promotion de la cohésion sociale ainsi que la lutte contre les violences basées sur le genre. Le projet veillera à la sécurité des femmes et des filles dans la zone d'intervention du projet ainsi qu'à la participation et leadership des femmes dans la réalisation des activités prévues. Le changement attendu sera une forte collaboration entre les communautés locales et les réfugiés ainsi qu'un accès équitable aux services de base afin de promouvoir un environnement amélioré de paix sociale et de sécurité » (PRODOC P4).

Mais l'analyse du cadre de résultats de ce projet « *Prévention et résolution des conflits entre populations hôtes et réfugiés à El Chargui* » montre que les produits et les indicateurs de produits formulés prennent faiblement en compte les problèmes soulevés dans l'analyse genre du projet alors que c'est le cadre des résultats et des ressources qui constitue la matrice d'implémentation du projet. Par exemple, les indicateurs du cadre de résultats du projet sont :

- Produit 1 : (i) Nombre total de conflits recensés ; (ii) Existence d'un acte formel de création de comités de prévention des conflits au niveau des zones d'intervention ;
- Produit 2 : (i) Nombre de personnes bénéficiant des AGR ; (ii) Nombre de localités ayant bénéficié d'infrastructure/ nombre de localités ciblées

A l'analyse, ces indicateurs du cadre de résultats, tels que formulés ne permettent pas de mesurer de façon effective la contribution des interventions du PNUD à la réduction des inégalités de genre qui sont: (i) *l'amélioration de la participation des jeunes et des femmes dans la promotion de la cohésion sociale et à la prévention et résolution des conflits* ; (ii) *la réduction des effets des pesanteurs socioculturelles qui freinent la participation des jeunes et des femmes dans la sphère de décisions étant très faible à cause des pesanteurs socioculturelles et le faible engagement de ces groupes dans la vie politique locale* ; (iii) *l'amélioration de la sécurité des femmes*. (iv) *la participation des femmes des deux communautés dans la promotion de la cohésion sociale et de la prévention et résolution des conflits* ; (v) *renforcement de la collaboration entre les communautés locales et les réfugiés ainsi qu'un accès équitable aux services de base*.

La faiblesse des indicateurs genre dans le cadre des résultats constatée précédemment s'explique aussi en partie par la faiblesse de l'analyse genre. L'analyse contextuelle et situationnelle qui constitue le point de départ de la systématisation du genre et outil d'aide à la décision en faveur des femmes et des jeunes, ne remplit pas le critère d'exhaustivité. En effet, elle ne met pas suffisamment en relief l'ampleur des inégalités sociales à travers des données désagrégées et les besoins sexospécifiques, pour inspirer la formulation des objectifs et la plupart des axes prioritaires. Des efforts restent à faire pour accroître la mesure de la contribution du PNUD à la promotion des droits des femmes et à l'égalité entre les sexes par la prise en compte des inégalités de genre relevées lors de l'analyse genre.

Aussi, l'analyse du cadre des résultats et des ressources du CPD et des programmes conjoints (PBF) montre que des indicateurs spécifiques pour mesurer les progrès réalisés en matière de genre ne sont pas toujours désagrégés. Il existe peu de données désagrégées sur le genre dans les cadres de résultats. Si dans le CPD, il existe une excellente ventilation des données à collecter lors du suivi en fonction de critères pertinents (sexe), cela n'est pas le cas pour les documents de projets/programmes. En effet, sur un total de 17 indicateurs relatifs au genre, 7, soit 41% n'ont pas de données désagrégées par sexe. Ces indicateurs seraient plus pertinents et robustes s'ils mentionnaient dans leur libellé des quotas de représentation des femmes et des hommes dans le bénéfice du projet.

Quelques exemples d'indicateurs non désagrégés par sexe:

Tableau 5 : Indicateurs genre non désagrégés du Projet « Promotion des emplois et d'autres moyens de subsistance respectueux de l'environnement

Produits escomptés	Indicateurs de produit	Cibles		
		2018	2019	Final
Produit 1 : Les capacités de production et de gestion des actifs productifs des communautés sont renforcées et développées.	1.2 Nombre de personnes ayant bénéficié d'échange d'expériences	100	100	200

Produit 2 : Des moyens de subsistance alternatifs, résilients, respectueux de l'environnement et rentables sont développées par des groupes de femmes et de jeunes pour accroître leurs sources de revenus et améliorer les conditions de vie de la famille	2.3 - Nombre d'hommes et de femmes employées par les micro-entreprises	100	100	200
	2.8 Nombre de (jeunes) hommes et femmes ayant accès à une nouvelle (ou réhabilitée) infrastructure	500	500	1000

Tableau 6 : Indicateurs non désagrégés du projet « Renforcement des capacités de gestion des frontières et accès à la sécurité pour la lutte contre le terrorisme dans la région de Hodh El Chargui »,

Produits escomptés	Indicateurs de produit	Cibles		
		2018	2019	Final
Produit 2 : Les capacités techniques et logistiques du dispositif de gestion de frontières sont améliorées pour contrôler les armes légères de petit calibre (ALPC) et le mouvement de personnes.	Nombre de personnes empruntant le poste frontalier de Fassalla			2000
Produit 3 : Les femmes et les jeunes participent activement dans la gestion des frontières et la lutte contre le terrorisme.	Pourcentage de jeunes et de femmes ayant des connaissances sur le terrorisme, déagagé par sexe	60%		60%
	Pourcentage de jeunes et de femmes participant dans les activités de sensibilisation sur les dangers du terrorisme et la gestion des frontières	70%		70%

Tableau 7 : Indicateurs non désagrégés du projet « prévention et résolution des conflits entre les populations hôtes et les réfugiés dans la zone de Hodh El Chargui »

Projet « prévention et résolution des conflits entre les populations hôtes et les réfugiés dans la zone de Hodh El Chargui »							
Produits escomptés	Indicateurs de produit	source de données	Situation de référence		Cibles		
			Valeur	Année	2018	2019	Final
Produit 2 : Les populations hôtes accèdent à des revenus et des services de base adéquats et adoptent des attitudes pour la cohabitation et la cohésion sociale	nombre de personnes bénéficiant des AGR	Rapport d'activités	00	2017	500	15.000	30.00

L'analyse des cadres de résultats des projets/programmes montre, qu'en ce qui concerne le genre, l'accent a été mis sur des indicateurs quantitatifs au détriment des indicateurs qualitatifs. En effet, l'analyse des cadres de résultats de 9 projets/programmes montre que tous les 27 indicateurs de produits relatifs au genre sont des indicateurs quantitatifs comme le montre le tableau suivant :

Tableau 8 : Indicateurs quantitatifs

Projets	Nbre d'indicateurs relatif au genre	Nbre d'indicateurs quantitatifs relatif au genre	Nombre d'indicateurs qualitatifs relatifs au genre
Promotion des emplois et d'autres moyens de subsistance respectueux de l'environnement	3	3	0
Renforcement des capacités locales pour la prévention des conflits dans la Moughataa de Bassikounou (PBF)	16	16	0
Renforcement des capacités de gestion des frontières et accès à la sécurité pour la lutte contre le terrorisme dans la région de Hodh El Chargui,	3	3	0
Pagourdel	0	0	0
Promoting Sustainable Mini-grids in Mauritanian provinces through hybrid technologies	0	0	0
Projet d'Appui à la mise en place du Programme National de Volontariat en Mauritanie	0	0	0
« prévention et résolution des conflits entre les populations hôtes et les réfugiés dans la zone de Hodh El Chargui	1	1	0
Programme Conjoint sur la participation politique des Femmes	2	2	0
Appui à la Promotion de la Culture Démocratique et Participation Citoyenne	2	2	0
Total	27	27	0

L'analyse du cadre des résultats du CPD a permis d'identifier 6 indicateurs relatifs au genre dont 2 sont qualitatifs, soit 30%. Quoique pertinents, les indicateurs quantitatifs ne permettent pas de mesurer les changements dans les capacités et les compétences. Par exemple, il n'est pas suffisant de savoir que des jeunes et des femmes ont vu leurs capacités renforcer : la qualité de la formation, leur possibilité de réinsertion socioéconomique, la satisfaction, la perception des jeunes et des femmes par rapport aux formations reçues sont de la plus haute importance. Ainsi, la seule quantification des changements intervenus suite à la mise en œuvre des interventions du PNUD semble réductrice. Néanmoins, l'évaluation note que, bien que, des indicateurs qualitatifs n'aient pas été pris en compte lors de l'élaboration du cadre des résultats, cependant, les données qualitatives étaient collectées sur le terrain lors des revues annuelles et figurent dans les rapports d'activités.

2.1.3. Les mécanismes de redevabilité

C7. Les rapports d'activités des différents projets/programmes ne renseignent pas toujours les données désagrégées selon le sexe. Le canevas de rapport d'activités ne favorise pas le suivi des indicateurs de produits et d'activités relatifs au genre.

La revue documentaire, les entretiens avec les acteurs ont montré que les mécanismes de redevabilité sont peu sensibles au genre. En effet, les rapports de mise en œuvre des activités ne présentent pas toujours des données désagrégées selon le sexe, données essentielles à l'évaluation de la systématisation de l'égalité des sexes. Le canevas de rapport d'activités ne favorise pas le suivi des indicateurs de produits et d'activités relatifs au genre. L'insuffisance de collecte des données sur des indicateurs spécifiques ne permet pas de mesurer les progrès

accomplis dans les domaines du genre. Ainsi, le mécanisme de suivi et évaluation est modérément redevable par rapport au genre pour la plupart des projets/programmes du fait de la faiblesse de la désagrégation des données. Quelques illustrations de la faiblesse de la désagrégation des données dans les rapports d'activités :

- « Au total, l'analyse a concerné 43 personnes, membres de différents services déconcentrés de l'Etat et de la société civile, dont 10 au niveau de la Moughataa et de la mairie de Bassiknou, et 27 de la Commune de Vassala et 3 de la commune de Megve et 3 de la commune de Dhar » ; de même, « le PNUD a également appuyé l'élaboration de plans de développement économique local (PDEL) pour les 4 communes, compilés dans le plan de la Moughataa de Bassiknou. 397 personnes des différentes communes ont été impliquées dans le processus de planification du DEL » ; aussi il faut mentionner que le PNUD a coordonné l'organisation de la célébration de la Journée Internationale de la Paix le 21 septembre 2019 qui a connu la participation d'environ 450 personnes¹³ ».
- « Les capacités des acteurs (80) politiques et de la société civile, Journalistes ont été renforcées en matière de gestion du cycle électoral et prévention des conflits électoraux¹⁴ »
- « Le projet a permis d'entreprendre un ensemble d'activités en 2019, ayant permis à 80 jeunes membres des comités de paix et lutte contre la radicalisation dans les 5 wilayas du pays, 120 de journalistes et organes de la presse ainsi que des ONG de renforcer leur capacité en matière d'éducation citoyenne et servir de relais pour la diffusion de la culture démocratiques et la participation citoyenne pour le développement au niveau des citoyens et acteurs de développement »¹⁵
- « Au total, 35 personnes ont participé aux ateliers de restitution et de validation », ou encore « Plus de 60 acteurs locaux ont participé de façon constructive lors des débats et échanges pour améliorer la vision commune en matière de prévention et de gestion de la RRC au niveau de la ville de Kaedi et Rosso¹⁶ »

Tableau 9 : Exemple de matrice de performance dans les rapports d'activités avec des données non désagrégées par sexe

Projet Promouvoir des emplois et d'autres moyens de subsistance respectueux de l'environnement ne désagrège pas les données (Rapport Annuel de Progrès –2019)					
Indicateurs	Situation de référence	Cible	Progrès sur l'atteinte de la cible ²	Raison d'écart par rapport à la cible	Source de Vérification
Résultat escompté					
Output 1 : Les capacités de production et de gestion des actifs productifs des communautés sont renforcées et développées					
1.2 Nombre de personnes ayant bénéficié d'échange d'expériences	0	200	25	Vu le montant élevé pour une visite d'échange, une seule a été organisée	Rapport de suivi des réalisations du projet. Rapport de mission

¹³ Rapport (PBF) du Projet « Renforcement des capacités locales pour la prévention des conflits dans la Moughataa de Bassiknou », p.9.

¹⁴Rapport du Projet « Appui à la promotion de la culture démocratique et participation citoyenne », il est reporté Rapport, p.6)

¹⁵Rapport du projet « Appui à la promotion de la culture démocratique et participation citoyenne »,p.6)

¹⁶Rapport, Projet « Renforcer la résilience communautaire et la sécurité humaine des communautés vulnérables en milieu urbain grâce à la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 »)

Output 2 : Des moyens de subsistance alternatifs, résilients, respectueux de l'environnement et rentables, développés par des groupes de femmes et des jeunes pour accroître leurs sources de revenus et améliorer les conditions de vie de la famille					
2.3 - Nombre d'hommes et de femmes employées par les micro-entreprises	0	200	200		Rapport de suivi des réalisations du projet. Rapport de mission
2.8 Nombre de (jeunes) hommes et femmes ayant accès à une nouvelle (ou réhabilitée) infrastructure	0	1000	1000		Rapport de suivi des réalisations du projet. Rapport de mission

Ce défi à renseigner les données désagrégées par sexe pendant le rapportage trouve son origine dans la phase de formulation et de planification où des défis de formulation et de désagrégation des indicateurs existent. En effet, les activités et les résultats planifiés n'ont pas ciblé de manière séparée les femmes et les hommes, les filles et les garçons pendant la phase de planification. La revue documentaire et les entretiens avec le staff du PNUD montrent que cette situation oblige le personnel à vouloir faire du « rattrapage » des données désagrégées pendant la phase de rapportage. Les phases de formulation, de planification, de suivi-évaluation sont intimement liées. Ainsi, dans la mesure où les instruments de mesure (matrice de mesure de la performance) et les données permettant le suivi et l'évaluation de l'intégration du genre ne sont pas optimisés, il est difficile d'apprécier la contribution du PNUD à la réalisation des objectifs et des engagements en faveur de l'égalité des genres. En effet, le suivi des indicateurs permet de comparer les données recueillies tout au long de l'implantation avec les cibles fixées au départ. Le suivi des indicateurs sensibles au genre est indispensable pour améliorer la planification et permet de rendre compte des engagements du PNUD dans ce domaine.

L'organisation de missions de suivi réguliers par l'Unité Suivi évaluation permettrait aussi de résoudre cette difficulté. Le suivi régulier permettrait de suivre les indicateurs genre et de prendre des mesures correctives, et actualiser les cadres de mesure de la performance liés aux interventions.

2.2. Contribution des interventions du PNUD à la réduction des inégalités de genre

C8.L'intégration du genre dans la phase de mise en œuvre des interventions est significative. L'analyse des résultats atteints atteste de l'efficacité des interventions du PNUD dans la réduction des inégalités de genre en Mauritanie. Les données collectées sur le terrain confirment l'intégration des femmes, des jeunes, des hommes pendant la mise en œuvre des activités. La mise en œuvre des interventions ont permis le renforcement des capacités des détenteurs des acteurs institutionnels, des femmes, des jeunes.

La revue documentaire, les entretiens avec les différents acteurs et les visites de terrain ont montré que la cohésion sociale et la paix ont été renforcées dans les communautés cibles. En outre, les femmes et les jeunes sont impliqués et participent au processus de la paix. Grâce à l'intervention du PNUD, les femmes, les jeunes, les réfugiés, sont devenus des « vecteurs de paix ». Les interventions du PNUD ont contribué à la promotion d'une opinion publique favorable à la citoyenneté et à la cohabitation communautaire pacifique impliquant les femmes, les jeunes. Le renforcement du tissu social et la participation des femmes et des jeunes au processus de paix dans les localités bénéficiaires ont été rendus possible grâce à la contribution

des interventions du PNUD. En effet, par la mise en œuvre du Projet « *Prévention et résolution des conflits entre populations hôtes et réfugiés à El Chargui* », le PNUD a favorisé l'amorce d'une dynamique de renforcement des capacités des organisations féminines et de jeunesse dans les communautés à la base et des comités locaux de gestion des conflits, à travers des formations aux techniques de médiation et de dialogue participatif.

A ce niveau, le projet a appuyé l'organisation d'un atelier de formation au bénéfice de 120 membres des 52 comités villageois au niveau de la Moughataa de Bassikounou, avec 50% de femmes. Cette formation a permis aux membres des comités de bénéficier de connaissance sur la prévention et résolution des conflits, de prendre contact avec les responsables administratifs et sécuritaires de la Moughataa et d'échanger les expériences des différents comités sur la gestion des conflits locaux. En outre, 80 responsables administratifs et sécuritaires issues de la Wilaya du Hodh El Chargui, y compris le secteur de la justice, ont été formés sur les approches de prévention, gestion et résolution des conflits ainsi que les instruments internationaux de protection et promotion des droits humains. Cette formation a été élargie aux jeunes y compris les femmes. L'on note aussi la mise en place d'un centre d'écoute, comme espace d'échanges, à Néma, pour les jeunes des différentes communautés pour la promotion de la paix et de la cohésion sociale. Ce projet a aussi contribué à l'accès équitable aux services de base pour les populations hôtes et les réfugiées, la promotion de la citoyenneté aussi bien que l'amélioration des revenus des bénéficiaires, notamment les femmes. Ce projet a permis la création de 11 boutiques communautaires au profit d'une population directe totale de 5,740 personnes constituant les habitants des localités bénéficiaires (populations hôtes et réfugiés). Chaque boutique est gérée par un comité de 6 personnes dont 50% de femmes bénéficiant de motivation en fonction du bénéfice réalisé par mois.

«Je suis une femme veuve. Je fais le maraichage en association avec les autres femmes de la localité. Au début, ce n'était pas facile pour nous car nous étions confrontés au problème d'eau pour arroser nos parcelles. Cela réduisait considérablement nos revenus. Mais avec le projet du PNUD, nous avons obtenu une pompe ; cela nous a augmenté notre productivité et nos revenus. Nous partageons les revenus qui me permettent aujourd'hui de me prendre en charge ainsi que mes enfants. Je parviens à me soigner, loger et à manger à ma faim ainsi que mes enfants. Je n'ai plus besoin de me faire assister comme auparavant. Je suis autonome (une femme de la coopérative Babilly, Aleg, février 2020)

Les interventions du PNUD ont contribué à l'amélioration de l'engagement des femmes et des jeunes à la paix et à la cohésion sociale par la dotation de la ville de Néma d'un centre Ecoute de Jeunes au profit des associations de jeunes de la Moughataa. Ce centre fournit plusieurs services tels que l'accès à la formation en informatique des jeunes, l'accès à l'internet, l'accès aux programmes de culture et sports, la dotation d'équipements de communication pour l'organisation des festivités culturelles. Le centre a bénéficié actuellement à plus de 150 jeunes issus de 20 associations de jeunes, dont les filles représentent 30%. Le projet a favorisé la mise en place d'une Radio FM à Bassikounou pour la promotion de la culture de la paix, des droits humains y compris les droits des femmes et les questions de développement.

Dans cette même dynamique, les interventions du PNUD ont contribué au développement des valeurs de l'éducation citoyenne au niveau des jeunes et à la lutte contre la radicalisation des jeunes femmes et hommes à Aleg. Selon les informations collectées auprès des jeunes femmes et hommes, des responsables locaux, des leaders des jeunes et des femmes d'Aleg, la radicalisation des jeunes a considérablement baissé dans la localité. Cela a été rendu possible grâce à l'appui à la création du centre d'écoute des jeunes et au renforcement des capacités des

[illegible]

Dans cette même dynamique, les interventions du PNUD ont contribué à améliorer les capacités des femmes, des jeunes à faire face aux risques de catastrophe. Les interventions du PNUD ont favorisé une prise de conscience et l'implication des femmes, des filles et des jeunes en matière de RRC. Les femmes, les jeunes, les populations du 3ème âge, ont les capacités de se protéger contre les insécurités liées aux catastrophes, à la santé, à l'alimentation, à l'environnement et à l'économie et renforcer leur sécurité. Cela a été rendu possible par le renforcement des capacités de résilience des femmes à faire face aux risques de catastrophes auxquelles elles sont exposées. Cela a été effectif grâce aux activités de sensibilisation et de formation en RRC réalisées dans

le cadre du projet ECHO en faveur des communautés bénéficiaires du projet. Ainsi, les femmes, les jeunes ont une bonne compréhension de la RRC, notamment en matière de prévision grâce à la collecte des données sur les secteurs de Sécurité des Conditions de Vie, de préparation et réponse aux urgences en cas de catastrophes. Aussi, les femmes, les jeunes ont été impliqués à travers leurs organisations pour la conduite des activités de renforcement de capacités. Il s'agit des associations villageoises, des organisations communautaires (CBO), des comités de suivi créés au niveau régional (feux de brousse, lutte anti acridienne, droits de l'homme, etc.). La phase de mise en place des SCAP-RU a fait l'objet d'une implication effective des femmes et des jeunes. La taille des membres du comité SCAP-RU varie de 11 à 19 personnes dont 44% de femmes y compris les femmes seules et cheffes de familles. Au total, ce sont trois cent treize (313) personnes dont 44% de femmes qui ont été constituées en comités puis formées et outillées pour collecter, analyser et transmettre les données sur les secteurs de sécurité de condition de vie.

L'appui du PNUD a favorisé l'implication des femmes aux prises de décision. En effet, les femmes participent activement aux prises décisions en lien avec leurs moyens d'existence. L'implication des femmes dans les SCAP RU et les OSV a permis également aux femmes d'être plus résilientes aux effets des changements climatiques, ainsi qu'aux risques et catastrophes et au mieux d'anticiper et d'en atténuer les impacts négatifs. De même, les femmes ont participé activement à l'élaboration des plans Communautaires de Contingence dans les Communes cibles du projet qui prennent en compte les besoins spécifiques des femmes. Dans cette dynamique, 60% des articles non alimentaires des stocks d'urgence seront utilisés par les femmes.

Les interventions du PNUD ont contribué au renforcement de la participation des femmes et des jeunes dans la gestion des frontières et la lutte contre le terrorisme. Cela a été possible grâce aux campagnes de sensibilisation sur les dangers du terrorisme et la sécurité avec une représentation des jeunes et femmes et des chefs religieux dans les villages frontaliers dans le cadre du Projet « *Renforcement de la Gestion des frontières et lutte contre le terrorisme dans le Hodh Echargui* ». Une campagne de sensibilisation sur les dangers de la prolifération des ALPC a touché des groupes de jeunes et de femmes vivants dans la zone frontalière avec le Mali. Cette campagne a touché également les jeunes des populations nomades dans la zone frontalière pour les sensibiliser les dangers de la prolifération des ALPC et la législation nationale en la matière. De même, il ya eu la sensibilisation des femmes et des jeunes sur les dangers de la libre circulation des ALPC dans les villages frontaliers. Au cours de cette campagne, les femmes et les jeunes ont montré leur engagement à éradiquer toutes tentatives de création d'un environnement pour la vente des armes et l'instabilité. Au total 35 000 personnes dont 70% femmes ont été touchées directement et indirectement par cette campagne.

Les interventions du PNUD ont contribué à l'institutionnalisation du genre dans les différents départements ministériels. En effet, l'appui institutionnel apporté au MASEF a permis la création des cellules genre dans certains départements ministériels. Les cellules genre ont pour mission de veiller à la prise en compte de l'approche genre dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique sectorielle du département ministériel dans lequel elle est implantée. Les interventions du PNUD ont permis aux membres des cellules sectorielles genre sous tutelle du MASEF d'avoir une meilleure maîtrise de l'approche genre et d'être capable de faire une analyse genre et d'élaborer des stratégies d'intervention sensible à l'égalité du genre. Cela été possible à travers une formation des membres des cellules sectorielles genre sous tutelle du MASEF. Cependant, des efforts restent à faire pour la généralisation des cellules genre au

niveau des tous les ministères et les institutions. De même, la mise en œuvre de la SNIG reste encore un défi.

L'appui du PNUD a contribué à la participation accrue des femmes et des jeunes à la vie politique (en tant que candidats aux élections nationales et municipales). En effet, grâce aux interventions du PNUD, la proportion de femmes siégeant au parlement est passée de 2 % en 2005 à 19,7 % en 2014¹⁷. Grâce à la contribution apportée par le PNUD, dans le domaine de la participation des femmes à la vie politique, la présence des femmes au Parlement, au Conseil régional des Mairies a été améliorée. Les résultats des interventions du PNUD ont ainsi contribué au changement des attitudes et des comportements en matière de genre. En effet, les résultats des élections municipales, régionales, et de députés montrent que le taux de présence des femmes au niveau du Parlement est passé de 21% en 2016 à 27% en 2018, les femmes au niveau des conseils municipaux représentent 36.13 % au niveau des Conseils régionaux 6,7% et niveau de l'Assemblée Nationale est passé de 21% en (2016) et le taux atteint les 25.5% (2018).

La réalisation de ces progrès a été atteinte, à travers, les actions de sensibilisation sur la citoyenneté et la promotion de la culture démocratique qui ont menées dans le cadre du projet« Appui à la promotion de la culture démocratique et participation citoyenne ». Ces activités ont touché une large partie de la population en milieu urbain et rural ainsi que la sensibilisation des acteurs politiques et les organisations de la société civile, les organes de la presse et les jeunes en milieu scolaire. En outre, le projet a permis d'organiser des ateliers de formation et de sensibilisation à l'endroit de 160 bénéficiaires dont 50% de femmes et 50% de jeunes, candidats et candidates aux élections. Le projet a impliqué une cinquantaine de personnes handicapées dont 40% de femmes qui maîtrisent le processus électoral et ont pris part à l'observation électorale des élections présidentielles. Le PNUD a ainsi permis de faire évoluer la question du genre au sein des instances de prise de décision, et d'offrir une opportunité de renforcer le leadership féminin.

En appui à l'Association des Femmes Parlementaire et l'Association des Maires, dans le cadre de l'initiative conjointe (PBF), Programme « Promotion de la participation politique des femmes en Mauritanie », le PNUD a contribué au renforcement des capacités des femmes Leaders dans le domaine de l'égalité du genre, la sécurité et développement. La formation a permis d'améliorer le niveau de compétences techniques des femmes participantes. En outre, les femmes des réseaux REFELA, Femmes Parlementaires, groupes de plaidoyer ont été formés sur le cycle électoral et la culture démocratique. Dans cette même dynamique, les interventions du PNUD, en collaboration avec le Haut Conseil de la Jeunesse, ont contribué au renforcement des capacités des jeunes, femmes, personnes handicapées sur la culture citoyenne, la démocratie et la participation politiques des femmes et des jeunes. Cette formation a bénéficié à près de 40 jeunes dont 27 femmes/ filles ; 80 personnes handicapées dont 38 des femmes.



Les interventions du PNUD ont contribué à la préservation de l'environnement par le renforcement de la prise de conscience des jeunes des questions environnementales. Grâce aux interventions du PNUD, ils sont devenus des acteurs (défenseurs) de la préservation de l'environnement. Cela a été possible grâce à l'organisation, en collaboration avec le Ministère de l'Emploi, de la Jeunesse et des Sports au profit de 120 jeunes écoliers des 15 wilayas du pays, d'une colonie qui a permis aux jeunes d'acquérir des connaissances sur la citoyenneté, le civisme, le volontariat. Les jeunes écoliers ont également pris connaissance des principaux centres d'intérêt au niveau la Wilaya (Agriculture, élevage, centre de formation professionnelle, les services administratifs et communaux). Les jeunes en collaboration avec la Commune de Kaédi, ont organisé une journée d'assainissement comme modèle de volontariat de civisme des jeunes. Aussi, le projet en collaboration l'ONG ADICOR a permis de former un groupe de 180 jeunes à Aioun et Néma membres des 65 Associations de jeunes dans les deux Villes sur la citoyenneté et le volontariat ainsi que la création de deux groupes de jeunes dans chacune des villes comme « Champion de la paix » devant former leurs collègues et servir de modèle pour le travail de jeunes en accompagnement des autorités locales pour le développement.

Les interventions du PNUD ont contribué à la réduction du chômage en favorisant l'accès des femmes, des jeunes à des emplois et des moyens de subsistance durables et respectueux de l'environnement. Les interventions du PNUD ont contribué à l'autonomisation des femmes, des jeunes, et à la lutte contre la pauvreté, les encourageant à faire valoir leurs droits. La promotion des activités génératrices de revenus a apporté des résultats significatifs en faveur de l'égalité des sexes. En effet, l'appui du PNUD a favorisé le développement des capacités de production et de gestion des actifs productifs des communautés. Cela a été possible grâce au projet « *Promouvoir des emplois et d'autres moyens de subsistance respectueux de l'environnement* » qui a permis le renforcement des producteurs/productrices sur les techniques de commercialisation des produits locaux. Le projet a accompagné les coopératives féminines et Associations de jeunes. Près de cent deux (102) femmes et jeunes ont été formés sur la fabrication du savon et de jus à travers les produits locaux disponibles en quantité sur place, la conservation des légumes, le maraîchage et sur la teinture.

Aussi, dans ce même projet, une visite d'échange et de partage d'expériences a été organisée à Kaédi, Gourdiouma et Wouro Dialaw, 25 femmes des coopératives des communes de Blajmil

et Hamoud ont pris part à cette visite. Toujours dans le cadre de ce projet, onze coopératives féminines et une association des jeunes (106 jeunes à Tavra)) ont été dotées chacune d'un moulin à grain qui a été installé dans le village et rendu fonctionnel grâce à la formation dispensée par le technicien au meunier recruté par les villageois. De même, quinze autres coopératives féminines et Association de jeunes dans 15 grappes de villages ont été dotées chacune d'un kit de congélateur solaire d'une capacité de 170 L. Cette acquisition a permis la création d'autres activités créatrices de revenus comme la boucherie. En effet, les congélateurs ont permis aux femmes de conserver la viande et le poisson. Un total de 21 coopératives féminines et 6 Associations de jeunes (306 jeunes) des villages ciblés disposent d'équipements générateurs de revenu, soit 2040 personnes. Par ailleurs, des kits pour la fabrication du savon et pour la teinture ont été acquis au profit des coopératives féminines.

«Je suis une jeune fille déscolarisée ; j'étais à la maison et je ne faisais aucune activité. J'ai décidé d'apprendre un métier ; et pour cela je suis venu au centre de formation féminine pour apprendre la couture. Mais au début, il n'y a avait pas assez de machines. Nous étions deux à trios filles par machine ; cela ne nous permettait pas de bien apprendre le métier ; Grâce aux machines que le PNUD a données, chaque fille a sa machine. Nous apprenons mieux notre métier. Je veux remercier le PNUD. (Apprenante au centre de formation féminine ; Février 2020)

Les interventions du PNUD ont favorisé le développement de la culture de l'épargne et du crédit chez les femmes. En effet, les interventions du PNUD ont permis aux femmes de mettre en place une caisse d'épargne. Même s'il n'existe pas d'obstacle légal à l'accès au crédit, on constate que les proportions de femmes accédant au crédit sont de 11,8% en milieu rural et 6,7% en milieu urbain¹⁸. L'appui du PNUD a profité aux populations féminines pauvres et vulnérables au titre du programme précédent. Plus de 133 000 personnes vulnérables, dont 54% de femmes, ont pu ainsi gagner accès à des parcelles de terrain sécurisées, à des périmètres irrigués, à des semences, à des intrants agricoles et à des pompes, lesquels ont contribué à améliorer leurs moyens de subsistance¹⁹. En outre, les interventions du PNUD ont favorisé la création d'entreprises par les jeunes et femmes. Dans ce cadre, 27 Activités génératrices de revenus ont été créées au profit de 12 hommes (meuniers) et 54 femmes gestionnaires des congélateurs solaires et de moulins ; 15 congélateurs solaires (dont 2 pour les jeunes) ont été acquises et installées dans les villages ciblés. Les agropasteurs ont été appuyés en équipements, intrants et matériels : 6200 ml de grillage avec accessoires ont été acquis pour protéger les périmètres maraîchers et les cultures pluviales. Du matériel horticole composé de pelles, brouettes, arrosoirs, pioche etc ainsi que les semences maraîchères ont été distribuées à toutes les coopératives des localités cibles du projet. Les interventions ont favorisé les droits des populations pauvres (femmes, jeunes) et autres groupes vulnérables à l'accès à l'eau potable. Cela a contribué à l'amélioration de la santé et l'hygiène des populations en générale et des femmes en particulier. Ainsi, le projet a réhabilité des points d'eau (usages domestiques, agropastoraux, etc). Ainsi, sept mini-réseaux AEP ont été réalisés dans sept localités des communes de Hamoud et Blajmil. La gestion de la ressource eau constituait un problème prioritaire pour les femmes productrices de maraichers. L'installation des pompes dans le cadre des interventions du PNUD a réduit la corvée d'eau pour les femmes et augmenter leur revenus.

¹⁸Etude sur l'accès des femmes aux ressources productives MASEF 2009

¹⁹Stratégie genre PNUD (2019-2022)

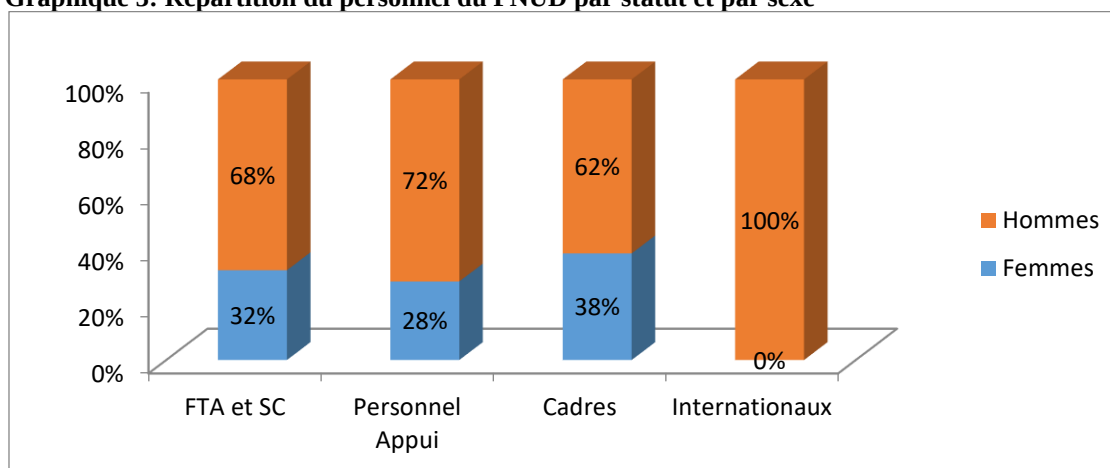
2.3. Efficience

2.3.1. Prise en compte du genre au niveau interne au PNUD

C9. Au niveau interne, en ce qui concerne les ressources humaines, les femmes sont encore sous-représentées. Des initiatives ont été prises pour favoriser l'intégration du genre au sien du bureau du PNUD.

La prise en compte du genre dans les interventions est tributaire de la prise en compte du genre au niveau interne au PNUD. A ce niveau, la revue documentaire, les entretiens et l'observation montrent que des dispositions ont été prises en interne pour l'intégration du genre. En termes de ressources humaines, il existe une experte genre au sein du bureau du PNUD. Cela constitue un atout pour la prise en compte du genre dans les interventions du PNUD. Par rapport à l'atteinte de la parité des sexes, la présence des femmes a en peu évolué entre 2016 et 2018. Présentement, le PNUD compte 37 staffs (FTA et SC confondus), dont 12 femmes ce qui correspond à 32% ; alors qu'elles représentaient 28% en 2016. Au niveau du personnel d'appui et services généraux, les femmes sont 8 contre 28, quant aux cadres, elles sont 5 sur 13. Entre 2015 et 2018, il n'y a pas eu de femmes au niveau management, alors qu'avant 2015 tous les postes étaient occupés par des femmes²⁰. Au niveau du staff, en ce qui concerne la parité homme /femme, les femmes sont encore sous représentées.

Graphique 3: Répartition du personnel du PNUD par statut et par sexe



La mention de « **candidatures féminines encouragées** » figure dans les TDR de recrutement. Un comité genre a été mis en place au bureau PNUD avec pour mission de « *veiller à ce qu'un mécanisme d'intégration du genre soit mis en place dans le bureau. Il promouvra l'apprentissage organisationnel aux niveaux individuel et celui de l'unité de travail pour savoir comment intégrer pratiquement et efficacement l'égalité des sexes dans les politiques, programmes, opérations et structures du bureau et des partenaires d'exécution dans le cadre des programmes existants. Ainsi, le comité veillera à la mise en œuvre du Gender Equality Seal* ». (TDR comité genre)

Le PNUD fait partie du Groupe Thématique des Droits Humains et Genre (GTDHG) qui est un groupe inter-agence du Système des Nations Unie (SNU). Cependant, ce groupe n'est pas opérationnel.

²⁰Stratégie PNUD 2019-2022

Le bureau du PNUD Mauritanie s'est volontairement engagé dans le programme global du PNUD d'évaluation et de certification sur l'égalité de genre, connu sous le nom Gender Equality Seal (GES). Le GES est un processus de certification qui met en évidence les bonnes performances des bureaux du PNUD, en termes de promotion de l'égalité des sexes. C'est un outil destiné à renforcer les capacités des managers et du personnel pour accélérer les changements nécessaires et soutenir les objectifs du PNUD en termes de promotion de l'égalité des sexes et d'autonomisation de la femme. Il établit les normes minimales de qualité acceptable et fournit un cadre clair pour guider les bureaux dans l'atteinte de résultats en termes d'égalité des sexes tant au niveau organisationnel qu'au niveau programmatique. Pour assurer la prise en compte genre dans la délivrance consistante et effective des interventions du PNUD, un suivi régulier est assuré par le Comité Genre.

Dans cette même dynamique, le PNUD a élaboré des documents qui visent à favoriser l'intégration du genre dans les interventions ; il y a : (i) la note sur le harcèlement afin de protéger le personnel en général et le personnel féminin en particulier conformément aux principes des Nations Unies qui demandent un environnement sain et sécuritaire pour l'ensemble des employé(e)s ; (ii) La note sur le processus de recrutement sensible au Genre conformément aux principes des Nations Unies qui demandent aux bureaux pays à ajuster leurs mécanismes et procédures de recrutement de personnel aux pratiques jugées correctes en matière de Genre ; (iii) La note sur l'usage d'un langage sensible au Genre conformément aux principes des Nations Unies fondés sur le respect des personnes et donc supportent la recherche des alternatives à la langue qui omet, patronne ou sous-estime les femmes ; (iv) Le kit Genre qui a pour objectif de fournir au personnel du PNUD une partie des connaissances et les outils nécessaires pour intégrer les questions de Genre dans leur travail quotidien ; (v) Le briefing Genre qui fait partie du kit de bienvenue et qui est destiné aux staffs nouvellement recrutés. L'objectif est de les introduire aux questions genre et de les rendre familiers avec ce concept ; (vi) Un plan d'action pour la lutte contre le harcèlement et l'abus sexuels pour l'année 2019 qui vise des actions concrètes visant la réduction de ce genre des comportements. Le personnel suit des formations mandataires et en ligne portant sur le genre : Gender Journey, Prévention du harcèlement sexuel et l'abus d'autorité et prévention de l'abus sexuel des populations locales. En outre, une formation a été dispensée en faveur du personnel en matière de genre.

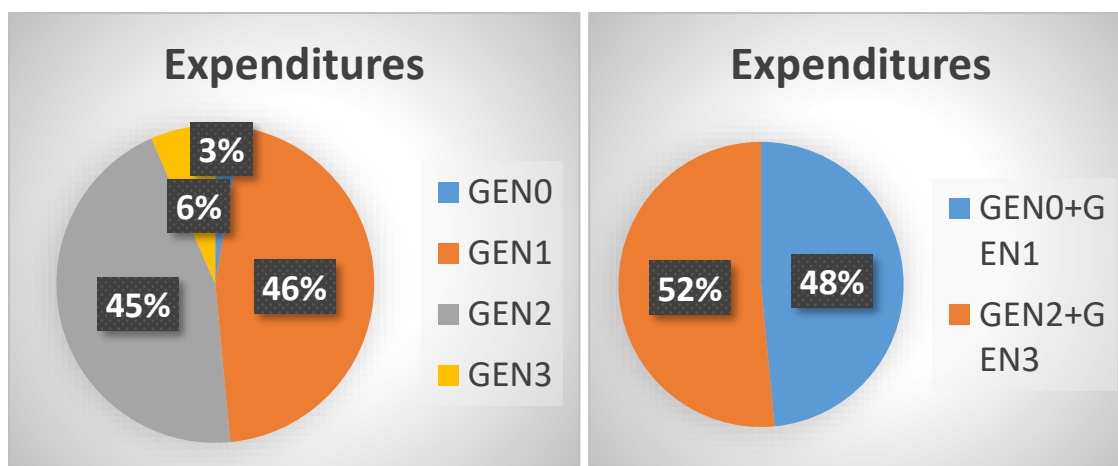
2.3.2. Intégration de la dimension genre dans la budgétisation

C10. Au niveau interne, en ce qui concerne les ressources humaines, les femmes sont encore sous-représentées. Des initiatives ont été prises pour favoriser l'intégration du genre au sien du bureau du PNUD.

Les entretiens avec les responsables, la revue documentaire montrent que des résultats encourageants ont été atteints en termes de dépenses budgétaires sensibles au genre (voir graphique ci-dessous).

Gender Marker	number of projects	Budget	Expenditures
GEN0	9,26%	1,88%	2,64%
GEN1	51,85%	39,39%	45,84%
GEN2	31,48%	48,78%	44,91%
GEN3	7,41%	9,96%	6,60%

Gender Marker	number of projects	Budget	Expenditures
GEN0+GEN1	61,11%	41,26%	48,48%
GEN2+GEN3	38,89%	58,74%	51,52%



Source : Rapport Gender marker, 2019

Cependant, l'intégration de la dimension genre dans la budgétisation n'est pas encore systématisée dans les processus de planification des programmes/projets. Le principe de l'analyse "sexospécifique" qui permet d'apprécier l'impact des allocations budgétaires sur la situation des femmes et des hommes, de vérifier la concrétisation et de mesurer leurs engagements du Bureau PNUD en matière d'égalité femmes-hommes est faiblement affirmé. La budgétisation sensible au genre n'est pas appliquée systématiquement par les projets/programmes. Ainsi, la programmation budgétaire sensible au genre n'est pas encore robuste.

Au niveau des rapports, la revue documentaire montre que le budget n'est pas suivi en ce qui concerne le genre. A ce niveau, la revue documentaire, les entretiens avec le staff ont montré que des efforts ont été faits pour rendre compte de la budgétisation des activités selon le genre. Dans ce cadre, la matrice de mesure des progrès a été révisée pour introduire les aspects liés à la budgétisation sensible au genre. Cependant, la revue des rapports d'activités montre que les rapports n'établissent pas les budgets consacrés à la prise en compte du genre. Le non remplissage de la matrice du budget montre que le budget est non tracé dans les rapports de progrès du projet.

Tableau 10 : Résultat Genre et budget consacré à la prise en compte de cette dimension

Résultat Genre et budget consacré à la prise en compte de cette dimension					
Indicateurs (à partir du document de projet ou l'AWP)	Situation de référence (à partir du document de projet ou l'AWP)	Cible	Progrès sur l'atteinte de la cible ²	Raison d'écart par rapport à la cible	Source de Vérification
N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

Source : Rapport Le Projet d'appui à la réalisation et au suivi des objectifs pauvreté-environnement de la SCAPP et des politiques sectorielles en relation avec les ODDs en Mauritanie (APE MAURITANIE), RAPPORT ANNUEL 2019

2.3.3. Intégration de la dimension genre dans les programmes/projets conjoints

C11. L'intégration du genre dans les projets/programmes conjoints a souffert du problème de coordination et de complémentarité entre les partenaires. En outre, il y avait une faible redevabilité en matière de genre au niveau de chaque Agence.

Le PNUD a mis en œuvre certains programmes conjointement avec les autres Agences du Système des Nations Unies. En ce qui concerne l'intégration du Genre dans le cadre de la mise en œuvre des programmes conjoints, chaque Agence a intégré « individuellement » et de façon « libre » le genre dans la mise en œuvre de sa composante. La revue documentaire, les entretiens avec les acteurs, et les visites de terrain ont fait ressortir la faiblesse de la coordination entre les ASNU en ce qui concerne l'intégration du genre dans les programmes conjoints. Aussi, le format des rapports ne définit pas une approche commune de renseignement des activités relatives au genre. Le genre est donc pris en compte et renseigné de façon « disparate » dans le cadre des programmes conjoints. Cette situation est liée au manque de fonctionnalité du GTGDH qui constitue le cadre d'échanges sur les questions d'égalité de genre. Cette situation rend délicat le suivi de l'intégration du genre dans les programmes conjoints. Les entretiens avec les ASNU, les acteurs gouvernementaux et les visites de terrain ont relevé des problèmes de coordination et de complémentarité entre les ASNU dans le cadre des programmes conjoints, problèmes de coordination qui ne favorisent pas la coordination dans la prise en compte du genre. Ce problème de coordination est corroboré par l'évaluation finale du projet AMCC Mauritanie où il est mentionné « *La mission note des difficultés de coordination et de complémentarité des activités des partenaires du programme (DNP/partenaires d'exécution et PNUD/GIZ) malgré les mesures correctives mises en place²¹* ». Cette situation a limité l'efficacité des programmes/projets conjoints en termes de mesure de la performance de la réduction des risques d'inégalités. Dans cette même optique, la revue documentaire, les entretiens avec les acteurs et les visites de terrain ont fait ressortir le faible taux de décaissement du budget pendant les premières années de mise en œuvre du projet.

Néanmoins, la revue documentaire, les entretiens avec les acteurs et les visites de terrain ont fait ressortir l'existence d'un cadre de coordination fonctionnel dénommé « Groupe Thématique Environnement et Développement Durable » (GTEDD) dans le cadre du projet AMCC. Ce cadre réunit les partenaires techniques et financiers avec la GIZ comme l'organisation en charge de la coordination du groupe. En outre, il existe le sous-groupe thématique changement climatique (GT CC) avec pour organisme de coordination le PNUD. Selon les personnes interrogées, et la revue documentaire consultée, les questions de l'intégration du genre dans les interventions de chaque partenaire étaient débattues lors des rencontres dans ces différents cadres.

2.4. Durabilité

C11. Les acquis des interventions du PNUD en matière d'égalités de genre sont susceptibles d'être pérennisés car la mise en œuvre des activités s'est appuyée sur les ministères compétents, mais aussi le renforcement des systèmes. L'implication des structures de l'Etat confère un ancrage institutionnel significatif au projet.

²¹Rapport Final Évaluation finale du projet AMCC Mauritanie, p.38

2.4.1. Appropriation nationale/ Ancrage institutionnel

L'appropriation de l'intégration du genre repose essentiellement sur son ancrage institutionnel.

Au niveau institutionnel, du côté de l'Etat, les bénéfices obtenus en matière d'intégration du genre de l'action sont essentiellement de l'ordre des politiques publiques et du renforcement des capacités institutionnelles et, concernent dans une moindre mesure, des réalisations techniques au niveau des services publics. Il revient donc à l'Etat de donner suite aux effets déjà produits en promouvant la mise en œuvre des politiques publiques issues de l'appui du PNUD. La stratégie des interventions du PNUD a permis l'appui à la mise en œuvre du cadre normatif national et le renforcement des systèmes existants en matière d'institutionnalisation du genre. Le développement d'une approche participative dans la mise en œuvre des interventions a permis l'implication des femmes, des jeunes, des hommes est un facteur d'appropriation des actions en faveur de l'intégration du genre par les différents acteurs.

En outre, l'appropriation nationale de l'institutionnalisation du genre est assurée du fait que les interventions du PNUD ont été mises en œuvre en collaboration avec les départements ministériels concernés par les différentes thématiques (gouvernance, développement durable). Il y a eu une implication effective des responsables nationaux, régionaux, locaux à toutes les étapes de gestion des interventions : planification, mise en œuvre, suivi et évaluation. D'autre part, des interventions ont été mises en œuvre par des partenaires nationaux (ONGs nationales, Associations..) et internationales compétentes qui ont la capacité d'intégrer les acquis des interventions en matière d'égalité de genre dans leurs activités « traditionnelles ». Les principaux partenaires nationaux du PNUD en matière de mise en œuvre des activités genre sont, entre autres : Ministère des Affaires Sociales de l'Enfance et de la Famille (MASEF), L'Assemblée Nationale ; Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) ; Ministère de l'Intérieur et la Décentralisation (MIDEC) ; Ministère de la Jeunesse ; Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) ; Ministre du Pétrole, de l'Énergie et des Mines (MPEM) ; Le réseau des femmes parlementaires (RFP); Groupe de plaidoyer pour la participation politique des femmes ; Réseau des femmes Elues Locales (REFELA). Cependant, la collaboration avec le MASEF et ONUFEMMES mérite d'être renforcé.

Les mécanismes communautaires d'Alerte Précoce et Réponse aux Urgence: La mise en place des mécanismes communautaires (SCAP RU), animée par des hommes et des femmes issues des différentes communautés, permet l'appropriation communautaire des actions de préparation, prévention et mitigation des risques de catastrophes et constitue un gage de pérennisation. Aussi, l'évaluation note que les Systèmes Communautaires d'Alerte Précoce et Réponse aux Urgence (SCAP RU) et aux Observatoires de Suivi des Vulnérabilités (OSV) ont de bonnes perspectives de durabilité institutionnelle, grâce à leur collaboration avec les autorités administratives et la Directive Générale de la Protection Civile. L'implication des femmes dans l'élaboration, la gestion des Systèmes Communautaires d'Alerte Précoce et Réponse aux Urgence (SCAP RU) et aux Observatoires de Suivi des Vulnérabilités (OSV) a renforcé leurs capacités face au risque de catastrophes (préparation, prévention et mitigation). Les femmes ont acquis des compétences sur les techniques de collecte d'informations sur les aléas et risques auxquels leurs communautés sont exposées. Les femmes sont plus résilientes aux effets des changements climatiques. Cependant, le fonctionnement de ces SCAP RU est entravé par le principe du bénévolat qui entraîne parfois la démotivation des membres des femmes.

Le renforcement des capacités comme signe de viabilité : les éléments de preuve les plus probants quant à la viabilité des interventions soutenues par le PNUD en matière d'égalité de genre viennent des efforts en matière de renforcement des capacités. A ce niveau, les approches de

renforcement des capacités ont joué un rôle majeur pour développer l'engagement des femmes envers la réduction des inégalités de genre. La contribution à la création d'un environnement juridique favorable à la jouissance par les femmes de leurs droits, à la mise en œuvre des conventions internationales par la vulgarisation des textes, favorise la durabilité des acquis des interventions du PNUD en matière de genre. Le développement des partenariats nationaux dans la mise en œuvre des projets/programmes favorise l'appropriation nationale des acquis des interventions du PNUD en matière de genre. Ces partenariats favorisent le renforcement des capacités techniques et organisationnelles des femmes. La durabilité des actions en faveur du genre sont assurées à travers le développement des capacités des institutions nationales et de la société civile.

La mise en place d'activités génératrices de revenus en faveur des femmes constitue un facteur de lutte contre la pauvreté : la création des AGR et des opportunités économiques pour les jeunes, les femmes, les populations vulnérables (femmes cheffes de famille), a favorisé leur autonomisation et fait de ces groupes sociaux des acteurs de changement et membres productifs de la communauté. L'implication des femmes, des jeunes dans la prévention et résolution des conflits permet de faire d'eux des artisans de paix et de cohésion sociale. La forte implication des femmes dans l'identification et la mise en œuvre des actions et l'appropriation des projets communautaires par les femmes sont des gages de pérennisation des interventions. Les femmes ont mis en place des mécanismes de pérennisation des interventions à travers les AGR, les microcrédits, caisse de solidarité.

L'élaboration de la Stratégie Nationale d'Institutionnalisation du Genre (SNIG) permet d'orienter les actions dans ce domaine. Cependant, pour la durabilité des acquis en matière de réduction des inégalités de genre, la mise en œuvre de cette stratégie doit être effective. Le PNUD pourrait accompagner le MASEF dans ce sens. Aussi, la collaboration du PNUD avec le MASEF doit être renforcée en sa qualité qu'acteur gouvernemental possédant parmi ses missions celle d'assurer la prise en compte transversale du genre au niveau des différentes politiques publiques et de veiller à l'existence de points focaux sur le genre dans chaque ministère. En outre, la création des cellules genre dans chaque département ministériel. Les cellules genre ont pour mission de veiller à la prise en compte de l'approche genre dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique sectorielle du département ministériel dans lequel elle est implantée. Les défis à relever sont la redynamisation des cellules genre et la création des cellules genre au niveau de chaque département ministériel. Cependant, la non-disponibilité de données fiables désagrégées par sexe pourrait constituer un goulot d'étranglement pour la durabilité du processus d'intégration du genre au niveau national. Aussi ces efforts du PNUD pour l'intégration du genre peuvent être entravés par la persistance de certaines pesanteurs socioculturelles relatives à la participation des femmes aux instances de prise de décisions.

Création d'un environnement favorable à la participation des femmes, des jeunes : les interventions du PNUD ont favorisé la création d'un environnement favorable à la participation des femmes, des jeunes à la lutte contre le terrorisme par la mise en place du cadre légal du dispositif intégré de gestion des frontières aux niveaux régional et local. Grâce à l'appui du projet, le dispositif de gestion des frontières a été mis par l'Arrêté du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation, n° 0590/MIDEC du 10 juillet 2018 portant création d'une Commission Nationale et des Comités Régionaux de Gestion des Frontières. Dans ce cadre légal, le Comité régional de gestion des frontières a été mis en place au niveau de la wilaya Hodh El Gharbi. La conduite de formations dans le domaine de la gestion des frontières et la mise à disposition de modules de formation qui aideront des nouveaux responsables en charge de cette thématique à bénéficier du

même programme de renforcement de capacités et d'avoir les capacités requises pour la conduite de cet exercice.

III-CONCLUSION, LEÇONS APPRISES ET RECOMMANDATIONS

III-1- Conclusion

Pertinence :

Les interventions du PNUD en matière d'égalités du genre étaient pertinentes car elles sont en harmonie avec les cadres législatifs et institutionnels et programmatiques de la Mauritanie. En outre, les interventions s'inscrivent dans les programmes régionaux et nationaux en vigueur dans ce pays en termes de Croissance forte, inclusive et durable et d'amélioration de la gouvernance, renforcement des capacités institutionnelles et lutte contre la radicalisation et la menace sécuritaire. Par ailleurs, les projets/programmes répondent aussi aux besoins des pays mais aussi des femmes, des jeunes, des hommes. Enfin, les interventions du PNUD ont été conçues conformément aux normes et conventions internationales relatives à l'EGS (CEDAW, DUDH) ratifiées/signées par la Mauritanie. Cependant, la conduite d'une analyse genre lors de la phase de la formulation des projets/programmes a été modérément réalisée de sorte que pour certains projets/programmes, l'analyse genre n'a pas fourni des informations de qualité sur les causes fondamentales des inégalités et des discriminations qui soient de nature à orienter les interventions du PNUD.

Efficacité :

L'analyse des résultats atteints atteste de l'efficacité des interventions du PNUD dans la réduction des inégalités de genre en Mauritanie. Les données collectées sur le terrain confirment l'intégration des femmes, des jeunes, des hommes pendant la mise en œuvre des activités. La mise en œuvre des interventions ont permis le renforcement des capacités des détenteurs des acteurs institutionnels, des femmes, des jeunes. Cependant, les données utilisées lors du suivi ont été faiblement ventilées en fonction de critères pertinents (sexe, âge), excepté dans le CPD.

Les données collectées sur le terrain confirment que la cohésion sociale et la paix ont été renforcées dans les communautés cibles. Les interventions du PNUD ont contribué à l'amélioration de l'engagement des femmes et des jeunes à la paix et à la cohésion sociale. Dans cette même dynamique, les interventions du PNUD ont contribué au développement des valeurs de l'éducation citoyenne au niveau des jeunes et à la lutte contre la radicalisation des jeunes femmes et hommes. Par ailleurs, les interventions du PNUD ont contribué à améliorer les capacités des femmes, des jeunes à faire face aux risques de catastrophe. Les interventions du PNUD ont contribué à l'institutionnalisation du genre dans les différents départements ministériels. L'appui du PNUD a contribué à la participation accrue des femmes et des jeunes à la vie politique. Bien que des résultats probants aient été atteints en termes de réduction des inégalités de genre, cependant, la mesure de la performance des interventions du PNUD en matière de promotion de l'égalité du genre a été affectée, par des faiblesses au niveau des cadres des résultats des projets/programmes.

Efficience :

Le bureau du PNUD Mauritanie dispose d'un staff spécialité dans les questions de genre. Cependant, en termes de ressources humaines, les femmes sont moins représentées que les hommes. Le PNUD s'est engagé dans le programme global du PNUD d'évaluation et de

certification sur l'égalité de genre, connu sous le nom Gender Equality Seal (GES). Cependant, l'intégration de la dimension genre dans la budgétisation dans les processus de planification, de mise en œuvre et de suivi des programmes/projets reste encore un défi

Durabilité :

Les acquis des interventions du PNUD en matière d'égalités de genre sont susceptibles d'être pérennisés car la mise en œuvre des activités s'est appuyée sur les ministères compétents, mais aussi le renforcement des systèmes. L'implication des structures de l'Etat confère un ancrage institutionnel significatif au projet

D'une manière générale, l'appropriation nationale du projet est solide. Au niveau politique, institutionnel et juridique, des efforts remarquables ont été accomplis par les Gouvernements avec l'appui du PNUD pour promouvoir un environnement favorable à la réduction des inégalités de genre. Cependant, ces efforts peuvent être entravés par la persistance de certaines pesanteurs socioculturelles relatives à la participation des femmes à la prise de décisions et à la non disponibilité des données désagrégées sur le genre aux niveaux infranational et local.

III-2-Leçons apprises

- L'insuffisance d'une analyse exhaustive du genre lors de la formulation des projets/programmes constitue un frein à l'intégration systématique du genre dans les interventions du PNUD en matière d'égalités de genre.
- La faiblesse dans la collecte et la publication de données statistiques désagrégées aux niveaux infranational et local, rend délicat le suivi des progrès réalisés en matière de réduction des inégalités de genre
- La présence d'un expert genre dans le staff du PNUD favorise la prise en compte de la dimension genre lors de la formulation, de la mise en œuvre et du suivi des interventions du PNUD en matière d'égalités de genre.
- L'absence de théories de changement formulées, annoncées, explicites ne permet pas de comprendre comment les interventions du PNUD sont censées produire un ensemble de résultats qui contribueraient à la réalisation de la réduction des inégalités de genre. Cette absence rend délicat l'établissement des liens entre les causes qui sont à la base de l'inégalité des genres et les activités à mener pour obtenir des résultats afin de réduire ces inégalités et promouvoir la pleine participation des femmes au processus de développement durable..
- La formation à l'outil informatique dans les centres d'écoute des jeunes est un instrument d'autonomisation dont les femmes et les jeunes se sont appropriées en assurant eux-mêmes les coûts de fonctionnement.
- Le partenariat stratégique avec les structures du Gouvernement, les ONG nationales et internationales permet d'obtenir des résultats probants et garantit la durabilité des acquis en matière de réduction des inégalités de genre;
- La mise en place des mécanismes communautaires (SCAP-RU) favorise l'implication des femmes dans les activités

- La création de synergies d'action avec les programmes des autres agences du SNU et autres initiatives au niveau national, régional et local permet une harmonisation des interventions, et une optimisation des interventions en matière d'intégration du genre dans les projets/programmes.

III-3. Bonnes pratiques

- La collecte des données lors de la formulation des programmes/projets permet de fournir des données récentes et fiables en vue de rendre le système de suivi-évaluation plus efficace et plus objective l'appréciation des résultats du Programme de pays pour la Mauritanie (CPD)
- L'implication et la participation des communautés dans la mise en œuvre des projets/programmes permettent d'assurer d'obtenir les résultats escomptés et l'appropriation des actions
- L'analyse des goulots d'étranglement relatifs aux inégalités de genre lors de l'élaboration des projets/programmes permet de les identifier afin de mieux les adresser;
- Le recours à des organisations déjà implantées sur le terrain d'intervention favorise le succès des activités car elles connaissent mieux les réalités socioculturelles et économiques de ces localités et les populations

III-4. Recommandations

Les recommandations sont adressées au PNUD.

III-4-1. Recommandations stratégiques

- Appuyer la mise en œuvre de la Stratégie nationale d'institutionnalisation du genre par l'accompagnement technique et financier à l'opérationnalisation des cellules genre dans les Départements ministériels et les institutions
- Renforcer la collaboration avec le MASEF par son implication dans le choix des partenaires de mise en œuvre des projets/programmes relatifs au genre ;
- Appuyer la mise en œuvre de la nouvelle Stratégie nationale de développement de la statistique 2016- 2020 et du plan d'action correspondant par l'élaboration d'indicateurs nationaux harmonisés en matière de genre et de la constitution d'une base de données nationales en matière de genre ;
- Appuyer la mise en place d'un groupe inter-agence genre au niveau des Agences du Système des Nations Unies
- Renforcer la collaboration avec ONUFEMMES

III-4-2. Recommandations opérationnelles

- Veiller à améliorer les capacités du staff du bureau de pays pour leur permettre d'intégrer significativement le genre à travers une formation continue
- Mettre en œuvre le plan d'action de la stratégie genre du PNUD Mauritanie
- Veiller à ce que les indicateurs des PRODOC tiennent compte d'une perspective de genre, de sorte qu'ils suivent les changements liés aux sexospécificités au fil du temps
- Désagréger, quand c'est pertinent, les données dans les cadres de résultats et rapports

d'activités

- Poursuivre le renforcement des capacités des parlementaires, des femmes élues à l'intégration de la dimension genre lors de l'examen des projets de loi,
- Poursuivre le plaidoyer en faveur de l'amélioration de l'accès des femmes aux postes de responsabilité dans l'administration et pour une meilleure représentativité aux postes exécutifs des partis politiques
- Appuyer la redynamisation des cellules genre et la création des cellules genre au niveau de chaque département ministériel.
- Elaborer des théories de changement explicites lors de la formulation des programmes/projets qui tiennent en compte la dimension genre
- Renforcer les capacités des partenaires pour le S&E sensible au genre, notamment l'ONS afin qu'ils publient des données ventilées par sexe

Le niveau d'intégration du genre peut être mesuré de façon suivante :

Critères et définitions du CAD	Intégration l'EGS	Niveau d'intégration de l'EGS Bon - Moyen - Faible
Pertinence : Mesure selon laquelle les objectifs de l'action de développement correspondent aux attentes des bénéficiaires, aux besoins du pays, aux priorités globales, aux politiques des partenaires et des bailleurs de fonds.	L'intervention a-t-elle été conçue conformément aux normes et conventions internationales relatives aux DH et à l'EGS (CEDAW, DUDH, CRPD...) et aux stratégies nationales et locales en faveur des DH et de l'EGS ? - L'intervention a-t-elle été définie conformément aux besoins et aux intérêts de tous les groupes de parties prenantes visés ? Comment ces besoins et intérêts ont-ils été déterminés ? - A-t-on procédé à une analyse de l'état des DH et de l'EGS lors de la phase de conception ? Le cas échéant, ces analyses ont-elles fourni des informations de qualité sur les causes fondamentales des inégalités et des discriminations qui soient de nature à orienter l'intervention ?	Bon (Plinement)
Efficacité (succès, réussite) : Mesure selon laquelle les objectifs de l'action de développement ont été atteints, ou sont en train de l'être, compte tenu de leur importance relative. L'efficacité mesure le niveau de réalisation, considérée comme le résultat d'un extrant.	La théorie du changement de l'intervention comprend-elle des composantes DH et EGS ? - Le cadre des résultats fixe-t-il clairement des objectifs (cibles des indicateurs) en matière de DH et d'EGS à court, moyen et long terme ? - Le cadre de suivi de la performance et les plans de mise en oeuvre déterminent-ils qui est responsable de la réalisation des objectifs en matière de DH et d'EGS ? - L'intervention a-t-elle défini des indicateurs et des références quantitatifs et qualitatifs spécifiques pour mesurer les progrès réalisés en matière de DH et d'EGS ?	Moyen (Partiellement)
Efficiace : mesure selon laquelle les ressources (fonds, expertise, temps, etc.) sont converties en résultats de façon économe. Elle concerne le plus souvent le lien entre les ressources et les extrants dans la chaîne de causalité d'une intervention.	Des ressources suffisantes (financières, humaines, temps) ont-elles été mobilisées pour intégrer les DH et l'EGS à la conception, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation de l'intervention ? - Dans quelle mesure les DH et l'EGS sont-ils une priorité dans le budget total de l'intervention ? - Quels sont les coûts imputables à l'absence de prise en considération des DH et de l'EGS dès la phase de conception	Moyen (Partiellement)
Durabilité : continuation des bénéfices résultant d'une action de développement après la fin d'une intervention importante. Probabilité d'obtenir des bénéfices sur le long terme. Situation par laquelle les avantages nets sont susceptibles de résister aux risques.	La conception de l'intervention prévoit-elle une stratégie de viabilité et de sortie appropriée (promotion de l'appropriation nationale/locale, utilisation des capacités locales, etc.), afin d'appuyer les changements positifs en matière de DH et d'EGS après la fin de l'intervention ? Dans quelle mesure les parties prenantes ont-elles été associées à la préparation de la stratégie ? - Le cadre de planification s'appuie-t-il sur un contexte institutionnel et organisationnel propice à la réalisation des DH et de l'EGS ?	Bon (Plinement)

	- À défaut, la conception de l'intervention a-t-elle pris en compte les difficultés d'ordre institutionnel et organisationnel qui entravent la réalisation des DH et de l'EGS ?	
--	---	--

Annexes



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE
DEVELOPPEMENT
DESCRIPTION DU POSTE**

I. Information sur le poste

Titre du poste : Recrutement d'un(e) consultant(e) International(e) pour Analyse des interventions du PNUD en matière de Promotion de l'égalité genre

Type de contrat : Contrat Individuel

Lieu de travail : Nouakchott, Mauritanie

Superviseur : Chargé de S&E PNUD

Durée de la mission : 35 jours

Date de démarrage :

I. Contexte

La jeunesse. Dans ce domaine le niveau de qualification des ressources humaines constitue un enjeu majeur pour l'employabilité des jeunes. La Mauritanie occupe la 139ème position sur un total de 163 pays dont l'indice d'inégalité de genre est disponible, ainsi, elle occupe La République Islamique de Mauritanie compte une population de 3.537.368 d'habitants [RGPH, 2013], répartis inégalement sur un vaste territoire de 1,03 million de km², désertique à plus de 75%. Les principales ressources budgétaires du pays proviennent de la pêche et des activités extractives (fer, cuivre et or). L'incidence de la pauvreté se situe à 31% selon la dernière EPCV 2015 (44,4% en milieu rural et 16,7% en milieu urbain). Elle est de 32,3% chez les hommes et 27,4% chez les femmes. La répartition de la richesse nationale reste marquée par des inégalités importantes, même si la tendance est à la baisse comme le montre l'évolution de l'indice de Gini qui est passé de 38% en 2000 à 34% en 2014. Selon les données de l'ENRE-SI de 2017, le taux de chômage se situe à 11,8% (10,9% masculin et 13,3% féminin). La Mauritanie occupe la 139ème position sur un total de 163 pays dont l'indice d'inégalité de genre est disponible . Ainsi, elle occupe la 103ème position sur un total de 157 pays dans l'Indice de l'Engagement à Réduire les Inégalités (ERI) .

Sur le plan administratif, le pays est subdivisé en 15 wilayas (régions), 55 Moughataa (départements) et 218 communes, dont 168 rurales. Les wali (gouverneur), les hakem (préfet) et les chefs d'arrondissements, représentent le pouvoir de l'Etat et l'autorité centrale. Le pays a été régulièrement confronté à des sécheresses sévères depuis les années 1970 et une accélération dramatique de la désertification qui a conduit à une sédentarisation anarchique de la population, notamment en zones urbaines. Cette désertification a accentué la dégradation des conditions de vie socio-économiques des populations. Sur le plan de l'égalité genre, la faible implication des femmes dans les affaires publiques demeure un handicap pour le développement car leur participation dans ce processus est une condition nécessaire pour une croissance durable, juste et

équitable. Au niveau de l'Administration en Mauritanie, il est noté qu'il existe une faible participation des femmes aux postes de décision. Selon les données de 2017, La représentation des femmes dans l'administration publique est 20.00% pour la grade de Directeur General, Directeur Adjoint (Grade A), Chef de service 29.03% (Grade B) et Chef de division 33.98% (Grade C) .

La politique des quotas constitue une évolution considérable au niveau des textes et a permis des résultats importants par rapport à la présence des femmes dans les listes municipales et législatives candidates au niveau des élections de 2006-2007, de 2013 et de 2018. Les résultats des élections 2018 montrent que la représentativité des femmes au niveau global est de 35,49% sur le nombre global des postes électifs. Toutefois, la représentativité des femmes au niveau des postes de députés au niveau départemental et sur la liste nationale de député avec respectivement 6,19% et 15% restent faibles. Ces chiffres cachent également des disparités importantes de la place de la femme dans le leadership par exemple, sur les 15 présidents de Conseils régionaux, une seule femme préside le Conseil régional de Nouakchott (source : CENI).

Sur le plan de la participation de la femme à l'économie, Le secteur formel emploie 13,56% de la population occupée. L'emploi du secteur formel est principalement masculin avec un taux de 78%. Selon les données officielles, les femmes actives occupées dans le secteur formel représentent 35,2% de la population active occupée et elles résident majoritairement en milieu rural. Selon l'activité, les femmes sont principalement occupées par les activités de l'agriculture (43,5%), du commerce (26,1%), par des activités de couture, de coiffure ou de henné (5,4%). Si on ne prend pas en considération l'économie des soins¹⁹⁶, le taux d'occupation des femmes est de 25,1% largement inférieur à celui des hommes (58,4%). Quant au secteur formel, Il est estimé que le secteur formel, dans l'économie mauritanienne, emploie environ 46,8 % de la population active selon le BIT (2014). Cependant, la dimension et la contribution au PIB du secteur informel et des travaux non rémunérés exercés par les femmes, notamment dans l'économie des soins, restent inconnues. Ces dernières décennies sont caractérisées par l'adoption, par le pays, de nombreux textes relatifs à l'égalité, à l'équité des sexes et au renforcement du pouvoir des femmes, il s'agit notamment de : la Convention sur l'Elimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Egard de la Femme (CEDEF 1979), la Plate-Forme d'action de Dakar (1994), le Programme d'Action de la quatrième Conférence Mondiale sur les Femmes des Nations Unies (Beijing, 1995) ; et la résolution sur les femmes, la paix et la sécurité 1325 (2000) du Conseil de Sécurité. S'ajoute à cela son adoption de la Charte des Nations Unies, des genres de 1945 ; la Convention sur les droits politiques de la femme de 1953, la Convention de l'OIT n°3 sur la protection de la maternité de 1919, et la Convention Internationale relative aux droits des personnes handicapées (CIPDH). Ainsi, la Mauritanie a, par ailleurs, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (1966), qui annonce dans son article 3 : « Les États parties au présent Pacte s'engagent à assurer le droit égal des hommes et des femmes de jouir de tous les droits civils et politiques énoncés dans le présent Pacte.

Les différents gouvernements se sont engagés à lutter contre les discriminations à l'égard des femmes et des filles, en adoptant la Stratégie Nationale d'Institutionnalisation du Genre (SNIG) en conseil des ministres de mars 2015. La SNIG, à laquelle contribuent en plus du MASEF des département Ministériels, à travers un dispositif institutionnel, qui s'articule autour des trois instances suivantes : (i) le Comité interministériel d'Institutionnalisation du Genre (CIIG) présidé par le Premier Ministre et composé des Ministres concernés ; (ii) le Groupe Suivi Genre (GSG) présidé par un conseiller du Premier Ministre, et (iii) les cellules sectorielles genre formées au niveau de chaque département ministériel concerné, de représentants des structures concernées. La promulgation de nouvelles législations destinées à lutter contre les discriminations à l'égard

des femmes, notamment : le Code du Statut Personnel (CSP, 2001), le Code du Travail (2004), la révision de la loi 61-016 du 30 janvier 1961 fixant le régime des pensions civiles de la Caisse de retraite modifiée par la loi 2012-003 du 22 février 2012, en application depuis 2013, pour permettre à la femme fonctionnaire décédée de faire bénéficier ses enfants de sa pension de retraite ; Aussi, l’approbation de la loi sur l’aide judiciaire , n°2015-030 du 10 septembre 2015.

En développant son programme de coopération 2018-2022, le PNUD s’est engagé à une prise en compte accrue de la dimension genre dans toutes les interventions du Programme. Au cours du programme précédent, le PNUD a soutenu le développement et l’adoption de la Stratégie nationale d’institutionnalisation du genre en 2015 et a élaboré sa stratégie interne sur l’égalité du genre pour la période 2019-2022. Déjà, dans le programme précédent d’importants volets qui s’adressent directement à la dimension genre ou selon la classification du PNUD de type genre 3. Le projet conjoint participation politique des femmes, les projets de soutien au développement des moyens d’existence des populations pauvres, les plates formes solaires développées dans le cadre de plusieurs projets, sont des exemples des interventions de ce type.

Dans ce cadre, le Bureau du PNUD cherche à recruter une équipe de consultants (un consultant international et un consultant national) pour conduire une mission d’évaluation des interventions du PNUD en appui à la promotion de l’égalité genre. Les présents termes de référence serviront pour le recrutement et l’encadrement de la mission du consultant international.

II. Fonctions / Résultats clés attendus

Le principal résultat de ce travail est un rapport final d’évaluation, ne dépassant pas 40 pages, hors annexes. A cet effet, le rapport doit comporter au moins les éléments suivants :

- L’analyse de l’intervention du PNUD dans le domaine du genre, et des progrès réalisés dans ce domaine et sous quelle forme poursuivre cette intervention ;
- L’identification des facteurs externes ou internes ayant influencé positivement ou négativement l’atteinte de l’objectif ;
- Les lacunes, le cas échéant, qui ont empêché le CPD d’atteindre les résultats sensibles au genre ;
- Les stratégies de partenariat développées et leur efficacité ou non pour l’atteinte de l’objectif ;
- L’identification et la documentation des enseignements qui en résultent en termes de bonnes ou de mauvaises pratiques ;
- La typologie de résultats sensibles réalisés : ciblage, responsives et/ou transformatifs
- La définition d’orientations claires, d’objectifs à atteindre, d’actions à entreprendre, de partenariat à développer ainsi que, toute autre information, suggestion ou recommandation pertinente pour de meilleurs résultats ;
- Tout élément jugé nécessaire pour une appréciation complète de l’action du PNUD déjà passée et une bonne orientation de celles à venir en vue de promouvoir de manière efficiente, la promotion de l’égalité genre.

Le rapport d'évaluation devra, au minimum, inclure les éléments suivants : un résumé analytique d'un maximum de trois pages, une introduction, une description de la méthodologie d'évaluation, une analyse de la contribution et des recommandations précises quant aux interventions à développer sur la base des besoins et priorités identifiées ainsi que les leçons apprises. Le résumé devra faire la synthèse des constatations, conclusions et recommandations de l'évaluation. Le rapport de l'évaluation sera partagé lors d'une réunion qui regroupera les partenaires d'exécution et les autres partenaires intervenant sur la thématique, avec les représentants du bureau PNUD. Outre le rapport, une présentation PowerPoint sera demandée, retraçant le processus, les objectifs et les principales conclusions et recommandations. Cette présentation sera faite au cours de la réunion de partage.

III. Durée de la mission et lieu de travail :

La durée de la mission est de trente cinq (35) jours étalés sur 2 mois répartis comme suit : 10 jours à distance et 25 jours en Mauritanie.

IV. Méthodologie :

L'évaluation sera conduite par un(une) consultant(e) international. Ce consultant est responsable de la conduite de la mission et de la production de tous ses livrables.

Ce consultant devra être indépendant et n'ayant pas été associé ni à la formulation, ni à la mise en œuvre d'aucun des projets du Programme PNUD Mauritanie durant la période couverte. Il doit recourir à toute la panoplie d'outils disponibles pour collecter et analyser les informations pertinentes pour l'évaluation. Il pourra également faire appel à d'autres ressources humaines pour l'accompagner dans sa mission s'il le juge nécessaire. Toutefois, ces ressources resteront de sa seule responsabilité. La méthodologie devra se baser, en particulier sur :

- Une combinaison de méthodes et d'instruments d'évaluation à la fois qualitatifs et quantitatifs.
- Un examen documentaire de toute la documentation pertinente. Il s'agirait notamment d'examiner les points suivants :
 - Documents de projet
 - Théorie du changement des documents de Programme de Pays et leurs cadres de résultats.
 - Rapports sur l'assurance de la qualité des programmes et des projets.
 - Plans de travail annuels.
 - Conception des activités.
 - Rapports consolidés trimestriels et annuels.
 - Rapport de suivi axé sur les résultats.
 - Rapports de suivi technique/financier.
- Entretiens semi-structurés avec les principales parties prenantes, notamment les principaux homologues gouvernementaux, le donateur ou ses représentants, les représentants des principales organisations de la société civile si pertinent, et les partenaires d'exécution :
 - Élaboration de questions d'évaluation sur la pertinence, l'efficacité, l'efficience et la durabilité, conçues pour différentes parties prenantes à interroger.
 - Discussions avec des informateurs clés et des groupes de discussion avec des hommes et des femmes, des bénéficiaires et des intervenants.
 - Toutes les entrevues doivent être menées en toute confidentialité et dans l'anonymat. Le rapport d'évaluation final ne devrait pas attribuer de commentaires particuliers à des personnes.

- Enquêtes et questionnaires incluant les participants aux programmes de développement, et/ou des enquêtes et questionnaires impliquant d'autres parties prenantes aux niveaux stratégique et programmatique.
- Visites sur le terrain et validation sur place des principaux résultats et interventions tangibles. Ces visites de terrains sont réalisées sur un échantillon des interventions du programme sur le terrain et en concertation avec les responsables du Bureau.
- L'évaluateur doit suivre une approche participative et consultative qui assure un engagement étroit avec les responsables de l'évaluation, les partenaires d'exécution et les bénéficiaires directs.
- Autres méthodes telles que la cartographie des incidences, les visites d'observation, les discussions de groupe, etc.

Examen et analyse des données de suivi et d'autres sources et méthodes de données.

- Assurer une validité et une fiabilité maximales des données (qualité) et promouvoir leur utilisation ; l'équipe d'évaluation assurera la triangulation des différentes sources de données.

L'approche méthodologique finale, y compris le calendrier des entretiens, les visites sur le terrain et les données à utiliser dans l'évaluation, devrait être clairement décrite dans le rapport initial et faire l'objet d'une discussion approfondie et d'un accord entre le PNUD, les parties prenantes et le consultant évaluateur. Le rapport provisoire sera partagé avant la tenue de la réunion et un délai maximum d'une semaine, parallèlement à la préparation de la réunion, sera accordé aux différents partenaires concernés pour faire part de leurs commentaires et observations ou en les envoyant directement aux consultants ou au PNUD. Les Leaders thématiques Gouvernance et du Développement Durable et l'expert genre sont les interlocuteurs clefs de cette mission au niveau du PNUD. Le Chargé de S&E du PNUD assure un contrôle de qualité sur tous les produits de la mission d'évaluation.

V. Livrables :

Il est attendu les produits suivants aux termes de la mission :

- Un premier rapport (rapport initial) qui sera soumis dans un délai maximum de 5 jours après le commencement de la mission de consultation et qui devra décrire de façon détaillée l'approche qui sera adoptée tout au long de l'évaluation tout en spécifiant le cadre d'analyse, la méthodologie, le plan d'exécution de la mission et une liste des exigences en matière de ressources ou de dispositions à prendre par le PNUD et en relation avec l'exécution de la mission.
- Un rapport provisoire à soumettre 25 jours après l'adoption de la méthodologie.
- Une présentation à la réunion de partage de rapport provisoire et un rapport de l'atelier
- Un rapport final incluant un résumé du rapport ainsi que tous les documents annexes, et tenant compte des commentaires et suggestions apportés par le PNUD, le gouvernement et les différents partenaires concernés. Les différents rapports et présentations devront être effectués en français.

Annexe 2 : Liste des personnes interrogées et des sites visités

Nom et Prénom	Structure/Fonction	Localité	Contact
MINISTERES			
Mariem Ely Beyba	Directrice de la promotion féminine et du genre (MASEF)		43439015
ézéaHANANI	DGPC		
PNUD			
El Hassen Teguedi	Responsable Suivi Evauation		elhassen.teguedi@undp.org
Lalla Aicha Cheikh	Experte genre		lalla.aicha@undp.org>
Abdallahi Amadou Kane	Assistant Suivi évaluation		<abdallahi.kane@undp.org>
Limam Abdawa	Leader thématique développement durable		<limam.abdawa@undp.org>
	Leader thématique Gouvernance		
SIDI Khalifa	Chargé de programme gouvernance		
Amadou Diop	Chargé de programme développement durable		<amadou.diop@undp.org
Ly Mamadou	Expert Projet Emploi		mamadou.ibrahima.ly@undp.org
Selma Cheikh Malainine	Economiste National		selma.cheikh.malainine@undp.org
ASNU			
OUMOU NIANG	FAO		oumouniang@fao.org
ONG NATIONALES/INTERNATIONALES			
ABDOULAYE DIA	GIZ		
FEDERATIONS/ACTEURS COMMUNAUTAIRES/COMITES DE PROTECTION			
Aicha Beddy	REFELA		
Aminatou Yousouf	REFELA		
Lalla SIDILEMINE	REFELA		
DIARRA AMINATU	REFELA		
AICHA MINI	REFELA		
AMINATOU MOHAMED	REFELA		
TAGHIYA HABIBOULAH	REFELA		
ABDALAYE	CENTRE D'ECOUTE ALEG		
LEDIBA BRAHIM	Coopérative BABILLY		
NDIAFANE	Coopérative BABILLY		
MARIA	Coopérative BABILLY		
MEGBOULA SAID	Coopérative BABILLY		
EL ALYA	Coopérative BABILLY		
YAHIIYA MOCTAR	Coopérative BABILLY		

GUIDE D'ENTRETIEN EVALUTION GENRE DU PNUD

I- INSTITUTIONNALISATION DU GENRE AU SEIN DU PNUD

1. Quelles sont les politiques, procédures, documents, manuels et mécanismes mis en place pour le genre ?
2. Combien d'hommes et de femmes travaillent ou interviennent dans l'organisation ?
3. Quelle est la répartition des rôles entre les hommes et les femmes ?
4. Quel est pourcentage de femmes et d'hommes parmi les membres, le personnel, les gestionnaires, les décideurs, les bénéficiaires?
 1. Quels critères influencent cette répartition des rôles ?
 2. Comment se prennent les décisions ? De façon formelle ou informelle ?
 3. Qui participe à la décision ? Qui décide réellement ?
 4. Qui accède aux promotions ? Quels sont les processus et les critères de sélection ?
 5. Comment sont les relations de travail au sein de l'organisation ?
 6. Quels mécanismes sont mis en place pour prévenir l'abus de pouvoir et le harcèlement moral et sexuel ?
 7. Quels mécanismes sont mis en place pour faciliter la conciliation des responsabilités familiales et professionnelles ?
 8. Quelles sont les mesures favorisant l'équité au sein de l'organisation ?
 9. Comment sont traitées les questions relatives au genre dans l'organisation ?
 10. Qui accède aux services ou participe aux activités de l'organisation ?
 11. Les données collectées sont ventilées par genre
 12. Que fait le PNUD pour développer les compétences du personnel en matière de Genre
 13. Quels changements avez-vous observé depuis la mise en œuvre de ses documents ?
 14. Le personnel est-il informé de ces documents et s'est-il approprié les directives ?
 15. Quels sont les défis en matière de genre?

II- AU NIVEAU PROGRAMMATIQUE

L'intégration de la dimension Genre dans le cadre de la Conception et planification

1. L'intervention a-t-elle été conçue conformément aux normes et conventions internationales relatives à l'EGS (CEDAW, DUDH, CRPD...) et aux stratégies nationales et locales en faveur de l'EGS ?
2. L'intervention a-t-elle été définie conformément aux besoins et aux intérêts de tous les groupes de parties prenantes visés ? Comment ces besoins et intérêts ont-ils été déterminés ?
3. A-t-on procédé à une analyse genre lors de la phase de conception ? Le cas échéant, ces analyses ont-elles fourni des informations de qualité sur les causes fondamentales des inégalités et des discriminations qui soient de nature à orienter l'intervention ?
4. La théorie du changement de l'intervention comprend-elle de la composante genre ?
5. Le cadre des résultats fixe-t-il clairement des objectifs en matière d'EGS à court, moyen et long terme ?
6. Le cadre de suivi de la performance et les plans de mise en œuvre déterminent-ils qui est responsable de la réalisation des objectifs en matière de genre ?
7. L'intervention a-t-elle défini des indicateurs et des références quantitatifs et qualitatifs spécifiques pour mesurer les progrès réalisés en matière de genre?
8. Des ressources suffisantes (financières, humaines, temps) ont-elles été mobilisées pour intégrer l'EGS à la conception, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation de l'intervention ?
9. Dans quelle mesure l'EGS sont-ils une priorité dans le budget total de l'intervention ? Quels sont les coûts imputables à l'absence de prise en considération genre dès la phase de conception ?
10. La conception de l'intervention prévoit-elle une stratégie de viabilité et de sortie appropriée (promotion de l'appropriation nationale/locale, utilisation des capacités locales, etc.), afin d'appuyer les changements positifs en matière d'EGS après la fin de l'intervention ? Dans quelle mesure les parties prenantes ont-elles été associées à la préparation de la stratégie ?

11. Le cadre de planification s'appuie-t-il sur un contexte institutionnel et organisationnel propice à la réalisation genre?
12. À défaut, la conception de l'intervention a-t-elle pris en compte les difficultés d'ordre institutionnel et organisationnel qui entravent la réalisation genre?

Intégration de la dimension Genre dans la mise en œuvre

1. Les activités réalisées ont-elles mis en application une approche genre?
2. Les activités ont-elles répondu aux besoins des différents groupes de parties prenantes et, en particulier, des groupes dont les droits sont le plus susceptibles d'être bafoués ?
3. Les activités ont-elles eu un effet sur les causes fondamentales des inégalités et des discriminations ?
4. Au cours de la mise en oeuvre, a-t-on mené des efforts systématiques et appropriés pour intégrer les différents groupes de parties prenantes et, en particulier, les groupes dont les droits sont le plus susceptibles d'être bafoués ?
5. La mise en oeuvre de l'intervention a-t-elle permis de déployer tous les efforts possibles afin de renforcer les capacités des détenteurs de droits et des responsables ?
6. Les données utilisées lors du suivi ont-elles été recueillies et ventilées en fonction de critères pertinents (sexe, âge, origine ethnique, revenu, etc.) ?
7. A-t-on collecté assez de données sur des indicateurs spécifiques afin de mesurer les progrès accomplis dans le domaine de l'EGS ?
8. Les données issues du suivi ont-elles été partagées avec les parties prenantes (responsables, détenteurs de droits, femmes, hommes) ?
9. Comment les données sur le genre issues du suivi ont-elles été exploitées afin de renforcer l'intervention en cours de mise en oeuvre ?
10. Les ressources de l'intervention ont-elles été utilisées efficacement pour que le genre soient pris en considération lors de la mise en oeuvre (participation des parties prenantes visées, collecte de données ventilées, etc.) ?
11. Y a-t-il eu des obstacles, d'ordre politique, pratique ou administratif, à l'intégration efficace du genre lors de la mise en oeuvre ? Quel a été le niveau d'efforts déployés afin de surmonter ces difficultés ?
12. Les éléments de la stratégie de sortie de l'intervention ont-ils été pris en considération au cours de la mise en oeuvre ?
13. Dans quelle mesure les organisations nationales et locales ont-elles été impliquées dans les divers aspects de la mise en oeuvre de l'intervention ?
14. Les activités de l'intervention visaient-elles à promouvoir un changement durable des attitudes, des comportements et des relations de pouvoir entre les groupes de parties prenantes ?
15. Comment les données issues du suivi sur le genre ont-elles été utilisées pour favoriser un changement durable dans ces domaines ?

Intégration de la dimension Genre au niveau de l'évaluation

1. Les résultats de l'intervention contribuent-ils à la mise en oeuvre des normes et conventions internationales relatives au genre (CEDAW, DUDH, CRPD...) et des stratégies nationales et locales en faveur du genre?
2. Les résultats de l'intervention répondent-ils aux besoins et aux intérêts de tous les groupes de parties prenantes tels que définis lors de la phase de conception ?
3. Quels ont-été les principaux résultats obtenus durant l'intervention en matière de réalisation de genre?
4. Ces résultats confirment-ils les aspects de la théorie du changement de l'intervention relatifs au genre?
5. Dans quelle mesure les résultats obtenus ont-ils été équitablement diffusés auprès des groupes de parties prenantes visés ?
6. Les résultats de l'intervention contribuent-ils au changement des attitudes et des comportements en matière de genre?
7. Les résultats de l'intervention contribuent-ils à surmonter les causes fondamentales des inégalités et des discriminations ?
8. L'intervention a-t-elle contribué à l'autonomisation des détenteurs de droits, les encourageant à faire valoir leurs droits, et à celle des responsables, les incitant à respecter les normes relatives au genre?

9. L'affectation des ressources de l'intervention au genre correspond-elle aux résultats obtenus dans ces domaines ?
10. Une légère augmentation des ressources attribuées au genre aurait-elle permis de renforcer de manière appréciable les résultats dans ces domaines (par exemple une petite augmentation du budget du suivi afin de collecter des données ventilées plutôt que des informations générales ; une répartition du temps de travail du personnel permettant de consacrer une attention accrue au genre dans les activités du programme) ?
11. Dans quelle mesure les parties prenantes ont-elles l'assurance qu'elles pourront s'appuyer sur les changements en matière de genre favorisés par l'intervention ?
12. Dans quelle mesure les organisations participantes ont-elles modifié leurs politiques ou leurs pratiques afin de contribuer à la réalisation de genre (nouveaux services, meilleure réceptivité, réallocation des ressources, amélioration de la qualité, etc.) ?

GUIDE DE FOCUS GROUP ADRESSE AUX BENEFICIAIRES

1. Les femmes et les hommes des groupes cibles se sont-ils exprimés sur leur besoins et les solutions à apporter à leurs problèmes dès la conception du programme / projet.
2. Le programme/projet a-t-il identifié les obstacles à la participation des femmes et prévoir des activités (renforcement des capacités, allègement des tâches domestiques, sensibilisation des hommes, etc.) pour surmonter ces obstacles
3. Le programme a-t-il assuré un accès équitable aux ressources socio-économiques pour les femmes et les hommes ?
4. Le programme a-t-il identifié et satisfait les besoins pratiques des femmes notamment par l'allègement de leurs tâches domestiques, leur accès aux ressources économiques et à la formation ?
5. les ressources ou produits du programme / projet sont-ils équitablement accessibles aux femmes et aux hommes.
6. Le programme a-t-il encouragé la participation des femmes aux processus de prise de décision ?
7. Le programme a-t-il ciblé tant les hommes que les femmes dans les actions de sensibilisation aux questions relatives au genre ?
8. Quels sont les obstacles à la participation des femmes et/ou des hommes dans le secteur ?
9. Que faut-il faire pour assurer une participation équitable des femmes et des hommes dans le développement du secteur d'intervention ?
10. Que faut-il faire pour assurer une participation équitable des femmes et des hommes dans les mécanismes de gouvernance du secteur d'intervention ?
11. Quels changements doivent intervenir pour favoriser une répartition équitable des ressources du développement (liées au secteur d'intervention) entre les hommes et les femmes ?
12. Que faut-il faire pour renforcer le pouvoir des femmes dans le secteur

MATRICE D'EVALUATION DES INTERVENTIONS DU PNUD EN APPUI A LA PROMOTION DE L'EGALITE GENRE

Critères d'évaluation	Questions évaluatives	Sous questions	Indicateurs	Source des données	Méthodes de collecte des données	Méthode d'analyse des données
Pertinence	Dans quelle mesure les objectifs du CPD correspondent-ils aux besoins et aux intérêts des populations et du pays ?	Dans quelle mesure l'intervention a-t-elle été adaptée aux besoins du groupe cible ? Le Projet, les stratégies, et ses plans de travail étaient-ils pertinents ?	Degré d'adéquation l'intervention avec : o Les besoins des populations o Les priorités nationales	Documents projets Documents de stratégies et politiques Plan d'action Discussion avec les parties prenantes	Revue documentaire Entretiens avec les bénéficiaires	Analyse de la cohérence des effets, des besoins des détenteurs de droits et les priorités nationales
Efficacité	Dans quelle mesure les objectifs du CPD ont-ils été atteints : Dans quelle mesure le CPD a-t-il contribué à livrer les produits et à atteindre les résultats de développement initialement prévus / définis dans le document de projet ? (analyse détaillée des activités planifiées et des produits, degré de réalisation des résultats attendus) Dans quelle mesure les produits (outputs) ont-ils été coordonnés pour produire des résultats de développement? Quels types de résultats ont-ils été atteints? Dans quelle mesure le CPD a-t-il eu un impact sur les parties bénéficiaires ciblées? Des bonnes pratiques, réussites, enseignements tirés ou exemples transférables ont-ils été identifiés? Les décrire et de les documenter Dans quelle mesure le CPD a-t-il contribué à promouvoir les processus et les résultats d'appropriation nationale (conception et mise en oeuvre des plans nationaux)	Quelles sont les principales raisons de la réalisation ou la non-réalisation des résultats (produits)? Quelles ont été les stratégies les plus efficaces ?	Niveau d'atteinte des résultats (produits) escomptés Importance de l'écart entre les résultats obtenus et escomptés Importance des résultats indirects obtenus	Rapports de suivi Rapports d'évaluation des projets	Revue documentaire Entretiens avec les responsables en charge du suivi et évaluation	Analyse comparatives des résultats escomptés aux résultats atteints Analyse des résultats indirects obtenus
		Dans quelle mesure le CPD a-t-il adressé les lacunes et faiblesses du système national?	Prise en compte des lacunes et faiblesses du système national	Plan de travail annuel ;Matrice des résultats Documents de projet	Revue documentaire Entretiens avec les responsables en charge du suivi et évaluation des parties prenantes,	Examen de la prise en compte des principes programmatiques dans les plans de travail
		Dans quelle mesure les structures/institutions de prestation de services atteignent-elles les groupes ciblées par les interventions : (i) quelles sont les principales contraintes relatives à l'offre, (ii) quelles sont les principales contraintes relatives à la demande,	Prise en compte des groupes ciblées par les interventions dans la mise en oeuvre du CPD	Plans de travail annuel de mise en oeuvre Rapports annuels de mise en oeuvre Discussion avec le personnel des collectivités locales	Revue documentaire Entretiens avec les parties prenantes,	Analyse des risques liés à la mise en œuvre du CPD

		(iii) quels sont les facteurs de succès et/ou d'échec ?				
Efficience	Dans quelle mesure les ressources/intrants (fonds, temps, ressources humaines, etc.) ont conduit à des réalisations, et notamment : Dans quelle mesure le modèle de gestion du CPD (c'est-à-dire les outils, procédures de suivi et de contrôle, les ressources financières, humaines et techniques, la structure organisationnelle, les flux d'information, la prise de décision) a-t-il été efficace par rapport aux résultats de développement obtenus ? Quel type d'obstacles (administratifs, financiers et de gestion) le CPD a-t-il rencontrés et dans quelle mesure cela a-t-il affecté son efficacité ?	La mise en œuvre du CPD est-elle efficace par rapport à tout l'investissement consenti (moyens humains, matériels, financiers, techniques) ?	Comparaison entre les coûts des investissements et les coûts administratifs des activités réalisées Adéquation des budgets prévus aux dépenses engagées	Rapports financiers Discussion avec les parties prenantes et les responsables financiers	Revue documentaire Entretiens avec les parties prenantes,	Ressources dépensées rapportées au % de réalisation des résultats escomptés
		Les résultats attendus sont-ils atteints dans les délais prévus ?	Importance des retards dans la mise en œuvre du CPD	Plans de travail Discussions avec les parties prenantes	Revue documentaire Entretiens avec les parties prenantes,	Examen du dysfonctionnement du dispositif organisationnel et institutionnel de mise en œuvre
Durabilité	Dans quelle mesure les organes de décision et les partenaires d'exécution du CPD ont-ils pris les décisions et les mesures nécessaires pour assurer la soutenabilité de ses effets ? Dans quelle mesure les institutions nationales soutiennent-elles le CPD ? Des capacités d'intervention ont-elles été mises en place et/ou renforcées chez les partenaires nationaux ? Les partenaires ont-ils les capacités financières suffisantes pour faire perdurer les avantages du CPD ? Dans quelle mesure le CPD s'est-il aligné sur les stratégies nationales de développement ? Description des tâches	Quels sont les principaux facteurs qui influent sur la viabilité ou la non-viabilité des résultats ?	Importance des facteurs influençant la viabilité ou non des résultats	Documents de projets Rapports annuels de mise en œuvre de l'intervention Discussion avec les acteurs	Revue documentaire Entretiens avec les acteurs	Analyse des facteurs de viabilité ou non des résultats et leur prise en compte
		Les stratégies de renforcement des capacités élaborées et mises en œuvre permettent-elles d'assurer la viabilité et la durabilité des résultats ?	Capacités des populations vulnérables, des parties prenantes à assurer la continuité des bénéfices Mécanismes financiers, institutionnels et organisationnels pour soutenir la continuité des bénéfices	Discussions avec les populations bénéficiaires et les parties prenantes Rapports annuels de mise en œuvre Discussion avec les parties prenantes et acteurs clés	Entretiens avec les populations et les parties prenantes Visite des réalisations	Analyse de la durabilité par les populations bénéficiaires des réalisations Examen des mécanismes institutionnels, financiers et organisationnels de pérennisation des acquis de l'intervention

Annexe : Bibliographie et documentation consultées

AECOM International Development Europe SL(Espagne), Rapport Final Évaluation finale du projet AMCC Mauritanie, 2018
Cheikh FAYE, EVALUATION A MI-PARCOURS DU PROJET "PROMOUVOIR DES MINI-RESEAUX DANS LES PROVINCES MAURITANIENNES A L'AIDE DE TECHNOLOGIES HYBRIDES (MINIGRIDS)", RAPPORT FINAL, 2019

MASEF Stratégie d'institutionnalisation du genre

PNUD 2016. Rapport trimestriel 2016/3

PNUD 2016. PCTI Wilaya de l'Assaba

PNUD 2016. PCTI Wilaya du Brakna

PNUD 2016. Processus d'élaboration du PCTI du Brakna et de l'Assaba

PNUD, Rapport final, projet Renforcer la résilience communautaire et la sécurité humaine des communautés vulnérables en milieu urbain grâce à la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 », 2019

PNUD Plan stratégique du PND

PNUD Stratégie genre du PNUD (2019-2022)

PNUD Directives pour un langage sensible au genre, PNUD Mauritanie ;

PNUD Politique de prévention de harcèlement sexuel, PNUD Mauritanie ;

PNUD Guide pour un processus de recrutement sensible au genre, PNUD Mauritanie ;

PNUD, PRODOC PAGOURDEL Documents de projet

PNUD, PRODOC Participation Politique des femmes

PNUD, PRODOC Gestion des frontières et accès à la sécurité Hodh El Chargui

PNUD, PRODOC Prévention et résolution des conflits entre les populations

PNUD, PRODOC Enhanced capacities of local communities and local authorities to jointly promote

PNUD, PRODOC Promotion de la Culture Démocratique

PNUD, PRODOC Peace Building Fund Bassikounou

PNUD, PRODOC Croissance Inclusive

PNUD, PRODOC Résilience et Sécurité humaine

PNUD, PRODOC Promotion des emplois et d'autres moyens de subsistance

PNUD, Rapport d'activités, PAGOURDEL Documents de projet

PNUD, Rapport d'activités Participation Politique des femmes

PNUD, Rapport d'activités Gestion des frontières et accès à la sécurité Hodh El Chargui

PNUD, Rapport d'activités Prévention et résolution des conflits entre les populations

PNUD, Rapport d'activités Enhanced capacities of local communities and local authorities to jointly promote

PNUD, Rapport d'activités Promotion de la Culture Démocratique

PNUD, Rapport d'activités Peace Building Fund Bassikounou

PNUD, Rapport d'activités Croissance Inclusive

PNUD, Rapport d'activités Résilience et Sécurité humaine

PNUD, Rapport d'activités Promotion des emplois et d'autres moyens de subsistance

